

# CANDIDATURE PAYS BASQUE

Portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

**Représentant légal :**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Pays Basque  
M. Jean-René ETCHEGARAY

**Contact technique :**

Chargée de mission  
Direction Partenariats et Financements  
Mme Mylène LARRIEU  
: + 33 (0)5 59 28 78 80 / (0)6 12 03 20 72  
m.larrieu@communaute-paysbasque.fr



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre avenir*



**Jean-René Etchegaray**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Basque

## l'édito du président

### **Pour un Pays Basque solidaire, résilient et engagé**

La création de la Communauté Pays Basque nous a permis d'ouvrir une nouvelle ère de coopération transfrontalière et européenne en devenant un interlocuteur majeur et privilégié en la matière. En nous unissant à l'échelle du Pays Basque, nous avons offert au territoire la possibilité de bénéficier de fonds européens d'une ampleur inédite déployés grâce à l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour transformer ces fonds en avancées concrètes.

C'est tout le sens de notre Stratégie Territoriale Intégrée. Elle a été construite au plus près des besoins, grâce à la concertation de plus d'une centaine d'acteurs publics et privés et bien évidemment en phase avec notre projet de territoire : pour un Pays Basque solidaire, résilient et engagé.

Nous allons ainsi bénéficier de 11,3 millions d'euros de fonds européens sur 6 ans pour accélérer les transitions et répondre aux défis qui se présentent à nous. Chaque projet accompagné répondra à nos ambitions communes : s'adapter au contexte géographique et social, préserver nos ressources et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique et s'inscrire dans un modèle de développement vertueux et des modes de vie durables.

Cette stratégie nous garantit cohérence et lisibilité dans nos actions en faisant de l'Europe, non pas un concept lointain, mais un partenaire privilégié et qui finance nos besoins en proximité.



# Table des matières

## Présentation de la zone géographique et de la population concernées

<b>A. Portrait de territoire</b>	<b>6</b>
1) Caractéristiques administratives	6
2) Géographie du Pays Basque	6
3) Un bassin de vie transfrontalier	7
4) Infrastructures et accessibilité	7
<b>B. Spécificités environnementales</b>	<b>10</b>
1) Une diversité de paysages de qualité mais fragiles	10
2) Une biodiversité et des patrimoines riches sous pression	10
3) Un littoral basque urbanisé aux enjeux multiples	10
4) L'eau, une ressource très prégnante aux multiples facettes et usages, menacée par le changement climatique	13
5) Un territoire soumis à de nombreux risques, principalement naturels	14
6) Vers la nécessité de réduire les consommations d'énergie (émissions GES) du territoire	14
7) La mobilité des personnes : un enjeu majeur	14
<b>C. Socio-démographie du territoire</b>	<b>16</b>
1) Une croissance démographique élevée, bien qu'inégale au sein du territoire	16
2) Des revenus globalement dans la moyenne nationale, mais avec de nettes disparités	17
3) Une demande de résidences secondaires qui accapare une partie de l'offre immobilière	17
4) Des conditions de vie globalement favorables mais qui ne doivent pas masquer des disparités importantes	18
5) Un niveau d'équipement satisfaisant mais une faiblesse constatée sur les équipements de proximité	19
6) Des indicateurs relativement bons au niveau de la santé, mais des écarts en termes d'accès et d'équipements	19
<b>D. Culture et Langues</b>	<b>21</b>
1) Un patrimoine culturel matériel et immatériel très riche et une grande diversité d'acteurs culturels sur le territoire	21
2) Une politique publique volontariste en faveur des langues basque et gasconne	21
<b>E. Développement économique</b>	<b>22</b>
1) Une économie fortement tournée vers la sphère présentielle et l'activité touristique dans les pôles littoraux	22
2) Une économie dynamique, structurée par un pôle d'emploi principal, Côte Basque Adour	28
3) Des dynamiques entrepreneuriales très soutenues	29
4) Un secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) peu connu et reconnu, pour ses contributions à l'économie locale	29
5) Vers un Campus universitaire multisites de la Côte Basque avec une offre de formations renforcée	30

## Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature

<b>A. Une co-construction de la stratégie Pays Basque réalisée avec les acteurs locaux</b>	<b>32</b>
1) La concertation locale, un élément-clé dans la construction de la Stratégie	32
2) Phase 1 : de la réalisation du diagnostic à l'analyse AFOM	33
3) Phase 2 : des ateliers de concertation pour identifier les pistes d'actions	34
4) Phase 3 : dernière étape de concertation autour du plan d'actions et de la maquette financière	35

## Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

1) Eau, biodiversité, littoral	37
2) Montagne et forêt	38
3) Climat, air, énergie	39
4) Prévention, collecte et valorisation des déchets	39
5) Mobilités	40
6) Socio-démographie	41
7) Culture et langues	42
8) Développement économique	435
9) Agriculture et alimentation	44
10) Economie bleue durable	45

## Description de la stratégie et de ses objectifs

<b>A. Une stratégie Pays Basque unique, intégrée et partenariale tenant compte de la diversité de son territoire.....</b>	<b>47</b>
<b>B. Un diagnostic partagé qui pose les enjeux thématiques et territoriaux du Pays Basque .....</b>	<b>49</b>
<b>C. Identification des axes de développement et des enjeux par une approche thématique. ....</b>	<b>49</b>
1) Aménagement et cohésion territoriale.....	49
2) Cohésion sociale.....	49
3) Culture, Patrimoine & Langues.....	50
4) Mobilités.....	50
5) Développement économique.....	50
6) Eau – Biodiversité - Littoral.....	51
7) Agriculture et Alimentation.....	51
8) Prévention, collecte et traitement des déchets.....	52
9) Climat - Air - Energie.....	52
<b>D. Une stratégie intégrée pour donner à chaque territoire les moyens de répondre aux défis environnementaux.....</b>	<b>53</b>
<b>E. Agir pour un Pays Basque solidaire, résilient et engagé.....</b>	<b>53</b>
<b>F. Un engagement fort dans les logiques de transitions .....</b>	<b>55</b>
<b>G. Une stratégie en cohérence avec les différentes démarches territoriales existantes.....</b>	<b>57</b>
<b>H. La plus-value de la démarche DLAL et l’animation de la stratégie.....</b>	<b>57</b>

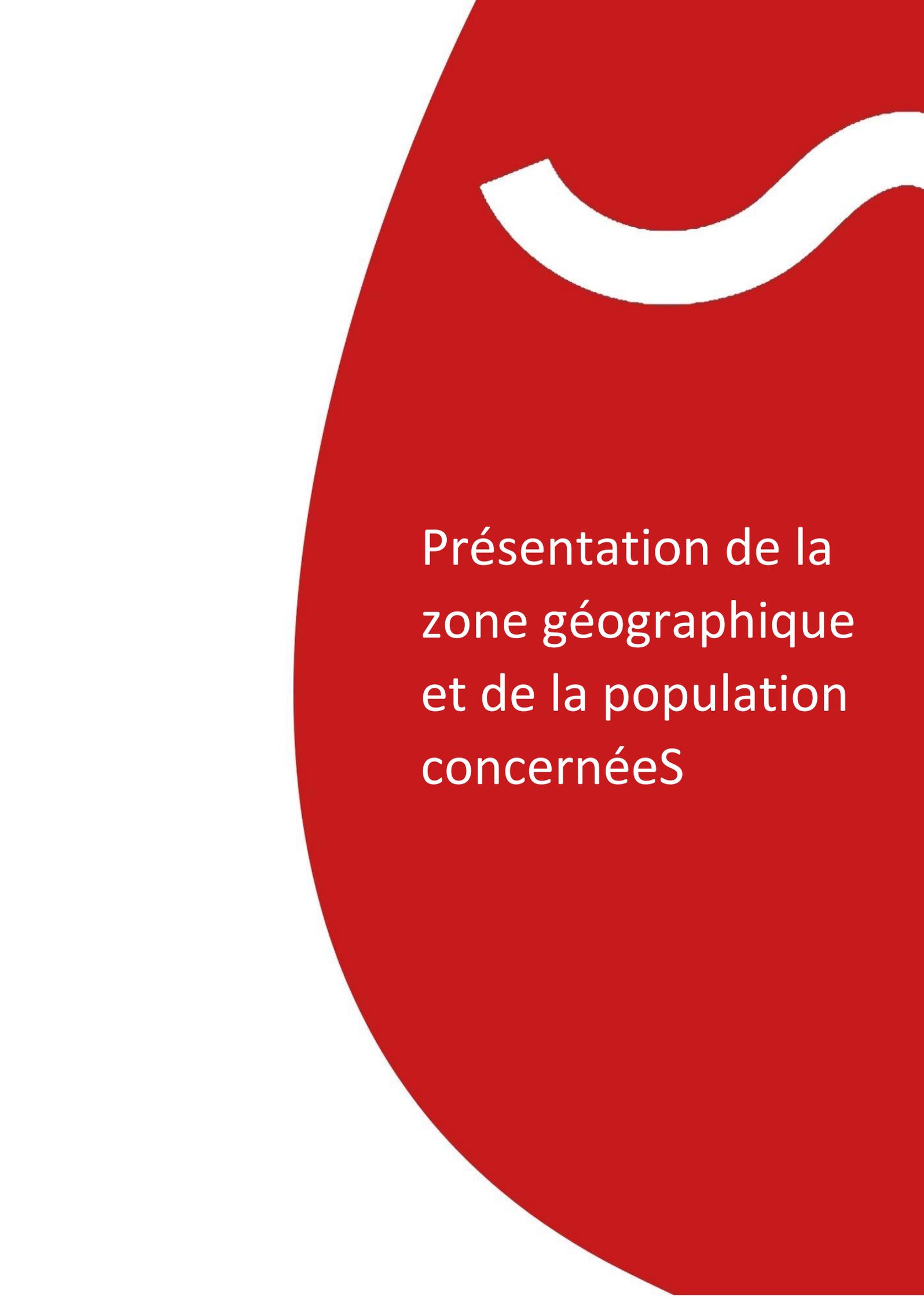
## Présentation du plan d’actionS

<b>A. Présentation des fiches-action.....</b>	<b>57</b>
<b>B. Maquette financière.....</b>	<b>95</b>

## Description des mécanismes d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie

<b>A. Modalités pour garantir la bonne mise en œuvre de la Stratégie.....</b>	<b>98</b>
1) Des moyens d’ingénierie mobilisés en interne en adéquation avec la stratégie multi-fonds.....	98
2) Des collaborations multiples avec les autres moyens d’ingénierie présents sur le territoire.....	99
3) Un accompagnement des acteurs locaux au service de l’émergence et suivi des projets de territoire .....	100
4) Une communication et diffusion efficace sur les projets et la Stratégie .....	100
5) Suivi et évaluation la Stratégie tout au long du programme.....	101
<b>B. Une gouvernance locale et partagée de la Stratégie territoriale intégrée Pays Basque .....</b>	<b>102</b>
1) Une gouvernance efficiente et adaptée.....	102
2) Composition du Groupe d’Action Locale et du Comité de Programmation .....	104

## L'engagement du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie



Présentation de la  
zone géographique  
et de la population  
concernéeS

## A. Portrait de territoire

### 1) Caractéristiques administratives



Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est issue de la fusion des dix anciennes intercommunalités du territoire.

Elle regroupe 158 communes sur 2 967 km<sup>2</sup>. Avec 312 278 habitants (Insee, RP – 2018), elle est le second Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Région Nouvelle-Aquitaine en termes de population, après Bordeaux Métropole.

La densité moyenne du territoire est de 105 hab./km<sup>2</sup>, mais les dynamiques sont contrastées ; par exemple, à Biarritz, la densité est de 2 163 hab./km<sup>2</sup> contre 1,56 hab./km<sup>2</sup> à Larrau.

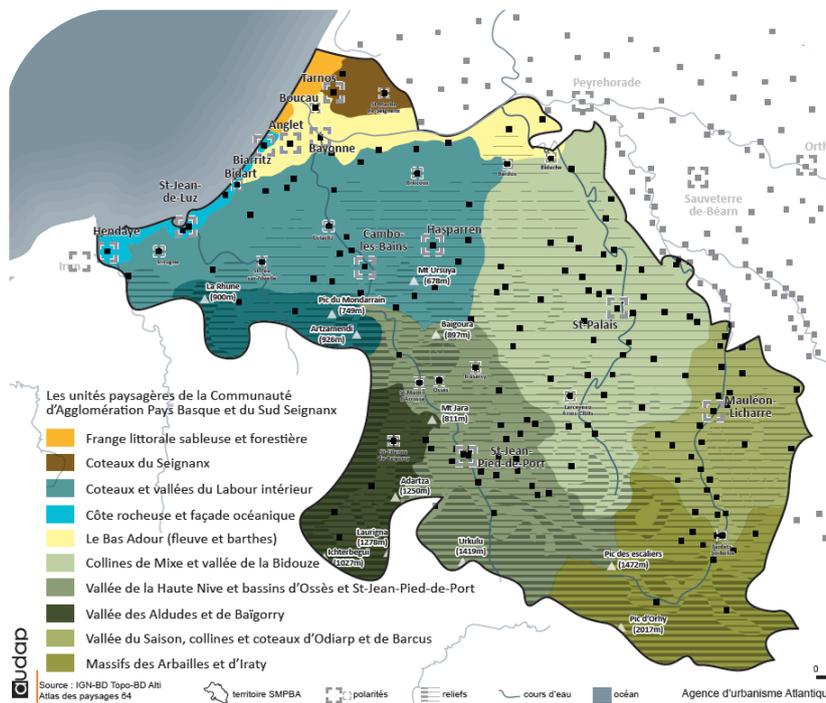
### 2) Géographie du Pays Basque

A la confluence du golfe de Gascogne et de la chaîne des Pyrénées, le Pays Basque possède une richesse paysagère unique : rivières et cours d'eau, vallées, plages de sable, criques et falaises, pentes herbeuses, plaines agricoles, reliefs montagneux.

Il est fortement **marqué par ses reliefs** et son **réseau hydrographique particulièrement dense** : des grandes vallées (Nivelle, Nive, Adour, Bidouze, Saison etc.) dessinent le paysage et s'inscrivent dans un système de collines qui deviennent montagnes à mesure que l'on s'approche des Pyrénées.

Le territoire présente des caractéristiques géographiques variées :

- **de l'océan** : 35 kms de côte sableuse et rocheuse de l'embouchure de l'Adour à celle de la Bidassoa, sur 8 communes littorales. La Côte Basque présente un visage pluriel, alternant espaces urbains et zones naturelles remarquables ;
- **à la montagne** : le Pays Basque est un environnement de relief : 78% du territoire est occupé par la montagne, soit 2 331 km<sup>2</sup> où vivent plus de 80 000 habitants sur 111 communes<sup>1</sup>.



Sur la base de la nomenclature de 1<sup>er</sup> niveau de la base CORINE Land Cover (CLC - 2018), répartie en 5 postes d'occupation des sols, il ressort que le territoire du Pays Basque, dans son ensemble, se compose de :

- 44% d'espaces agricoles ;
- 50% de forêts et milieux semi-naturels ;
- et 6% d'espaces artificialisés.

<sup>1</sup> <https://www.communaute-paysbasque.fr/decouvrir/la-montagne-basque/maintenir-une-montagne-vivante-et-habitee>



## LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

La CAPB compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville situés à Bayonne en rive droite de l'Adour :

- ^ **Les Hauts de Sainte Croix**  
 25 ha et 3 438 habitants en 2018  
 Taux de pauvreté 39,9% en 2018  
 579 demandeurs d'emplois en 2021 ;
- ^ **Maubec – Citadelle**  
 20 ha et 1 661 habitants en 2018  
 Taux de pauvreté 33,5% en 2018  
 228 demandeurs d'emploi en 2021.



Le Contrat de ville de l'Agglomération bayonnaise était initialement signé pour la période 2015 – 2020, il a été prolongé jusqu'en 2022. Les axes de ce contrat sont :

- Jeunesse, éducation, formation, insertion
- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice
- Développement économique, emploi et excellence numérique.

Les caractéristiques socio-économiques de la population des deux quartiers révèlent des fragilités, et apparaissent sous un jour presque systématiquement défavorable en comparaison avec la situation constatée à l'échelle de la commune de Bayonne et de l'Agglomération Pays Basque.

### Situation socio-économique de la population<sup>2</sup>

	Hauts-de-sainte croix	Maubec - Citadelle	CAPB
Indice de jeunesse (-20 ans / + 60 ans)	1,7	1	0,7
Part des ménages imposés	19,1%	25,2%	51%
Part des ménages de 6 personnes et +	5%	nd	1%
Part des ménages locataires	89%	87%	39%
Taux de bas revenus déclarés	60,9%	62,1%	18,1%
Taux de pauvreté	38,4%	33,4%	12,1%
Taux de chômage	25,1%	20,9%	11,8%
Part de la population active appartenant aux catégories d'ouvriers et d'employés	80%	76%	51%
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	24,8%	24,2%	12,4%
Taux de retard à l'entrée au collège - en 6e (%)	18,9%	S*	4,6%
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	39,6%	Nd**	15,3%

En résumé, on dresse les constats suivants :

- des quartiers jeunes dans une agglomération qui vieillit ;
- une surreprésentation des familles monoparentales et une présence importante à Maubec d'hommes isolés ;
- des quartiers populaires, avec des écarts nets en matière de formation par rapport au reste de la ville et de l'agglomération ;
- le chômage reste une réalité particulièrement accentuée dans les Quartiers Politique de la ville, avec une prééminence des situations difficiles de retour à l'emploi ;
- des taux d'activité et de revenus faibles par rapport au reste de l'agglomération ;
- des quartiers qui accueillent davantage de populations étrangères ;
- des écarts en termes de santé pour les habitants des quartiers prioritaires (faible culture de la prévention santé – obésité, santé bucco-dentaire, addictions, santé mentale etc.) ;

<sup>2</sup> Sources :

Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations démographiques 2016 / Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017  
 Quartiers : INSEE Diaf-rp 2017 exploitation principale et complémentaire ; Commune et EPCI : INSEE - RP 2017 exploitation principale / Insee, Recensement de la Population 2017  
 Ministère de l'Éducation Nationale, Depp – 2018 / \*s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques) - \*\*nd : données non disponibles

- un parc de logement principalement social et collectif, qui loge des populations précaires, mais une relative mixité sociale à Maubec-Citadelle.

Pensés en partie comme des zones résidentielles issues des politiques de constructions massives menées après-guerre, les Hauts de Sainte-Croix et Maubec-Citadelle accueillent majoritairement un parc de logements sociaux, pour partie réhabilités, et pour partie vétustes. Leurs occupants, modestes, ont tendance à se paupériser, et les deux quartiers tendent à se spécialiser sous l'effet d'une crise économique persistante et de la montée en puissance des phénomènes sociaux contemporains (séparations, monoparentalité, etc.).

Du point de vue de l'emploi, le chômage touche plus particulièrement les femmes; leur taux de chômage est supérieur d'environ 5 points à leur taux dans la population active. Les seniors aussi sont particulièrement représentatifs. Logiquement, le taux d'activité des populations des quartiers est faible et accuse une surreprésentation des ouvriers et employés. Presque mécaniquement, les niveaux de revenus des salariés des Hauts de Sainte Croix et de Maubec-Citadelle en pâtissent et la dépendance aux prestations sociales des habitants relevant de la Politique de la Ville est conséquente.

#### Les enjeux de la politique de la ville dans les années à venir :

- la mobilisation partenariale autour de la question de la réussite éducative, « première condition de l'égalité des chances » ;
- un lien social renforcé mobilisant tous les acteurs du territoire autour d'ambitions communes ;
- une stratégie locale de promotion de la santé à poursuivre sur les quartiers prioritaires ;
- l'intégration des problématiques de sécurité et prévention des quartiers dans le contrat local de sécurité et de prévention de Bayonne ;
- une stratégie d'intervention urbaine à mettre en œuvre ;
- la prise en compte des phénomènes de décrochage en termes de fonctionnement urbain et de qualité de l'habitat dans les secteurs HLM et du parc privé ;
- des habitants et des territoires parties intégrantes des dynamiques de développement économique et de l'emploi ;
- une stratégie emploi partenariale pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- des habitants acteurs de leur devenir professionnel ;
- des populations cibles à prendre en considération dans le contrat de ville (égalité hommes-femmes, discriminations, jeunesse etc.) ;
- une politique de participation des habitants.

## Zoom sur :

# LES PETITES VILLES DE DEMAIN

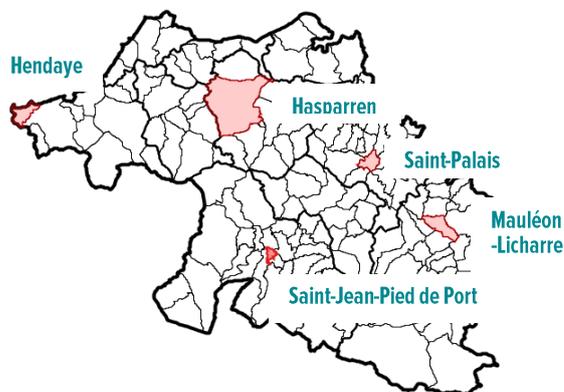
Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Il s'agit pour ces villes de mener des projets globaux de redynamisation des centres bourgs (exemple : OPAH, actions envers les commerces du centre-ville, requalification d'un quartier etc.). Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Petites Villes de Demain vise à accélérer et faciliter des projets globaux de territoire à l'échelle de l'EPCI, reposant sur les polarités labellisées.

Le projet est pensé selon une approche transversale, avec la nécessité d'aborder un certain nombre d'enjeux auxquels les Petites Villes de Demain doivent répondre :

- engager la transition durable du territoire ;
- créer les conditions du bien-vivre ensemble à tout âge ;
- améliorer l'habitat et le cadre de vie ;
- faciliter les déplacements en intégrant les mobilités douces ;

- développer des services et des activités de proximité ;
  - renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville ;
  - valoriser son patrimoine bâti et paysager.
- Sur le périmètre de la CAPB, cinq communes ont reçu le label PVD : **Hasparren, Hendaye, Saint-Palais, Saint-Jean-Pied de Port, Mauléon-Licharre**.



**Saint-Jean-Pied de Port, Mauléon-Licharre.** Une convention d'adhésion a été signée entre ces cinq villes, la CAPB, l'État, le Département etc. Trois chefs de projets sont dédiés à ces Petites Villes de Demain jusqu'en 2026.

*Ces villes, petites et essentielles, ont des missions de rayonnement : leurs actions bénéficient au plus grand nombre. Ce sont des villes vivantes, mais*

*également fragiles, qui partagent les mêmes grands enjeux d'habitat, d'équipements, d'espaces publics, de mobilité et de mise en valeur du patrimoine.*

## B. Spécificités environnementales

**Le Pays Basque jouit d'un patrimoine naturel riche et diversifié, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique.** La localisation géographique du Pays Basque au carrefour du climat montagnard et océanique, ses spécificités géologiques, son contexte marin situé à la rencontre entre eaux chaudes du Gulf Stream et froides du Golfe de Gascogne, mais également certaines pratiques humaines en font un territoire unique offrant une palette très importante d'habitats naturels (habitats littoraux, prairies, milieux rocheux, landes, forêts, zones humides, etc.) soumis à d'importants défis environnementaux.

### 1) Une diversité de paysages de qualité mais fragiles

La mosaïque de paysages participe à la richesse du territoire Basque : des paysages de montagnes variés, une façade littorale remarquable et très attractive, des paysages de collines, coteaux, landes et vallées de qualité, des paysages fluviaux humides de Barthes (Adour, Nive et Nivelle).

Certains sites paysagers sont inscrits et classés pour leur qualité (sites classés du massif de la Rhune et de la Corniche, sites inscrits de l'ensemble du Labourd intérieur ou des abords de la Route des Cimes, etc.), des paysages urbains remarquables (Site Patrimonial Remarquable de Biarritz, etc.) et du patrimoine bâti et archéologique sont protégés (Cromlech d'Okabe, etc.).

### 2) Une biodiversité et des patrimoines riches sous pression

Le Pays Basque est concerné par de nombreux arrêtés et périmètres de protection : 2 Réserves Naturelles Régionales (RNR), 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS), 32 sites Natura 2000 couvrant près de 60% du territoire, 63 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), 10 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), etc.

Comme ailleurs, le patrimoine naturel du Pays Basque n'échappe pas à de nombreuses pressions. Les hommes par leurs activités et leur présence sont à l'origine de nombreuses menaces (artificialisation des sols, modification des cours d'eau, morcellement des milieux naturels etc.). A cela s'ajoute **la pression du changement climatique** qui opère comme un accélérateur d'évolution des milieux et habitats des espèces.

### 3) Un littoral basque urbanisé aux enjeux multiples

Le littoral basque est particulièrement sensible aux **risques de submersion et d'érosion** qui se traduisent par un **recul progressif du trait de côte**, un abaissement de certaines plages et des mouvements de terrain (éboulements, glissements) au niveau des falaises de la côte rocheuse. Aujourd'hui, la totalité de la Côte Basque fait l'objet d'une seule **Stratégie de gestion des risques littoraux, portée par la CAPB.**



# La Montagne Basque : Un Territoire Patrimonial Riche Et Singulier A L'équilibre Fragile

Près de **70 % des communes du Pays Basque sont classées en zone montagne et/ou massif** par arrêté préfectoral (cf. annexe 1), soit 78 % du territoire (2 331km<sup>2</sup>). Accessible toute l'année, la Montagne Basque se caractérise par une faible altitude mais de fortes pentes, qui constituent un handicap naturel pour l'activité agricole. La Montagne Basque lie l'intérieur des terres à l'océan Atlantique, mais aussi le Pays Basque nord aux territoires frontaliers de la Navarre et de l'Euskadi.

Une étude d'opportunité et de faisabilité sur le périmètre de 111 communes situées en zone montagne et/ou massif du territoire a été conduite en 2017/2018 en partenariat avec la Région. Elle s'est ponctuée par **une validation du projet de PNR (Parc Naturel Régional)** par délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2018, par délibération de chaque Commission

Syndicale en juillet 2018, par délibération du Conseil régional le 17 décembre 2018 et enfin, par un avis d'opportunité de la Préfète de région en date du 23 septembre 2019.

Aujourd'hui, la CAPB (gestionnaire administratif et financier de la démarche) et l'association des Commissions Syndicales de la Montagne Basque (EHMEB) portent ensemble le projet de PNR, en partenariat étroit avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental et les services de l'Etat. L'année 2022 marque le lancement de la concertation des acteurs, en vue de l'élaboration de la charte du PNR et la création du syndicat mixte de préfiguration.

## Des dynamiques démographiques contrastées avec des fonds/haut de vallées plus fragilisés.

La Montagne Basque est un territoire dont les niveaux d'attractivité et d'occupation démographique varient selon que l'on se situe à proximité du littoral, en zone de piémont ou de montagne.

La dynamique de desserrement depuis Bayonne détermine un important écart d'attractivité et d'occupation démographique entre l'ouest et l'est du territoire. Les dynamiques de construction de logements, de déplacements et l'organisation de l'offre de services s'en retrouvent tout aussi contrastées. L'occupation démographique du territoire de la Montagne Basque met en avant un certain déséquilibre.

À l'ouest, les 22 communes relevant de l'aire urbaine de Bayonne concentrent près de 60 % de la population du périmètre, pour seulement 25 % de sa superficie. La densité démographique présente aussi de fortes amplitudes.

Si à l'extrême ouest les communes d'Urrugne, de Biriartou et d'Ascain présentent une **densité de 198 habitants par km<sup>2</sup>**, à l'est et particulièrement en Soule les densités des communes baissent considérablement, avec une densité proche de **20**

**habitants par km<sup>2</sup>** dans les vallées de montagne. Celles-ci, éloignées des infrastructures et des grands pôles urbains, s'inscrivent aussi dans un processus de dévitalisation depuis plus de 20 ans et le vieillissement démographique est prononcé.

Par ailleurs, la problématique générale des services est celle de leur maillage sur le territoire en fonction des temps de parcours, de la bonne mise en réseau des moyens de services et de la bonne adéquation moyens/densité de population.

Néanmoins, elle est également, pour les zones rurales, celle d'un minimum de services en réseau avec les pôles principaux et les pôles secondaires afin de conserver un seuil d'attractivité.

Il ne faudrait pas que la **désertification des services vienne accentuer la déprise démographique, renforcée par les handicaps naturels de ces zones de montagne**. Cela pose la question du seuil nécessaire au maintien et à la vitalité de certaines activités de services.

## Une agriculture multifonctionnelle singulière à l'échelle nationale.

L'Homme façonne le territoire via l'agriculture. L'agriculture du territoire Montagne Basque est multifonctionnelle. Le territoire présente **une densité importante de petites exploitations agricoles profitant d'un important foncier collectif**. La vitalité de ce secteur (*près d'un actif sur quatre est agriculteur*) résulte notamment du fort attachement au territoire, à la terre et à la valorisation des produits.

Le système agropastoral de la Montagne Basque repose sur **une spécificité ovin/lait** et une diversité de **productions sous Signes Officiels de Qualité (SIQO)** ; 50% des exploitations agricoles. Bien que la production laitière domine, il existe une diversité de productions (bovin viande, porc Kintoa, piment d'Espelette, agneau de lait des Pyrénées, vin d'Irouléguay, etc.) qui font l'objet de démarches collectives de qualité.

Au-delà de l'impact socio-économique majeur (revenus des agriculteurs, image du territoire, etc.), **ces démarches reposent sur des pratiques agroenvironnementales traditionnelles** et sur la **valorisation de races locales** (Manex tête rousse, Manex tête noire et Basco-Béarnaise), parfois menacées. En Montagne Basque, les **pratiques agropastorales modèlent les paysages, concourent à la richesse et à la préservation du patrimoine naturel**. Elles valorisent la ressource en herbe dans l'espace et dans le temps à travers l'utilisation de l'étagement altitudinal composé de trois niveaux :

- le fond de vallée (*siège de l'exploitation*) ;
- la zone intermédiaire (*le quartier des bordes*) ;
- et les estives (support des cayolars). La transhumance concerne plus de 1000 éleveurs.

Les terres collectives (près de 50 000 hectares) sont gérées à l'ouest et en zone de piémont par les communes ou par des Associations Foncières Pastorales (AFP) et au sud-est du territoire par **les Commissions Syndicales**, structures au système de gestion ancestral propres aux territoires

### Une riche biodiversité et une forte identité paysagère et patrimoniale marquées par les pratiques agropastorales.

Le territoire de la Montagne Basque présente un **patrimoine écologique remarquable** qui repose sur des conditions biogéographiques singulières liées à son contexte montagnard, à l'action de l'Homme et à l'agropastoralisme garant des milieux ouverts et semi-ouverts. Il se caractérise par un taux d'endémisme élevé (*Grenouille des Pyrénées, Calotriton, Clausilie basque, Desman des Pyrénées, etc.*), notamment sur les plus hautes altitudes.

Bien préservés, **les milieux forestiers (près de 70 000 hectares)** sont diversifiés. Ils comptent de grands massifs forestiers de hêtres (Forêts d'Iraty et d'Holzarte par exemple) et de chênes (Bois de Mixe par exemple). Les espèces forestières varient selon l'étagement montagnard et les gradients d'hygrométrie. Les milieux forestiers abritent une flore et une faune riche (oiseaux, chauves-souris et insectes) et sont exploités durablement par la sylviculture depuis des siècles.

**La sylviculture joue un certain nombre de fonctions essentielles** : protection de l'environnement (biodiversité, capture de CO<sub>2</sub>, qualité de l'eau, etc.), prévention des risques (érosion, avalanche, etc.), entretien des paysages, développement touristique et des loisirs de pleine nature, cueillette et chasse (gibier, champignons, plantes médicinales, etc.).

Les Pyrénées-Atlantiques se singularisent à l'échelle des Pyrénées par l'absence de forêt domaniale. Dans le reste des Pyrénées, la forêt publique est prépondérante en montagne, où plus des deux tiers de la superficie boisée appartiennent aux collectivités montagnardes et à l'État. La présence du massif joue un rôle fort pour maîtriser l'urbanisation.

agropastoraux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Ces dernières veillent à la reconnaissance du rôle écologique du pastoralisme (animation de DOCOB, gestion pastorale) tout en investissant de plus en plus le champ touristique (*gestion du plateau d'Iraty, des Chalets d'Iraty ou encore de la destination 4 saisons d'Iraty*) et en travaillant sur la cohabitation des activités en montagne.

Malgré sa vitalité et une plus forte résistance qu'ailleurs, la Montagne Basque n'échappe pas aux **grandes transformations de l'agriculture** et doit faire face à des menaces. Ces évolutions se matérialisent essentiellement par trois phénomènes :

- **la diminution inexorable du nombre d'installation de jeunes agriculteurs** ;
- **l'agrandissement des exploitations agricoles avec une baisse de la pratique de la transhumance** ;
- **le changement climatique menaçant la pérennité des exploitations agricoles.**

**La forêt pyrénéenne et celle de la Montagne Basque sont sous-exploitées** en raison de contraintes physiques, biologiques et économiques en zone de montagne (difficulté d'accès, dessertes insuffisantes, exploitation plus coûteuse etc.).

Toutes ces caractéristiques font du territoire de la Montagne Basque un secteur clé pour le maintien des continuités écologiques locales mais aussi transfrontalières, régionales, nationales, voire européennes pour les espèces migratrices. En effet, elle forme :

- un lieu de migration important pour l'avifaune (col d'Organbidexka en vallée de Soule, le col de Lizarrieta à Sare et le col de Lindux à Banca) ;
- un lieu de migration important pour la faune piscicole avec l'identification par le SDAGE Adour Garonne de plusieurs cours d'eau comme des « axes pour les migrants amphihalins ».

Par ailleurs, le territoire de la Montagne Basque est un **espace riche en réservoirs de biodiversité** et en corridors écologiques, d'importance régionale et nationale pour les milieux ouverts, humides et boisés. Toutefois, la singularité et la richesse de ce patrimoine naturel sont menacées par différentes causes :

- **le déclin du pastoralisme** ;
- **la pression foncière** (*consommation de l'espace agricole, fragmentation des habitats naturels*) ;
- **le changement climatique** (*modifications des conditions biogéographiques, migration des espèces vers les altitudes, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, risque incendie, diminution des ressources en eau, etc.*) ;
- **un développement non maîtrisé du tourisme et des activités de pleine nature** (*dérangement, sur-fréquentation, destruction de milieux naturels et d'espèces, pollution par les déchets, etc.*).

## Un poids relatif du tourisme dans l'économie de la Montagne Basque et une gestion du multiusage présente.

Depuis une quinzaine d'années, la Montagne Basque est cependant confrontée à de profondes mutations liées à la fragilisation de l'économie **agro-pastorale et au développement croissant des activités touristiques**.

En effet, la priorité agricole a pendant longtemps supplanté le tourisme, le renvoyant au rang d'une activité complémentaire. En raison d'un enjeu de diversification économique et également de potentiels indéniables, le tourisme s'impose peu à peu aux acteurs locaux comme **un levier de développement incontournable complémentaire à l'agriculture**.

Le tourisme ne représente que **9 % des emplois directs totaux** contre 14 % en zone massif des Pyrénées. La partie occidentale de la Montagne Basque concentre près de 60 % des emplois touristiques (données 2014 - Source JLECO). Par rapport à l'ensemble des territoires pyrénéens, la Montagne Basque se singularise par :

- **une « mise en tourisme » plus récente ;**
- **une offre sensiblement différente** : essentiellement **diffuse et marquée par l'absence de grandes stations d'altitude** ainsi que par une offre neige marginale (*réduite à la station de ski de fond d'Iraty*), les fers de lance de l'activité et de la lisibilité touristique sont la Rhune, Saint-Jean-Pied-de-Port et les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ;
- **une saisonnalité marquée** par des pics de fréquentation sur la période estivale avec un étalement au printemps et à l'automne notamment grâce au pèlerinage jacquaire (clientèle itinérante) et aux périodes de chasse même si cette activité est en déclin ;
- **la tendance au tourisme de pleine nature** s'est accentuée et confirmée lors de la crise sanitaire de la Covid-19, avec une fréquentation particulièrement importante de la montagne par les touristes mais aussi par les locaux lors de la saison 2020 ;
- de nouvelles problématiques liées à la **multiplication des interactions entre les activités productives traditionnelles et les activités de loisirs de plein air et entre activités de loisirs**.

### 4) L'eau, une ressource très prégnante aux multiples facettes et usages, menacée par le changement climatique

L'eau est une partie intégrante du Pays Basque, en tant que territoire côtier et par la densité de son réseau hydrographique. La plupart des cours d'eau présentent globalement un bon état écologique, caractérisés par le fait que ce sont essentiellement des têtes de bassins versants, des affluents de taille moyenne ou des cours d'eaux de montagne. Les eaux du littoral basque sont également de bonne qualité.

Cependant, ce territoire est également soumis à une pression humaine de plus en plus forte et à des activités de plus en plus menaçantes pour cette ressource, et notamment aux abords des cours d'eau. L'utilisation de pesticides dans l'agriculture, le lessivage des superficies imperméabilisées sont des sources de pollutions.

Des **conflits d'usages apparaissent**, résultant de la concurrence entre plusieurs activités sur un même espace. La pratique du bivouac, le camping sauvage, les chiens non tenus en laisse, la cueillette de champignons, les conflits entre chasseurs/randonneurs ou randonneurs/éleveurs témoignent de ces nouvelles tensions sur la cohabitation des activités en Montagne Basque.

**La construction d'une « culture de la montagne » commune** (connaissance des activités traditionnelles façonnant le paysage, connaissance des nouvelles activités de loisirs, connaissance des réglementations en vigueur, etc.) apparaît être une solution pour apaiser les tensions. Pour cela, des actions de communication et de sensibilisation doivent être organisées à l'échelle de la montagne.

S'agissant de l'hébergement, on compte sur le périmètre de la Montagne Basque, **près de 29 800 lits marchands et environ autant de lits non marchands** (données : AàDT Béarn Pays Basque). La répartition géographique du nombre de lits se superpose globalement à celle des emplois touristiques. Dans les hébergements non marchands, on compte essentiellement les résidences secondaires d'où un marché important des ménages en résidences secondaires.

**Le parc marchand reste à qualifier**, notamment à l'est du territoire, et on constate **un déficit de classement encore fort** (forte présence d'hôtels non classés selon les nouvelles normes). Les labels et réseaux sont à développer pour faciliter la qualification de l'offre.

À noter également que le nombre d'hôtels a diminué presque de moitié en 10 ans sur le territoire de la Soule, qui connaît également un **vieillessement de son offre de gîtes**.

Ainsi, l'enjeu en Montagne Basque est de **structurer un tourisme « authentique »** quatre saisons autour d'une **offre durable et qualitative valorisant et respectant l'environnement agro-pastoral, culturel, paysager et naturel**.

Des plans de protection et une organisation des acteurs du territoire pour pouvoir anticiper et assurer un avenir viable à cette ressource semblent donc devenir une priorité sur le territoire, et de nombreuses mesures sont déjà mises en place.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021 couvre tout le territoire. Au-delà de ce schéma global, deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernent le territoire.

Le SAGE Côtier Basque approuvé en 2015 qui concerne le territoire situé entre l'Adour et la Bidassoa et le SAGE Adour Aval qui est en cours d'élaboration. Si cela peut être considéré comme une force, l'eau, ressource naturelle peut devenir vulnérable aux effets du changement climatique.

## 5) Un territoire soumis à de nombreux risques, principalement naturels

Le territoire est soumis à **de nombreux risques** qu'ils soient naturels, industriels, ou bien dus à des activités humaines variées. En effet, la géographie (montagne, cavités, nombreux cours d'eau), le climat (pluviométrie importante), ainsi que les activités s'y développant, favorisent **l'augmentation des aléas liés aux risques naturels et industriels**.

Un des risques majeurs lié à l'eau en Pays Basque est le risque **inondation**. En effet, que ce soit à cause des submersions marines ou des fortes pluies, le territoire est souvent soumis à des inondations notamment de novembre à juin. Les communes les plus concernées par l'aléa inondation sont celles de la façade littorale, et celles situées aux abords des cours d'eau et rivières tels que l'Adour et la Nivelle.

Un certain nombre de risques sont directement liés aux conditions climatiques : tempêtes, sécheresses, feux de forêts, inondations ou encore canicules.

**Les risques climatiques** touchent l'ensemble du territoire, et engendrent des enjeux liés au respect des normes de construction et au travail d'élitage afin de les minimiser. Parmi les phénomènes se trouvent les tempêtes notamment sur le littoral, les orages de grêle dans le piémont Pyrénéen, les avalanches dans trois communes. En ce qui concerne les feux de forêt, le risque n'est présent que l'hiver lors des périodes d'écobuages pastoraux, mais moins en été car le climat est arrosé et les forêts peu inflammables.

Le territoire du Pays Basque est concerné par le **risque submersion** avec l'augmentation du niveau de la mer, avec une zone située en littoral. Causée par la dilatation due à l'augmentation des températures mais également à la fonte des glaces engendrées par le réchauffement climatique, on observe une élévation sensible du niveau de la mer sur les dernières années (environ 20 centimètres depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle - entre 1,5 et 3 mm/an sur le territoire Basque).

## 6) Vers la nécessité de réduire les consommations d'énergie (émissions GES) du territoire

Les consommations d'énergie directes sur le territoire du Pays Basque sont évaluées en 2019 à **6 446 GWh** d'énergie finale d'après les données de l'AREC<sup>3</sup>. Le secteur **agricole est le 1er émetteur de GES du territoire** avec 841 ktCO<sub>2</sub>e estimée par l'AREC en 2019.

**Le secteur résidentiel, premier consommateur énergétique du territoire (38%)** est responsable de **15% des émissions de GES**, soit 328 ktCO<sub>2</sub>e. C'est **le troisième secteur le plus émetteur du Pays Basque**. Les besoins de chauffage sont à l'origine de 75% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, soit 238 kteqCO<sub>2</sub>. On retrouve ensuite les besoins liés à l'eau chaude sanitaire (11%, soit 34 kteqCO<sub>2</sub>).

**La mobilité et le transport de marchandises** sont le **second poste de consommation d'énergie (35%** des consommations). C'est **également le deuxième secteur le plus émetteur de GES du Pays Basque** : il est responsable de 32% des émissions de GES, soit 729 ktCO<sub>2</sub>e.

Le **secteur industriel** ne représente **que 6% de la consommation énergétique** du territoire, une moyenne inférieure à celles observées aux échelles départementale et régionale. L'**agriculture** ne représente que **2%** de l'énergie consommée sur le territoire. En comparant ces données avec les échelles départementales et régionales, **la principale singularité du Pays Basque** réside dans une **moindre consommation de la part du secteur de l'industrie** (6% soit 388 GWh) **au profit des secteurs résidentiel et tertiaire**.

## 7) La mobilité des personnes : un enjeu majeur

Avec près de 1,2 million de déplacements quotidiens, les mobilités des personnes représentent un enjeu majeur pour le Pays Basque. Le littoral et le rétro-littoral concentrent aujourd'hui la grande majorité de la population et des activités économiques du Pays Basque.

A titre d'exemple, le territoire Côte Basque Adour accueille 42% de la population et 54 % des emplois. A ceci s'ajoutent les autres formes d'activités urbaines et l'activité touristique. Par ailleurs, le Pays Basque est marqué par un usage intensif de la voiture individuelle : **82 % des actifs utilisent quotidiennement la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail**.

Ce faisceau d'usages sur un périmètre restreint provoque un effet de saturation marqué par différents points de congestion aux heures de pointes.

L'étalement de l'urbanisation, notamment le long de l'Adour, de l'A64 ou de la vallée de la Nive participe également à cette situation. **Plus d'un tiers des emplois sur le périmètre de Bayonne – Anglet – Biarritz (BAB) sont occupés par des actifs résidant au-delà de l'agglomération urbaine**.

En termes de **transport de marchandises**, le Pays Basque représente d'une part, une interface logistique majeure avec sa façade maritime et le centre européen de fret, et d'autre part une voie de transit privilégiée par le transport routier entre l'Espagne et le reste de l'Europe.

Près de 50% du trafic transpyrénéen de marchandises s'effectue par le Pays Basque et l'A63 : **8 500 poids lourds empruntent quotidiennement cet itinéraire, soit près de 20% du trafic hors période estivale**.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Données PCAET – Rapport de diagnostic 2020 /

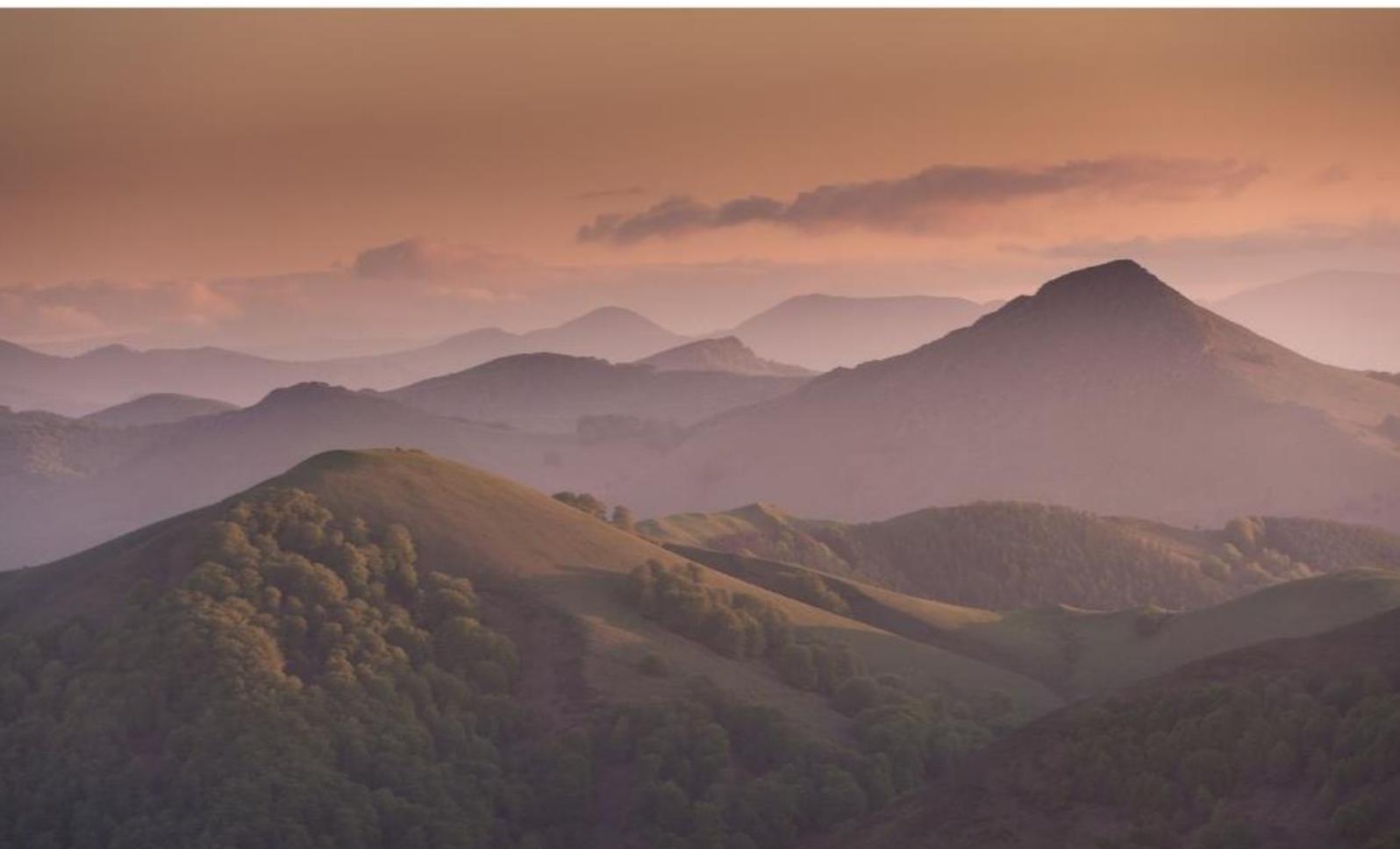
Les modes actifs sur le territoire, et plus particulièrement le vélo, ne représentent qu'une part infime des déplacements de personnes réalisés sur le territoire (**1% pour le vélo**).

La présence d'infrastructures dédiées est inégale sur le territoire et se caractérise par un manque de continuité et de maillage cohérent. La topographie basque rend le déploiement de ce mode particulièrement complexe.

Néanmoins, différentes stratégies de développement existent, aux côtés de plusieurs dispositifs de prêts ou de location de vélos, de sensibilisation et de promotion de l'usage du vélo portées par des associations ou des entreprises.

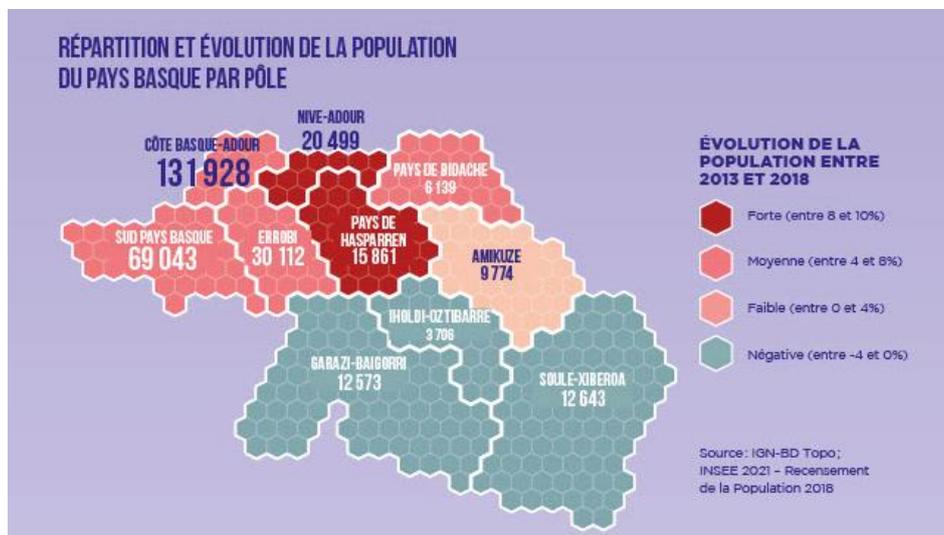
Les usages collectifs de la voiture (covoiturage et autopartage) présentent à l'échelle du Pays Basque un fort potentiel de développement.

Les aires de covoiturage existantes maillent partiellement le territoire et les offres de services semblent trop variées et mal identifiées. Les énergies alternatives pour la mobilité décarbonée sur le territoire sont encore peu développées (seulement 117 sites de charges pour véhicules électriques).



## C. Socio-démographie du territoire

### 1) Une croissance démographique élevée, bien qu'inégale au sein du territoire



5 979 778 habitants en Nouvelle-Aquitaine  
 312 278 habitants au Pays Basque  
 2<sup>ème</sup> agglomération de Nouvelle-Aquitaine<sup>5</sup>

Le Pays Basque connaît une **croissance très importante de sa population** : elle est deux fois plus forte que celle observée au plan national. Le solde migratoire explique à lui seul l'ensemble de la croissance de la population. Si la jeunesse (15/25 ans) connaît un solde migratoire négatif, les familles (30/40 ans) et les personnes âgées (60/70 ans) constituent les deux piliers de la croissance démographique.

**Le littoral** de la CAPB bénéficie d'une forte attractivité à l'échelle nationale. Alors que le solde migratoire est négatif avec le reste de l'agglomération, il reste fortement positif avec les autres territoires nationaux et particulièrement avec la région Île de France et les territoires hors Nouvelle-Aquitaine. On notera que les pôles littoraux de la CAPB profitent fortement de l'héliotropisme et attirent de nombreux ménages, retraités et actifs cherchant une qualité de vie supérieure. Ce phénomène s'est accentué sous l'effet de la crise sanitaire et de ses confinements successifs.

**Les pôles rétro-littoraux** disposent quant à eux d'un rayon d'attractivité aussi bien local que national. Ils attirent des ménages qui quittent un littoral devenu trop cher et ne permettant pas d'accéder à la propriété en maison individuelle ainsi que des ménages du Pays Basque intérieur qui souhaitent se rapprocher des zones d'emplois. Ils sont rejoints par des ménages métropolitains qui cherchent un territoire proche des zones d'emplois mais conservant son caractère de « ville à la campagne ».

**Les pôles du Pays Basque intérieur** connaissent quant à eux un départ relativement important de leurs ménages vers les pôles rétro-littoraux, non compensé par les arrivées. Les pôles du Pays Basque intérieur conservent toutefois une attractivité envers les territoires nationaux qui leur permet de limiter la décroissance de la population liée aux apports migratoires.

**Les projections démographiques de l'INSEE pour le territoire indiquent qu'à l'horizon 2050, le nombre de personnes de plus de 65 ans est appelé à être multiplié par deux.** Les pôles territoriaux de Soule et Côte Basque Adour sont des territoires où la part des ménages des seniors est la plus importante (respectivement 37% et 32% de leur population totale). A contrario, les pôles territoriaux de Nive Adour et Hasparren apparaissent les plus jeunes (les plus de 60 ans représentent 25 à 26%).

#### LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU PAYS BASQUE À L'HORIZON 2040 : VERS UNE POPULATION PLUS NOMBREUSE ET PLUS ÂGÉE

	2012	2022	2032	2042
Population totale	288 725	300 674	312 135	322 838
Taux de croissance annuel moyen	-	0,41 %	0,37 %	0,34 %
Âge médian	45	48	50	51
Plus de 86 ans	4,0 %	7,3 %	8,7 %	11,3 %
Indice de vieillesse	1,4	1,7	2	2,2

Sources : INSEE, Projections

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2016

<sup>5</sup> Source : INSEE 2019 – recensement de la population 2021

## 2) Des revenus globalement dans la moyenne nationale, mais avec de nettes disparités



**Salaire brut mensuel moyen au Pays Basque<sup>6</sup> : 2 164 €**

**Salaire brut mensuel moyen au Pays Basque par secteurs d'activités :**

- Industrie : 2 603 €
- Construction : 2 198 €
- Commerce : 2 167 €
- Services : 2 100 €
- Hôtel, café, restaurant : 1 825 €
- Intérim : 1 900 €

**Des disparités de revenus entre les pôles territoriaux :** la médiane des revenus mensuels par unité de consommation des ménages d'Iholdi-Oztibarre est inférieure de 26% à celle des ménages de Nive-Adour (-484€ mensuels / Unité de Consommation). Plus globalement, les pôles rétro-littoraux et littoraux affichent des niveaux de revenus supérieurs aux ménages du Pays Basque intérieur.

Dans le Pays Basque intérieur (pôles de Soule-Xiberoa, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri et Amikuze), on retrouve une part importante d'agriculteurs et peu de cadres, une population aux revenus moins élevés et plus précaire (taux de pauvreté important). La situation est également moins favorable en milieu urbain (pôle Côte Basque Adour et plus particulièrement les communes de Bayonne et Biarritz), où les bénéficiaires de minima sociaux sont nombreux, le taux de chômage élevé et où la part de familles monoparentales est importante.

Enfin, le troisième profil concerne les pôles à proximité de Bayonne et Biarritz, dont la population est globalement plus favorisée sur le plan socio-économique (notamment les pôles Nive-Adour et Errobi).

**Près de 36 000 personnes se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. La grande précarité s'accroît sur le territoire<sup>7</sup>.** Avec 1 710 €, le niveau de vie médian des habitants est équivalent (à 10€ par mois près) à celui observé au plan national, avec un peu moins de dispersion. Le niveau de vie prend en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus de travail, retraite, prestations sociales, etc.). Le taux de pauvreté (moins de 60% du revenu médian, soit moins de 1 000 € par mois) est de 12% en Pays Basque contre près de 15% au niveau national. Si près de 36 000 personnes sont dans cette situation, la pauvreté est plus forte pour les jeunes de moins de 30 ans (19%) et les familles monoparentales (27%), alors qu'elle n'est que de 5% pour les couples sans enfant.

## 3) Une demande de résidences secondaires qui accapare une partie de l'offre immobilière dans certains secteurs, et une offre locative sociale insuffisante

**Une prépondérance de logements collectifs sur la côte, et de maisons individuelles dans le Pays Basque intérieur,** avec un taux de 59% de ménages propriétaires occupants, la CAPB en compte moins que dans les territoires de références proches (62% pour les Pyrénées-Atlantiques et 64% pour la Nouvelle-Aquitaine).

Le pôle territorial Côte Basque Adour est également celui où cette typologie de ménage est la moins représentée avec 51%. A l'opposé, c'est dans ceux d'Iholdi-Oztibarre et Nive-Adour où ils sont les plus représentés avec près de 3 ménages sur 4.

Au Pays Basque, on retrouve une offre de logements sociaux encore trop réduite, et une offre locative privée assez abondante mais concentrée sur le rétro-littoral et relativement faible à l'intérieur. On compte 63% de logements collectifs au niveau de l'agglomération ce qui est bien plus élevé que les proportions observées dans les Pyrénées-Atlantiques (52%) ou encore en Nouvelle-Aquitaine (30%). A l'échelle des pôles territoriaux, c'est dans ceux de Côte Basque Adour (77%) et Sud Pays Basque (70%) que la part de logements collectifs est la plus importante.

**L'offre locative sociale est principalement localisée dans les pôles littoraux,** dans lesquels les communes sont soumises à la loi SRU. La CAPB<sup>8</sup> comptait plus de 19 000 logements locatifs sociaux en 2017, soit environ 13% de son parc de logements. Avec près de 7 000 logements sociaux, soit environ 27% de son parc de logements, la commune de Bayonne concentre plus d'un tiers (36%) de l'offre locative sociale du Pays Basque. Il s'agit également de la seule commune qui dispose d'au moins 25% de logements sociaux parmi son parc de résidences principales.

**Le Pays Basque compte un taux important de résidences secondaires** particulièrement dans certaines communes littorales (21%) d'après l'INSEE en 2015. Cette proportion est plus élevée que dans les territoires de référence que sont le département des Pyrénées-Atlantiques (14%) ou encore la région Nouvelle-Aquitaine (11%). Les résidences secondaires sont principalement concentrées dans les pôles littoraux ainsi que dans les territoires à forte attractivité touristique et de montagne.

<sup>6</sup> Source : Urssaf - Acof 2019T1 : CCI 2019

<sup>7</sup> [https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Etre\\_accompagne/Analyse\\_des\\_Besoins\\_Sociaux\\_Pays\\_Basque.pdf](https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/Etre_accompagne/Analyse_des_Besoins_Sociaux_Pays_Basque.pdf)

<sup>8</sup> sources RPLS2017 (Répertoire du parc locatif social) et les inventaires SRU des communes concernées

Effet induit de l'attractivité du littoral et de son cadre de vie, le territoire du Pays Basque est depuis plusieurs années concerné par **une forte croissance du parc de meublés touristiques à destination d'une clientèle de passage.**

Le développement de ce parc, qui s'opère au détriment du logement occupé à l'année, est exacerbé par la forte rentabilité locative des logements destinés à la location de courte durée. Il contribue à :

- **renforcer la tension sur l'offre de logements** au détriment de ceux qui souhaitent demeurer ou s'installer au Pays Basque ;
- **nourrir la tendance inflationniste des prix de l'immobilier ;**
- **alimenter le phénomène de ségrégation socio-spatiale**, matérialisé par l'éloignement des ménages modestes et des classes moyennes des espaces littoraux, exclus par la raréfaction d'une offre accessible tant sur le marché locatif que de l'accession à la propriété.

Sur les 24 communes dites en zone tendue (*Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascain, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriartou, Boucau, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Jatxou, Lahonce, Larressore, Mouguerre, Urrugne, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre d'Irube, Urcuit, Ustaritz et Villefranque*), le nombre

de meublés proposés à la location de tourisme de courte durée n'a cessé d'augmenter depuis 2016. L'étude réalisée en 2020 relative à cette dynamique sur ce même périmètre, montre :

- une augmentation de 130 % des locations de meublés de tourisme entre 2016 et 2020, passant ainsi d'environ 7 150 annonces actives en 2016 à environ 16 440 en 2020 ;
- une augmentation confirmée, entre 2016 et 2020, des locations de courtes durées pour chacune des 24 communes : des locations qui s'intensifient encore dans les communes littorales et se développent dans les communes rétro-littorales ;
- des annonces actives qui pour 67 % d'entre-elles concernent des logements disponibles plus de 4 mois dans l'année en 2020. 95 % des annonces en 2020 concernant des logements entiers.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est dotée en 2022 d'un nouveau règlement qui vise à lutter contre la pénurie de logements en encadrant mieux le développement des meublés de tourisme afin de garantir le maintien d'une offre de logements accessibles à tous ; règlement suspendu par le tribunal administratif de Pau début Juin 2022.

#### **4) Des conditions de vie globalement favorables mais qui ne doivent pas masquer des disparités importantes et des besoins sociaux spécifiques**

En termes de conditions de vie, les indicateurs au niveau de l'ensemble du territoire sont favorables, que ce soit au niveau de la scolarité, de la situation socio-économique ou des taux d'allocataires de minima sociaux. Ces données globales cachent cependant des **disparités importantes.**

**Les jeunes sont de plus en plus formés**, mais l'on observe un écart considérable entre garçons et filles pour l'accès à des études supérieures. Les jeunes en situation d'autonomie représentent la tranche de population au revenu médian le plus faible. 52% des jeunes femmes de 25 à 29 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 36% des garçons du même âge.

Cette différence de niveau de formation se retrouve aussi dans l'autonomie au regard du logement, puisque les jeunes femmes au même âge sont plus fréquemment dans leur propre logement que les jeunes hommes. Paradoxalement, le nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation progresse.

**Les jeunes représentent la génération qui a le niveau de vie médian le plus faible.** Ainsi, 50% des jeunes autonomes vivent avec moins de 1471 euros (y compris, les prestations sociales, les aides au logement etc.). Si le budget logement doit se situer à un tiers du budget d'un ménage, la moitié des jeunes dans le Pays Basque doit dépenser moins de 455 euros par mois (toutes charges comprises) pour se loger.

**La monoparentalité va peser sur les politiques publiques,** le taux de monoparentalité est en progression régulière, notamment au nord de la Côte Basque (40% de la progression de la monoparentalité s'effectue sur ce territoire).

Le nombre de naissances ne progresse pas depuis le début des années 2000. Pour autant, le Pays Basque est marqué par un fort besoin au niveau de l'enfance. En effet, au-delà des familles domiciliées (c'est-à-dire des naissances pour lesquelles les parents demeurent sur le territoire), des familles viennent s'installer avec de jeunes enfants.

De plus, les taux d'activités des femmes sont très importants (près de 90% des femmes entre 25 et 54 ans occupent ou recherchent un emploi, soit un taux supérieur à la moyenne nationale). Les besoins d'activités pour les enfants et de modes de garde, sont donc importants pour les ménages concernés.

Au Pays Basque, le taux de couverture global en nombre de places en accueil collectif est supérieur de près de 10 points à la moyenne hexagonale (67,7 places pour 100 enfants). Les structures d'accueil sont soit de gestion communale ou associatives et privées. Au niveau communautaire, les équipements sont gérés sur 8 pôles (Soule, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Amikuze, Pays de Bidache, Errobi, Nive-Adour, Pays de Hasparren partiellement) :

- 11 crèches en régie, 14 conventionnées avec des associations et 2 crèches familiales ;
- 3 réseaux d'assistantes maternelles,

D'autre part, la CAPB gère des accueils de loisirs sans hébergement sur 5 pôles (Soule, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Amikuze, Pays de Bidache) et le restaurant scolaire de Bidache. **La population âgée progresse plus fortement que toutes les autres catégories d'âge.**

Cette évolution se traduira par une progression forte des besoins en matière de maintien à domicile, d'adaptation des logements existants, d'innovation dans les différents modes d'habiter (résidences seniors, habitats partagés, logements intergénérationnels etc.), de lutte contre l'isolement. Parallèlement, le rapport entre les aidants (le 55/65 ans) et les plus de 85 ans ne va cesser de baisser sur cette même période.

**Des publics en très grande précarité encore insuffisamment identifiés et connus.** Les données actuelles ne permettent pas d'appréhender de manière exhaustive l'ensemble des situations et restent globalisées à l'échelle départementale. La population des personnes en errance, à la rue ou mal logées s'est diversifiée ces dernières années.

Bien que la catégorie des hommes seuls âgés de 30 à 50 ans demeure largement majoritaire, les publics suivants sont rencontrés :

- les jeunes âgés de 18 à 25 ans ; ces jeunes qui ont, pour la plupart, connu un long parcours institutionnel avant de se retrouver à la rue peuvent être confrontés à des problèmes d'addictions, de souffrance psychologique ou de délinquance, voire les trois associés ;
- les femmes, en particulier celles victimes de violences conjugales ;
- les personnes âgées, ce phénomène encore très marginal augmente.

Les partenaires s'accordent à dire que les situations sont de plus en plus dégradées, **induisant des prises en charge de plus en plus lourdes.** Les places d'hébergement « jeunes adultes » s'avèrent insuffisantes pour couvrir les besoins.

## 5) Un niveau d'équipement satisfaisant mais une faiblesse constatée sur les équipements de proximité

A travers les données mobilisées par l'INRAE et l'ANCT à l'échelle des communes de France métropolitaine, qui s'appuient sur la base des équipements permanents de l'INSEE de 2017 (185 équipements et services recensés), on constate que **le niveau d'équipement est satisfaisant avec une faiblesse constatée sur les équipements de proximité de type loisirs, sports, culture.**

Le Pays Basque compte **18 piscines publiques**, dont 11 ouvrent uniquement durant la période estivale. L'offre représente alors une surface de bassin de 221.9 m<sup>2</sup>/10 000 habitants. Elle redescend à **103 m<sup>2</sup>/10 000 habitants en période hivernale.** Comparativement à des territoires de même envergure, **la situation estivale est satisfaisante au Pays Basque mais l'offre est insuffisante en hiver.**

La Fédération Française de Natation quantifie le manque de bassin à 2 400m<sup>2</sup> pour satisfaire tous les pratiquants et considère qu'un bassin de 50 mètres, proche du littoral, serait pertinent à l'échelle du Pays Basque. L'enseignement de la natation est inscrit dans les programmes de l'Education Nationale. Pour permettre aux élèves du 1er degré de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe dans la mesure du

possible de prévoir 3 à 4 séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune). L'enquête menée auprès des scolaires du Pays Basque met en avant que **15.2% des élèves sont à plus de 20 mn d'une piscine en basse saison et que 38% des écoles ne sont pas satisfaites des créneaux disponibles.**

Bienfait pour le développement physique et la santé, l'apprentissage de la natation est aussi **un enjeu économique pour le territoire**, car les activités sportives aquatiques sont un élément d'attractivité touristique majeur pour l'ensemble du territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CAPB a décidé d'élaborer son « **Plan Piscines** » ; démarche visant à préciser les besoins, imaginer l'évolution de l'offre et bâtir une programmation d'investissements à la fois adaptés aux capacités financières des partenaires (Etat, Région, Département), vertueux sur le plan environnemental et cohérents avec les différents schémas stratégiques qui guident l'aménagement du Pays Basque. Ce « Plan Piscines » est construit autour de trois ambitions complémentaires : l'apprentissage de la nage, les usages santé-loisirs et la réponse aux besoins associatifs et sportifs.

## 6) Des indicateurs relativement bons au niveau de la santé, mais des écarts en termes d'accès et d'équipements spécialisés

Taux d'équipement par gamme et domaine pour 10 000 habitants

Gamme proximité	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements	Ensemble
Pays Basque	22,3	7,2	73,6	219,4	10,7	5,3	338,5
Territoires avec un grand pôle de 40 000 emplois ou +	17,9	5,7	47,4	159,2	18,0	4,0	252,1
Nouvelle-Aquitaine	19,0	6,5	47,9	172,7	20,5	4,2	270,8
France de province	18,0	6,0	43,1	154,6	19,2	4,1	245,1

En matière d'état de santé de la population, la situation au sein du Pays Basque est proche des valeurs régionales et nationales. Au niveau de la santé des jeunes, les indicateurs sont relativement bons au niveau du département (prévalence ALD, surcharge pondérale, activité physique, consommation de psychotropes etc.) en comparaison aux moyennes régionales ou nationales.

**En 2019, 376 médecins généralistes libéraux en exercice, une forte densité mais des écarts au sein du Pays Basque.** Les trois quarts des médecins généralistes sont localisés sur le littoral : 55% sur le pôle Côte Basque Adour, 20% sur le pôle Sud Pays Basque.

**Les établissements sanitaires sont situés principalement sur le littoral** (Bayonne, St Jean de Luz, Hendaye) mais aussi sur St-Palais (Centre Hospitalier), Mauléon-Licharre et Ispoure où la clinique est devenue en 2020 un établissement public de santé.

Une forte attractivité de l'offre située à Bayonne est observée avec un rayonnement qui dépasse les frontières de la CAPB, notamment au nord vers les Landes. A l'est du territoire, la population a plutôt recours majoritairement au Centre Hospitalier de St-Palais, alors que les habitants de quelques communes souletines se dirigent vers Oloron-Ste-Marie.

**Les taux d'équipement pour personnes âgées sont en deçà des moyennes régionales, en hébergement permanent comme en accueil de jour ou temporaire.** En 2019, le territoire compte 3 622 places d'hébergement permanent en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 425 en établissement non-EHPAD pour personnes âgées.

**Pour les personnes handicapées, l'offre est présente sur presque tous les pôles mais moins dense sur l'est du territoire.** Le territoire est doté de 205 places en foyer de vie, 189 places en foyers ou unités d'hébergement, 153 places en foyers d'accueil médicalisé, 137 places en maisons d'accueil spécialisé ainsi que 398 places en établissements et services d'aide par le travail (ESAT).



## D. Culture et Langues

### 1) Un patrimoine culturel matériel et immatériel très riche et une grande diversité d'acteurs culturels sur le territoire

Ici peut-être un peu plus qu'ailleurs, la culture est fondatrice de l'identité du territoire. Avec la langue basque, elle en constitue le principal marqueur, un bien commun. Il s'agit d'une compétence partagée par de nombreux acteurs au sein du territoire (CAPB, Etat, Région, Département, communes etc.).

Elle est également l'apanage d'un secteur associatif et professionnel foisonnant et créatif. Le secteur culturel du Pays Basque repose à la fois sur des outils publics (Conservatoire, musées, médiathèques, salles de spectacles etc.), des scènes conventionnées (Centre Chorégraphique National Malandain Ballet Biarritz, scène de musiques actuelles Atabal) et sur une myriade d'acteurs amateurs et professionnels.

Le patrimoine culturel mobilier est présenté dans les musées et centres d'interprétation, au niveau du patrimoine culturel immobilier (monuments et sites archéologiques) le Pays Basque compte, 2 villes et Pays d'Arts et d'Histoire, plusieurs châteaux (Hendaye, Bidache, Mauléon etc.), des villas à l'architecture Art Déco, des sites inscrits dont certains sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le territoire dispose également d'un patrimoine culturel immatériel très riche : chants populaires, fêtes patronales, chasse au filet, cuisine, sports (surf, pelote, rugby), langue, rituels, pastoralisme, etc.

Dans le domaine du spectacle vivant et globalement de l'action culturelle, il existe au Pays Basque une grande diversité d'acteurs et d'initiatives : entre des structures professionnelles et un vivier amateur très important, partagé entre expressions plus « classiques » et des spécificités artistiques liées à la « culture basque » (danse, bertularisme, mascarades, chant, etc.).

Le Pays Basque dispose d'une offre importante, avec un nombre de structures labellisées supérieur à d'autres territoires comparables, une activité festivalière dynamique et variée, une prise en compte par les pouvoirs publics du soutien à la « culture basque » via des opérateurs structurants (Institut culturel basque, Fédération de danse basque etc.).

Les établissements de droit privé, surtout associatifs, représentent la majorité des structures de formation d'enseignement artistique.

Cependant, le Pays Basque bénéficie de la présence du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque, établissement classé par le Ministère de la Culture dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Régional « Garantie de qualité et de professionnalisme », est en gestion directe de la CAPB. Trois spécialités sont proposées – Musique, Danse, Théâtre – aux 1700 élèves répartis sur la Côte Basque. La Communauté Pays Basque gère et soutient l'enseignement artistique sur le territoire, également à travers la gestion de 6 écoles de musique intercommunales.

### 2) Une politique publique volontariste en faveur des langues basque et gasconne

Le Pays Basque est riche de ses langues. Elles contribuent à fonder la singularité et l'identité du territoire. L'euskara connaît aujourd'hui un renouveau grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la société civile dont l'objectif commun est de former des locuteurs complets.

Le nombre des bascophones (51 000 personnes) ne diminue plus et la réappropriation de la langue basque par les jeunes générations est en marche : 41 % d'élèves du primaire sont scolarisés en euskara. Cette reprise reste néanmoins fragile et doit être renforcée au quotidien.

Les données concernant l'occitan-gascon font état d'un vivier de locuteurs restreint (6 000 personnes) mais d'une forte adhésion de la population dans les communes concernées.

Aujourd'hui, 5 % des habitants des communes occitanophones déclarent parler l'occitan gascon sans difficulté ou suffisamment pour tenir une conversation simple. 7 % des habitants déclarent le comprendre parfaitement ou facilement. Ces chiffres, relativement bas, s'expliquent par une rupture de la transmission familiale.

Dès sa création, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'une compétence et de moyens en matière de langues. Avec la reconnaissance officielle du basque et de l'occitan-gascon comme langues de son territoire aux côtés du français, la Communauté Pays Basque s'est engagée à mettre en œuvre une politique linguistique ambitieuse pour encourager la transmission et la pratique à travers les services publics communaux et intercommunaux.

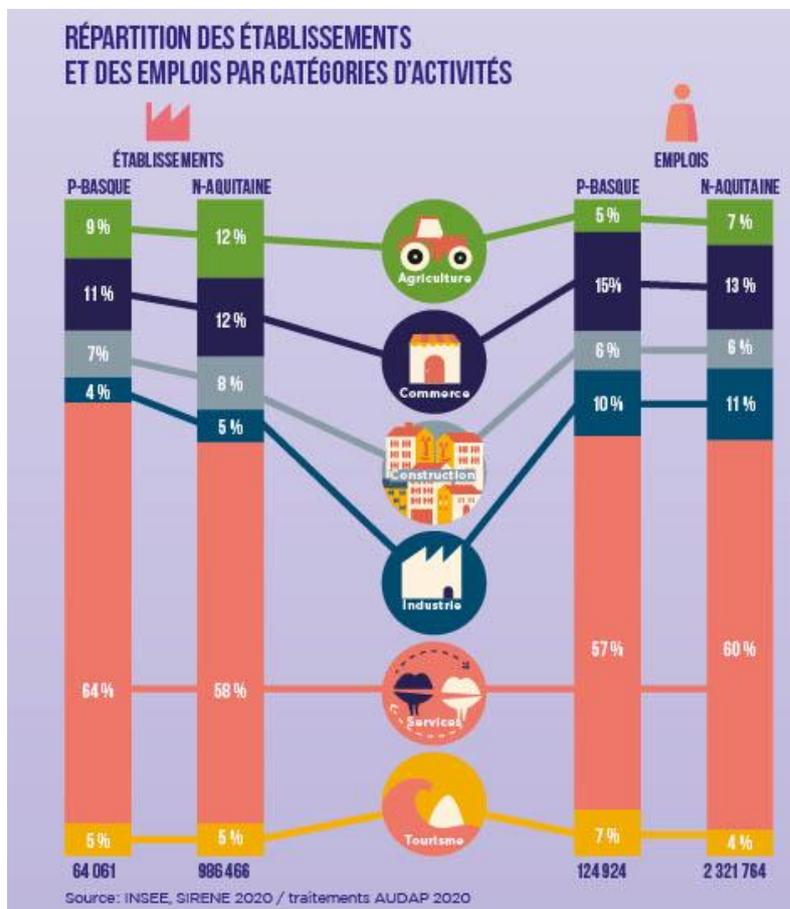
Son action est complémentaire de celle des Offices Publics de la Langue Basque et de la Langue Occitane qui interviennent sur le développement de l'offre d'enseignement, premier vecteur de transmission de ces langues.

Petite enfance, écoles, accueils de loisirs, culture, prévention et collecte des déchets, mobilités, les services à la population offrent des opportunités d'usage quotidien et de transmission pour la langue basque. La Communauté Pays Basque s'engage à développer le bilinguisme dans ses services et à assister les communes pour qu'elles en fassent de même.

<sup>9</sup> Atlas linguistique du Pays Basque, Euskaltzaindia, 2008 [https://www.euskaltzaindia.eus/index.php?option=com\\_content&view=article&id=565&Itemid=466&lang=eu](https://www.euskaltzaindia.eus/index.php?option=com_content&view=article&id=565&Itemid=466&lang=eu)  
Source : Politique linguistique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de la langue basque)

## E. Développement économique

### 1) Une économie fortement tournée vers la sphère présentielle et l'activité touristique dans les pôles littoraux



La situation géographique du Pays Basque (Iparralde) est un atout majeur pour son économie, au cœur d'une Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre qui offre un marché de près de 9 millions d'habitants.

L'économie de la CAPB est fortement tournée vers la sphère présentielle, avec plus de 70% des emplois concernés par cette dernière, soit 4 points de plus qu'à l'échelle nationale.

Le tissu d'entreprises du Pays Basque est constitué à 96% d'établissements de moins de 10 salariés qui regroupent 48% de l'emploi salarié.

À l'inverse, les établissements de 50 salariés et plus représentent 0,6% des établissements et concentrent 28% des emplois.

L'étude réalisée par la Banque de France à l'été 2021, à la demande de la CAPB, concernant l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du Pays Basque confirme que la reprise économique est forte et plus soutenue que le niveau global constaté en Nouvelle-Aquitaine.

Cette dynamique a une répercussion directe sur le taux de chômage, qui est en baisse et qui retrouve son niveau d'avant-crise (7,4% INSEE -2021). Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont pu être massivement mobilisés par les entreprises du Pays Basque. Ainsi, plus de 553 millions d'euros ont été accordés (juillet 2021).

L'endettement additionnel des PGE a peu altéré le taux d'endettement des entreprises basques qui disposent donc d'un bon niveau de capitalisation traduisant des structures financières saines. Le nombre de défaillance est en retrait net par rapport aux années précédentes (51 défaillances ont été constatées fin juillet 2021 contre 128 à la même période en 2019 et 106 en 2020).

Situation de l'emploi au Pays Basque <sup>10</sup>	CAPB	Région N-A
Part des actifs dans la population	75,4%	74,3%
Part des élèves, étudiants (dans la population inactive)	8,9%	10%
Part des retraités (dans la population inactive)	7,5%	7,9%
Taux de chômage (15 à 64 ans)	11,3%	12,7%
Taux de chômage des 15 à 24 ans	22,6%	26,8%
Part des femmes parmi les chômeurs	52,8%	52,2%
Part des salariés dans la population active	79,8%	84,2%
Dont temps partiel	14,6%	14,9%
Dont femmes salariées	41,8%	43,1%

<sup>10</sup> Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Source : Insee, RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021)  
Emplois selon le statut professionnel (Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2021)  
Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018 (Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021)

Malgré cette « bonne santé » générale, le Pays Basque, à l'instar de la plupart des territoires de l'hexagone, doit faire face à un certain nombre d'enjeux, liés aux grands cycles conjoncturels nationaux, et qui concernent tour à tour :

- **le marché du travail** : difficultés récurrentes de recrutement, d'adéquation de l'offre de formation, freins pour maintenir et attirer les nouveaux talents;
- **le foncier économique** : rareté des surfaces à vocation économique, pression résidentielle et inflation du prix du foncier, offre concurrentielle des territoires voisins, en particulier ceux du Sud des Landes ;
- **l'industrie** : compétitivité, accès à la ressource humaine qualifiée, accès à l'innovation, acceptabilité des populations ;
- **l'activité agricole** : recul constant de la part de l'activité agricole, perte tendancielle de SAU et du nombre d'agriculteurs ;
- **la reprise d'entreprises** : plus de 50 % des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans à l'horizon 2022, enjeu de la transmission d'entreprises et de la pérennisation de la richesse et de la variété du tissu économique ;
- **des déséquilibres territoriaux** : en lien avec l'urbanisation constante des populations, les activités économiques ont eu tendance à se concentrer sur certains territoires (50% des établissements au sein du pôle territorial Côte Basque Adour).

**Une pénurie de l'offre foncière, particulièrement sur le littoral** et sur le rétro-littoral qui ne permet pas de répondre à la demande des entreprises :

- des transactions stables voire en hausse malgré des prix élevés ;
- une offre de bureaux concentrée sur la côte, un stock dans le neuf important ;
- une offre en entrepôts en inadéquation avec la demande de grandes surfaces ;
- une vacance commerciale croissante à mesure de l'éloignement de la côte littorale.

**Le secteur des services occupe une large place** dans l'économie basque actuelle, il représente plus de 57 % des établissements du territoire et **58 % des emplois**. Il est suivi du **commerce** avec 13 % des établissements, mais **15 % des emplois**, soit un poids en effectifs salariés plus important qu'en Nouvelle-Aquitaine. Le territoire bénéficie de plusieurs polarités commerciales dont leur zone de chalandise dépasse largement l'échelle du Pays Basque.

**Le tourisme est une activité structurante de l'économie basque**<sup>11</sup> avec 6 % des établissements soit environ 3000 structures et 3,8% des emplois soit 5400 postes, c'est un moteur économique important du Pays Basque par ses effets d'entraînement dans le reste du tissu économique. Le tourisme pèse fortement sur la structure de l'économie locale et explique l'importance de la sphère présentielle. Il présente de nombreux enjeux :

- des impacts à mieux connaître et gérer : des flux à maîtriser dans le temps et dans l'espace ;
- un déséquilibre territorial, avec des problèmes de sur-fréquentation de certains sites sensibles ;
- une atomisation de l'offre (multiplication de sites, centres d'interprétation etc.) qui n'est pas au niveau des attentes des clientèles ;
- des difficultés de repérage et d'offres d'hébergement à l'intérieur / Une offre d'hébergement hyper concentrée sur le littoral et une offre « monotypée » dans l'intérieur ;
- une déconnexion entre le territoire promu par l'activité touristique et la réalité du territoire vécu par les habitants ;
- une contribution au développement économique du territoire en faisant du domaine du tourisme, un levier de développement économique responsable ;
- un accompagnement des professionnels dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'offre.

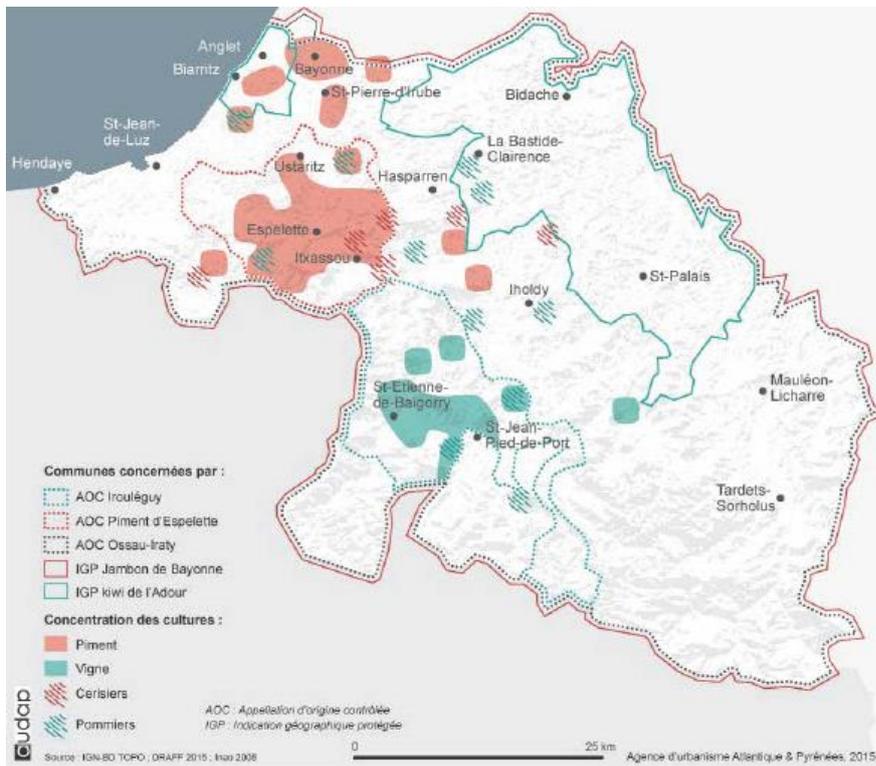
La Communauté Pays Basque s'appuie notamment sur l'Office de Tourisme Pays Basque (qui regroupe 152 communes) et 6 Offices de Tourisme (5 à compétences communales – Anglet, Biarritz, Bidart, Cambo-Les-Bains et Hendaye et 1 communautaire à périmètre communal – Ville de Bayonne) qui travaillent en partenariat avec les acteurs du secteur et ont pour mission de promouvoir un tourisme soutenable et durable. La filière s'appuie également sur le cluster GOAZEN, animé par la CCI Bayonne Pays Basque, qui constitue un réseau de plus de 580 entreprises des filières de l'hébergement, de la restauration, des loisirs, des prestataires d'animation de séjours, des musées, des réceptifs et du transport.

**Une industrie dynamique**, aéronautique, agroalimentaire, glisse, etc. : les filières ne manquent pas pour montrer le dynamisme du secteur industriel au Pays Basque et sa compétitivité sur les marchés internationaux. En termes d'emploi, c'est d'ailleurs le troisième secteur économique du Pays Basque représentant 9 % des emplois, alors qu'il ne pèse que 4 % des établissements.

**La construction, un secteur qui abrite 9% des emplois du Pays Basque** et connaît de fortes progressions depuis plusieurs années, en corrélation avec les croissances de populations ; il représente 9 % des établissements et des emplois du Pays Basque.

<sup>11</sup> En 2018

# L'AGRICULTURE AU PAYS BASQUE



L'agriculture est également un secteur important avec **12 % des établissements**.

Entre élevage en zone de montagne et dans le piémont, le Pays Basque développe des produits de qualité certifiés par de nombreux Signes officiels d'Identification de Qualité et d'Origine tels que les 4 emblématiques AOP :

- vins d'Irouléguay ;
- fromage Ossau-Iraty ;
- piment d'Espelette ;
- viande de porc Kintoa.

## Selon les chiffres RGA 2010, le Pays Basque compte :

- **4 500 fermes** : en moyenne, 1 ferme pour 64 habitants (en France : 1 ferme pour 128 hab.) ;
- **8 600 actifs (soit plus de 5 800 équivalents temps plein)** dont 61% sont des chefs d'exploitation (5 250) et uniquement 3% de salariés permanents hors famille ;
- **Cheptel** : 400 000 brebis laitières, 50 000 vaches à viande et 10 000 vaches laitières ;
- **6.7% de la population active sont des actifs agricoles** (en France 3.4%) ;
- **79% des exploitations sont à titre individuel** ;
- **124 200 ha de SAU (Surface Agricole Utile) + 50 000 ha de surfaces collectives** ; 60% du territoire est à usage agricole.

## Géographie des productions sur le territoire de la CAPB :

- des fermes de plus petite taille que la moyenne nationale (28 ha de Surfaces Agricoles Utiles - SAU par ferme contre 55 ha au niveau national) ;
- ovins laitiers ou bovins : zone de montagne ;
- vaches laitières : autour d'Hasparren ;
- élevage avicole : territoire au nord et nord-est du Pays Basque aux franges des Landes et du Béarn ;
- céréales : le long des vallées de l'Adour, de la Bidouze et de la Nive ;
- horticulture : nord-ouest du Pays Basque.

## Une pérennité de l'activité agricole en question :

- des chefs d'exploitations vieillissants, avec une moyenne d'âge de 49 ans sur le Pays Basque (des chefs d'exploitation plus âgés à l'ouest (50-58 ans) qu'à l'intérieur (46-49 ans)) ;
- une pression urbaine importante et une concurrence des usages, notamment sur la zone littorale et rétro littorale.

**Une politique volontariste en matière d'alimentation durable, locale et de qualité.** Le Pays Basque dispose d'atouts indéniables pour organiser à son échelle un

écosystème de productions et de consommations responsables : entre bassins ruraux et urbains, producteurs et consommateurs, dans une logique de circuits courts.

Le Pays Basque se caractérise par une grande diversité de productions agricole, agroalimentaire et halieutique, ainsi que par une forte dynamique d'initiatives collectives vectrices de valeur ajoutée.

A l'instar de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques engagés dans des démarches/feuilles de route alimentaires<sup>12</sup>, la CAPB a adopté en **février 2020, son premier Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, qui vise à définir une politique alimentaire en cohérence avec les **nouvelles pratiques et attentes de consommation**, qui privilégient de plus en plus, un **approvisionnement local**, respectueux de l'environnement et **soucieux du revenu des producteurs**.

La finalité du PAT de la Communauté Pays Basque est de « viser la souveraineté alimentaire du territoire » ; au niveau local, celle-ci consiste à favoriser le maintien d'une agriculture de proximité, destinée à alimenter les marchés locaux et régionaux. Pour tendre vers la souveraineté alimentaire, la Communauté Pays Basque a identifié deux principales orientations :

- s'engager dans un nouveau modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs (sûreté alimentaire / santé) et des producteurs (revenu) et garant de bonnes conditions de vie et de travail ;
- définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et les attentes de consommation. Ces deux orientations visent à la fois l'amont (les producteurs) et l'aval (les consommateurs).



<sup>12</sup> « Marchés Bio Local, Labels et Territoires » du Département des Pyrénées-Atlantiques

« Feuille de route « Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine » du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

# L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

Le Pays Basque bénéficie d'une économie maritime ancienne notamment autour de la pêche et des activités portuaires mais également du tourisme et des activités en lien avec la glisse.

**Des secteurs traditionnels et historiques à fort poids économique mais confrontés aux nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.**

La pêche<sup>13</sup>, aujourd'hui, représente 156 navires et 160 entreprises de la filière (amont, aval, encadrement) sur le territoire, Sud-Landes et Pays Basque. La filière halieutique locale compte 1 000 ETP d'emplois directs (800 en mer et 200 à terre), 650 ETP d'emplois indirects et 125 à 155 ETP d'emplois induits. Ainsi, le ratio est de 1 emploi en mer pour 1,7 à 1,8 emploi ETP indirect et/ou induit.

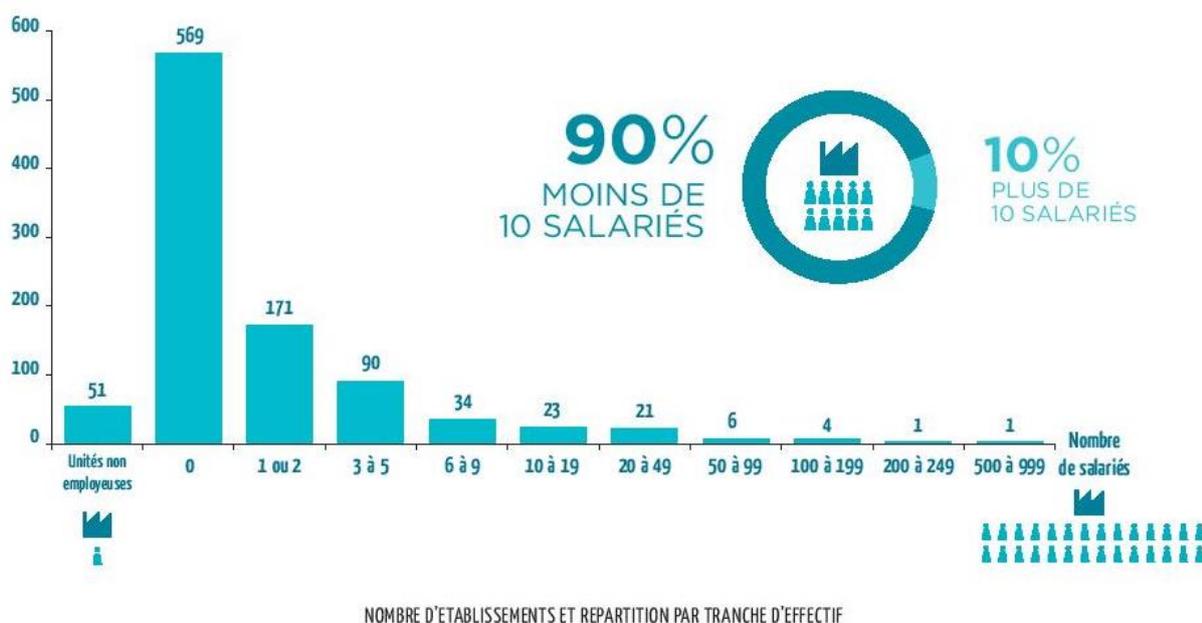
Le territoire Sud-Landes et Pays Basque est doté d'une flotte active, malgré une baisse des effectifs depuis 2013. Il s'agit, au regard des autres territoires nationaux de pêche, d'une petite pêche côtière locale (avec une pêcherie artisanale de 107 navires sur le territoire et une pêcherie hauturière de 49 navires hors du territoire), mais qui bénéficie d'une grande diversité de métiers.

Elle présente des spécificités locales notamment le ramassage des algues rouges épaves.

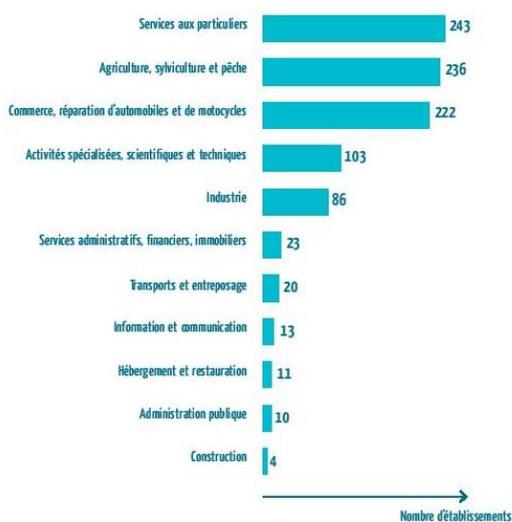
La pêche constitue une filière structurée, qui dispose d'une organisation professionnelle, le CIDPME 64-40, une organisation de producteurs, une criée, deux coopératives, des propriétaires et concessionnaires de ports ainsi que des instituts scientifiques et techniques comme l'IFREMER et l'Institut des Milieux Aquatiques soit plus de 75 ETP au service de la filière.

### La pêche, une filière historique à consolider.

L'activité pêche repose principalement sur le port et la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, 6ème criée française en termes de chiffre d'affaires avec 30,6 millions d'euros (une grande partie des marchandises expédiée en Espagne), 1<sup>ère</sup> criée de Nouvelle-Aquitaine (avec plus de 114 espèces commercialisées et 8 402 tonnes débarquées). Cependant, son développement nécessite la création d'une criée déportée à proximité de l'autoroute et des équipements logistiques associés pour traiter les marchandises en provenance ou à destination d'autres ports français (*poissons pêchés en mer du Nord par la flotte basque*).



<sup>13</sup> La pêche professionnelle (Source « la pêche à la baleine » Eugène Goyheneche et Données 2018 du CIDPME 64-40)



REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES  
DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

Face aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, la pêche a su initier son repositionnement. En effet, les professionnels de la pêche accompagnés par le CIDPMEM 64-40 mettent en œuvre des actions concrètes dans le cadre du programme DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) du FEAMP 2014-2020 (Fonds de l'Union Européenne pour les Affaires Maritimes et la Pêche) pour développer une pêche plus durable répondant aux attentes des consommateurs et des citoyens.

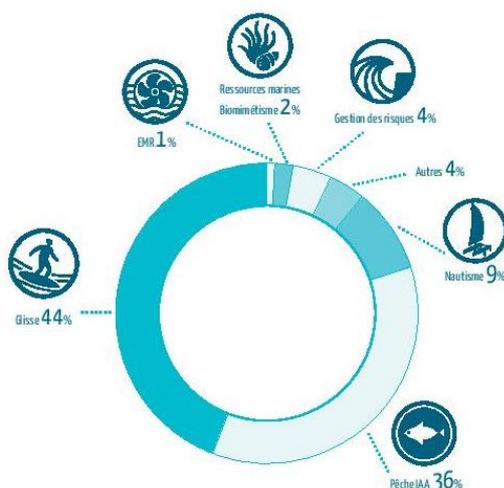
Ils ont notamment mis en place des mesures d'auto-gestion pour gérer durablement les ressources :

- des mesures de gestion des engins de pêche avec notamment l'interdiction de chalutage ;
- une maîtrise de l'effort de pêche : contingentement de licences ;
- la protection des milieux exploités avec un cantonnement de pêche.

Les pêcheurs mettent en œuvre de nombreuses initiatives pour développer une pêche d'avenir telles que :

- la valorisation des produits de la pêche locale en expérimentant la transformation de produits peu connus du grand public par exemple ;
- la diversification d'activités avec le pescatourisme, le ramassage des déchets, etc. ;
- la diversification des revenus avec la valorisation des co-produits de la pêche ;
- l'économie d'énergie avec l'expérimentation de biocarburants à base d'huile végétale ;
- la réduction des déchets en revalorisant des filets de pêche usagés ;
- l'ouverture aux autres filières du territoire.

Les filières touristiques du territoire sont nombreuses, mais deux macro-filières couvrent la quasi-totalité de l'offre dont le **tourisme littoral** autour des huit communes côtières du territoire.



VENTILATION DES ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR

Associée à ce tourisme balnéaire, le Pays Basque dispose d'une offre en lien avec le thermalisme, le bien-être et la remise en forme avec notamment 5 établissements de thalassothérapie proposant une capacité de 1080 curistes par jour. La configuration de la Côte Basque permet la pratique de la glisse. Au large de la corniche basque se forme, une des vagues géantes internationales « Belharra », phénomène rare et attendu par les surfeurs.

**Le territoire sud-aquitain<sup>14</sup>, plus particulièrement la côte basco-landaise est surnommée la « Bask California » ou la « petite Californie », il concentre la majeure partie des acteurs de la glisse.** C'est, en effet, la combinaison des conditions naturelles exceptionnelles, de l'écosystème entrepreneurial et de la forte communauté d'utilisateurs (plus de 100 000 pratiquants à l'année) qui a permis à l'industrie du surf de trouver un terrain favorable à son développement. Actuellement, l'industrie de la glisse dans le sud-aquitain représente plus de 400 entreprises (écoles de surf incluses), soit près de 5 000 emplois et 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur de la glisse regroupe des entreprises de toutes tailles, de la TPE aux grands groupes et couvre différents domaines, de l'artisan shaper à l'équipementier en passant par la marque de vêtements aux activités de conseils.

Par ailleurs, le Pays Basque accueille les sièges sociaux des plus grandes marques de la glisse tels que :

- Boardriders, fusion de Quiksilver et Billabong, dont le siège mondial est situé à Saint-Jean-De-Luz avec plus de 800 salariés ;
- Volcom dont le siège Europe est situé à Anglet avec 60 salariés ;
- Décathlon dont le centre de conception mondial de sports nautiques est installé à Hendaye avec plus de 150 salariés ;
- l'EuroSIMA, association européenne des industriels des sports de glisse basée à Anglet et Hossegor fédère plus de 200 entreprises.

<sup>14</sup> (Source : EuroSIMA Chiffres clés)



On trouve aussi des centres et instituts de recherche spécialisés sur les filières de la croissance bleue, dont la Fédération de recherche MIRA (Milieux et ressources aquatiques) qui réalise des recherches sur les milieux aquatiques d'eau douce ou marins avec 8 laboratoires et les équipes de recherche de l'UPPA, du CNRS, de l'Ifremer, de l'INRA.

## 2) Une économie dynamique, structurée par un pôle d'emploi principal, Côte Basque Adour, qui génère de fortes migrations pendulaires

A l'échelle de la CAPB, deux pôles territoriaux peuvent être considérés comme des pôles d'emplois compte tenu de leur indice de concentration de l'emploi : Côte Basque Adour et Amikuze.

Plus globalement, on constate que plus de 70% des emplois sont localisés dans les pôles littoraux (plus de 62% des actifs occupés), dont 54% au sein du pôle Côte Basque Adour (pour seulement 40% des actifs occupés). **Avec 67 883 emplois en 2017, Côte Basque Adour concentre plus de la moitié des emplois sur le territoire Pays Basque.**

A l'échelle de l'agglomération, on observe que 88% des ménages qui résident dans la CAPB y travaillent. **La forte attractivité des pôles littoraux et plus particulièrement des communes de Côte Basque Adour provoque une grande partie de ces migrations pendulaires.** Cette attractivité des pôles d'emplois littoraux est particulièrement marquée auprès des actifs occupés des pôles rétro-littoraux (Nive-Adour et Errobi) et plus diffuse au sein des pôles de la première couronne du Pays Basque intérieur (Pays de Bidache et Pays d'Hasparren).

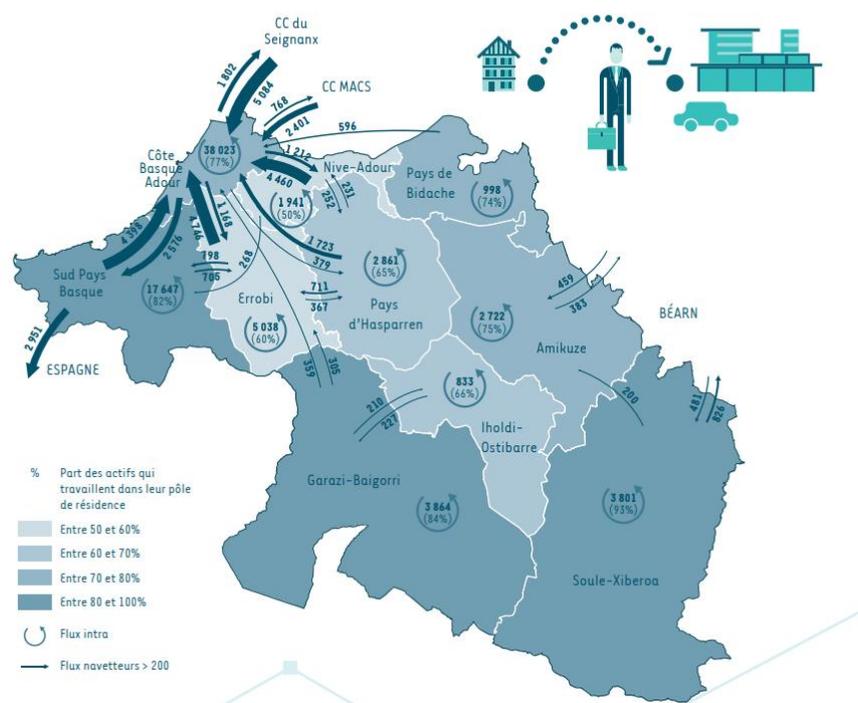
Le territoire possède également un écosystème d'innovation au sein de la filière glisse et activités aquatiques, avec des équipements clés tels que la Halle créative (Saint-Jean-de-Luz), l'Ocean Living Lab (Hendaye), la Ocean Tech (soutien aux startups) et un réseau thématique French Tech #Sports offrant des opportunités à l'international.

On observe également que les pôles du Pays Basque intérieur plus éloignés du littoral s'organisent en interne.

Ces statistiques posent la question du **développement de l'emploi dans les territoires rétro-littoraux et du Pays Basque intérieur**, afin de permettre d'une part un raccourcissement des trajets quotidiens et une meilleure qualité de vie des ménages de ces pôles et d'autre part d'appuyer le développement des pôles du rétro-littoral et du Pays Basque intérieur via une dynamique économique plus forte, notamment pour les pôles les plus éloignés du littoral. Au-delà des actifs qui vivent et travaillent dans la CAPB, plus de 14 000 personnes viennent chaque jour sur le territoire afin d'y travailler. Ces derniers résident principalement :

- dans la Communautés de communes du Seignanx : 5 700 actifs occupés (85% travaillent dans le pôle Côte Basque Adour) ;
- dans le reste des Landes : 5 300 actifs occupés.

**Alors que la CAPB attire chaque jour plus de 11000 travailleurs landais, ils ne sont que 2000 à faire quotidiennement le chemin inverse.**



### 3) Des dynamiques entrepreneuriales très soutenues

En 2021, le territoire comptabilise **5 710 créations d'entreprises**<sup>15</sup> et ce nombre est en augmentation depuis plus de cinq ans. Ces entreprises sont majoritairement créées par des entrepreneurs individuels dont :

- 23,8% dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration ;
- 23,5% dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les activités de services administratifs et de soutien ;
- 10,9% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale ;
- 8,5% dans le domaine de la construction.

Sur l'ensemble du territoire, on dénombre de nombreux **dispositifs de soutien** :

- aux **commerces** (« Pays Basque au cœur ») ;
- à l'**entrepreneuriat** (Réseau entreprendre Adour, BULTZA etc.), à l'**innovation** (l'Atelier de l'innovation) ;
- à l'**aide au développement d'entreprises** (INDAR Développement, ALdatu et ODACE) ;

- à l'**accompagnement des jeunes entreprises** (8 pépinières, Hôtels d'entreprises, espaces de coworking etc.).

Le territoire dispose également d'un « **Technopôle Pays Basque** », fort de 3 sites dédiés :

- Izarbel à Bidart, dédié aux industries et services numériques ;
- Technocité à Bayonne, spécialisé dans les domaines de l'aérospatial et des matériaux avancés ;
- Arkinova à Anglet, campus technopolitain de la construction durable.

Le numérique et le digital sont des activités transversales à l'ensemble des domaines d'activités du Pays Basque, porteuses de développement et d'innovation, dont le nombre d'emplois et d'établissements augmente dans les domaines de la programmation, du conseil et des activités informatiques.

On compte aussi la présence d'un **cluster numérique Pays Basque Digital** regroupant des entreprises spécialisées dans l'édition de logiciels et/ou les services numériques à valeur ajoutée.

### 4) Un secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) peu connu et reconnu, pour ses contributions à l'économie locale du territoire

Il existe 1 834 structures de l'ESS sur le Pays Basque, représentant 12 482 emplois, soit 13% de l'emploi total du

<sup>15</sup> Création d'entreprises par secteurs d'activité en 2021 (activités marchandes hors agriculture, source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

territoire. Sur l'ensemble de ces structures près de 87% sont associatives et 44% de leurs emplois sont tournés vers le secteur social.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, on retrouve également un mouvement coopératif bien ancré, avec la présence de 45 coopératives.

Cependant, malgré la présence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) dédié à l'ESS à Tarnos (dont le rayonnement s'étend au Pays Basque), une représentation de la Chambre Régionale de l'ESS et une maison de l'ESS à Biarritz, on constate **un manque de données territoriales aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.**

## 5) Vers un Campus universitaire multisites de la Côte Basque avec une offre de formations renforcée

En termes d'offre universitaire, le territoire du Pays Basque, 2ème aire urbaine de la Nouvelle-Aquitaine, **se trouve moins doté que les autres pôles universitaires de Nouvelle-Aquitaine.** La disparité est flagrante : 96 à 200 étudiants pour 1 000 habitants pour les pôles de la Rochelle, Poitiers et Limoges, alors que le Pays Basque en dénombre environ 24 (données MENESR, Atlas régional, 2015 INSEE).

Cette situation génère un manque de visibilité sur le parcours d'accompagnement et de financement des acteurs et une absence de gouvernance de l'ESS sur le territoire.

Notre territoire est marqué par de fortes disparités, avec une faible représentation des tiers lieux ruraux et l'existence de véritables zones blanches sur la zone rétro-littorale et l'arrière-pays. L'émergence des acteurs de l'Economie circulaire, notamment sur la **filière de réemploi des matériaux de déconstruction** se fait attendre, malgré des besoins bien identifiés à l'échelle du territoire.

On constate aussi qu'il existe une très forte volonté de coopération entre les acteurs, afin de créer plus de synergies pour actionner des leviers de développement significatifs et aller vers un véritable changement d'échelle.

Pour autant, le territoire connaît depuis une quinzaine d'années une forte croissance de ses effectifs (+61%) avec, à ce jour, près de 7 500 étudiants. Néanmoins, l'offre de formation supérieure au Pays Basque ne répond pas encore suffisamment aux besoins et attentes du territoire.

Aussi, à travers son Schéma de Développement Universitaire en 2017, la Communauté Pays Basque a pour ambition de créer un véritable « territoire universitaire », où l'offre de formation, la recherche mais aussi les modes de vie et les déplacements répondent au mieux aux aspirations des étudiants.

Avec un objectif : construire un campus Pays Basque « multi sites » (*Nive à Bayonne, Montaury à Anglet, Izarbel à Bidart*), pouvant accueillir **10 000 étudiants à horizon 2025**, répondant à une double logique d'attractivité et de réponses aux besoins locaux.

Elle souhaite aussi se positionner **comme le second pôle de formation d'ingénieurs de Nouvelle-Aquitaine.** Il s'agit ainsi de **doter le territoire d'une offre de formation et de recherche correspondant à sa réalité démographique et socio-économique**, et permettant de répondre aux besoins de formation des jeunes bacheliers.

Ce Campus Pays Basque développera des spécialités thématiques permettant de lui conférer une visibilité nationale ou internationale dans des domaines d'excellence (ex : construction et aménagement durables, environnement et océan, études internationales, etc.).



Descriptif des  
modalités de  
mobilisation des  
acteurs locaux pour la  
préparation de la  
candidature

## A. Une co-construction de la stratégie Pays Basque réalisée avec les acteurs locaux

Au cours des 6 mois d'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée (de janvier à juin 2022), la Communauté d'Agglomération Pays Basque, structure porteuse de la candidature, a souhaité mobiliser un grand nombre d'acteurs locaux à ses travaux (élus, socio-professionnels, associations, partenaires techniques, institutions, etc.). Cette réflexion collective, indispensable à la définition d'un projet de territoire cohérent, a permis de cibler les enjeux de développement et les actions prioritaires à mener pour les années à venir.

### 1) La concertation locale, un élément-clef dans la construction de la Stratégie

Afin de garantir une bonne représentation des différents acteurs locaux et de renforcer la qualité des échanges, les instances de gouvernance ont été constituées en veillant à :

- une représentation équilibrée des différentes composantes géographiques du territoire : urbain/rural, montagne, littoral, rétro-littoral, arrière-pays ;
- la mobilisation de différents types de structures public, privé, économiques, associatives, institutionnelles ;
- en veillant à une parité hommes/femmes.

Au lancement de la concertation, une [vidéo pédagogique](#) présentant la démarche de la Stratégie Territoriale Intégrée et détaillant la méthodologie et la gouvernance mise en place pour répondre à la candidature a été réalisée.

**Au regard des attendus, trois grandes phases ont permis d'élaborer la Stratégie Territoriale Intégrée :**

**Phase 1 :** élaboration du diagnostic, AFOM et enjeux ;

**Phase 2 :** Stratégie et déclinaisons opérationnelles ;

**Phase 3 :** déclinaison par outils financiers et gouvernance.

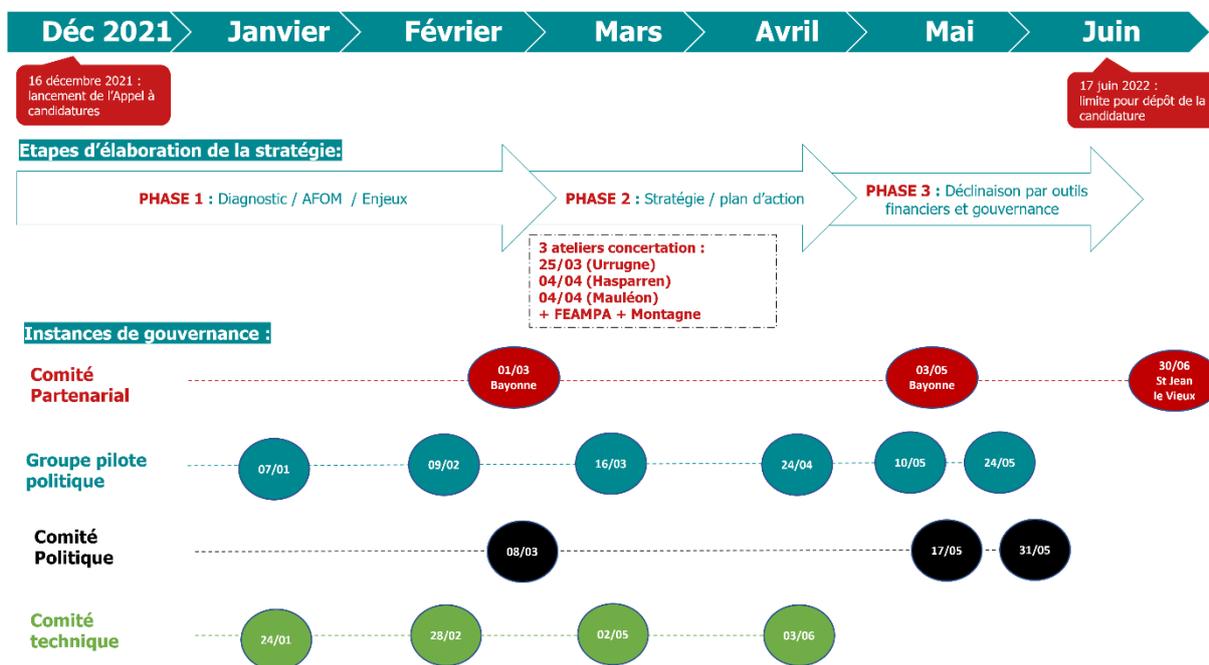
**La mobilisation des acteurs locaux, socle de l'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée, s'est concrétisée au sein de plusieurs instances de gouvernance.** Cette mobilisation, tout au long de l'élaboration de la candidature a permis une véritable implication des acteurs locaux :

- **une équipe projet** associant des chargées de mission de la CAPB référentes des politiques contractuelles, des fonds européens et du programme LEADER ;
- **un groupe pilote politique** réuni en amont de chaque phase pour valider la méthodologie de travail ; le groupe étant composé de l' élu en charge du pilotage des politiques contractuelles, l' élu en charge de la Montagne Basque et l' élu en charge des coopérations transfrontalières, européennes et internationales ;
- **un comité technique (CoTech)** composé d'une vingtaine de techniciens, référents de chaque direction de la CAPB et des responsables de chaque pôle territorial (relais de proximité), chargé d'échanger sur la méthodologie et d'alimenter les réflexions en fonction de leurs compétences respectives ;
- **un comité de pilotage (CoPil)** composé des élus du Conseil exécutif de la CAPB, chargé de valider les grandes orientations à la fin de chaque étape ;
- **un comité partenarial (CoPar)** composé d'une soixante d'acteurs publics et privés (cf. annexe 2), chargé d'échanger, de compléter et d'enrichir les propositions de chaque étapes. Lors de ces comités, la Région Nouvelle-Aquitaine a été étroitement associée à l'organisation, afin de présenter et échanger sur le nouveau Contrat de Développement et de Transitions (service DATAR et élue référente du territoire).

*Il est apparu essentiel de veiller à une mobilisation équilibrée du territoire et des thématiques avec des institutions publiques, - telles que l'Agence des Pyrénées, l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine -Euskadi-Navarre, le GIP DSU, l'UPPA- et privées, telles que les chambres consulaires, l'ESTIA, l'association Atherbea, le CPIE littoral basque, etc. La mobilisation citoyenne a également été incarnée par la présence de la société civile organisée : le Conseil de Développement du Pays Basque mais aussi les têtes de réseaux associatifs.*

- **des ateliers de concertation** mis en place lors de la phase 2 sur la déclinaison des enjeux en actions. Trois sessions d'ateliers ont eu lieu à Urrugne, Hasparren, Mauléon, permettant une large couverture géographique du territoire Pays Basque. Etaient invités à ces ateliers, les membres des CoTech, CoPil, CoPar et d'autres acteurs public-privé de terrain, identifiés avec l'aide du CoTech et des partenaires institutionnels.

Ces instances de concertation et validation ont été mobilisées selon le calendrier suivant :



En parallèle de ces instances, **des échanges techniques** ont eu lieu tout au long de l'élaboration de la candidature, **avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques**, en tant que partenaires institutionnels et co-financiers potentiels. Ces temps d'échanges ont permis de mettre en cohérence notre stratégie avec leurs politiques sectorielles mais également d'étudier les potentialités de co-financements de certaines typologies d'actions.

En complément des ateliers et des échanges en Copar et Cotech, certains acteurs locaux ont pu également faire remonter **des contributions écrites** pour nourrir les réflexions. Le Syndicat mixte SCoT du Pays Basque et du Seignanx (cf. annexe 3) a ainsi partagé les enjeux identifiés et les conclusions d'ateliers qu'il avait mené dans le cadre de ses travaux.

## 2) Phase 1 : de la réalisation du diagnostic à l'analyse AFOM

Lors de la première phase, l'équipe projet a travaillé **sur la réalisation d'un portrait de territoire synthétique**, en s'appuyant sur les Stratégies et Schémas du territoire existants (cf. annexe 5) comme par exemple le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Projet Alimentaire Territorial de la CAPB, le

Le Conseil de Développement du Pays Basque, dans sa contribution (cf. annexe 4), a pour sa part apporté des commentaires, des amendements, des reformulations et des nouvelles propositions de manière à, par exemple, souligner l'importance de la mobilisation de la société civile.

Le travail de croisement de ces différentes contributions et des documents ressources du territoire a permis de conforter, compléter et réactualiser les enjeux identifiés et le plan d'actions.

Un étroit travail de collaboration a été mené avec le service « Transition Ecologique et Energétique » de la CAPB, afin de répondre aux principes de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine et de s'assurer plus globalement que la stratégie du territoire serait en phase avec les enjeux actuels de transitions.

Schéma de développement économique de la CAPB ou encore, un rapport et portrait cartographique de l'ANCT. Cette synthèse a permis de dresser les principales caractéristiques du territoire selon des grandes thématiques (démographie, emploi, économie, tourisme, culture, agriculture, langues etc.) et de dégager des **enjeux**, partagés et priorisés avec le CoPar.

### 3) Phase 2 : des ateliers de concertation pour identifier les pistes d'actions répondant aux enjeux qui se posent au territoire

Lors de la deuxième phase, **trois ateliers de concertation** ont été organisés afin de présenter, d'une part les enjeux auxquels le territoire va devoir faire face et d'autre part d'identifier des actions / pistes d'opérations pour y apporter des réponses pour les années à venir (cf. annexe 6).

Afin d'associer un maximum d'acteurs, près de 250 invitations ont été envoyées à des acteurs public-privé du territoire. Ces ateliers ont été organisés sous le même format, en 3 lieux du territoire et à des horaires différents pour favoriser la participation du plus grand nombre.

- 1<sup>er</sup> atelier de concertation le 25 mars à Urrugne (cf. annexe 7)
- 2<sup>ème</sup> atelier de concertation le 4 avril à Hasparren (cf. annexe 8)
- 3<sup>ème</sup> atelier de concertation le 5 avril à Mauléon-Licharre (cf. annexe 9)

Lors de ces ateliers, des groupes de travail, composés en moyenne de 10 à 15 personnes, ont été mis en place. Les trois axes de la Stratégie, liés aux principales problématiques identifiées, ont été présentés et expliqués aux différents groupes (cf. annexe 10).



La définition de ces axes a permis d'aller au-delà d'une simple réflexion par thèmes qui aurait eu pour conséquences de limiter les connexions entre les projets. Elle s'est faite de manière transversale sur tous les potentiels de développement du territoire, sans restriction. Cela a permis de confronter les avis et les points de vue, d'apporter surtout une matière riche d'idées et de projets.

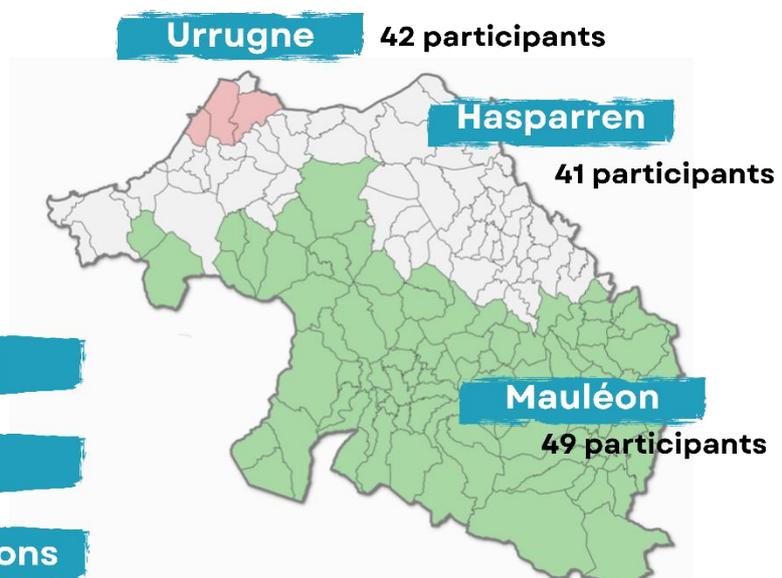
**Par une animation « post-it », il s'agissait d'inviter les participants à proposer des pistes d'actions répondant aux 3 grands axes présentés, tout en essayant de préciser une temporalité de réalisation, le cas échéant, une territorialisation de l'action (cf. annexe 11).**

**Ce travail a été très important par la suite dans la construction du plan d'action et notamment dans le choix d'une approche territorialisée des fiches-action.**

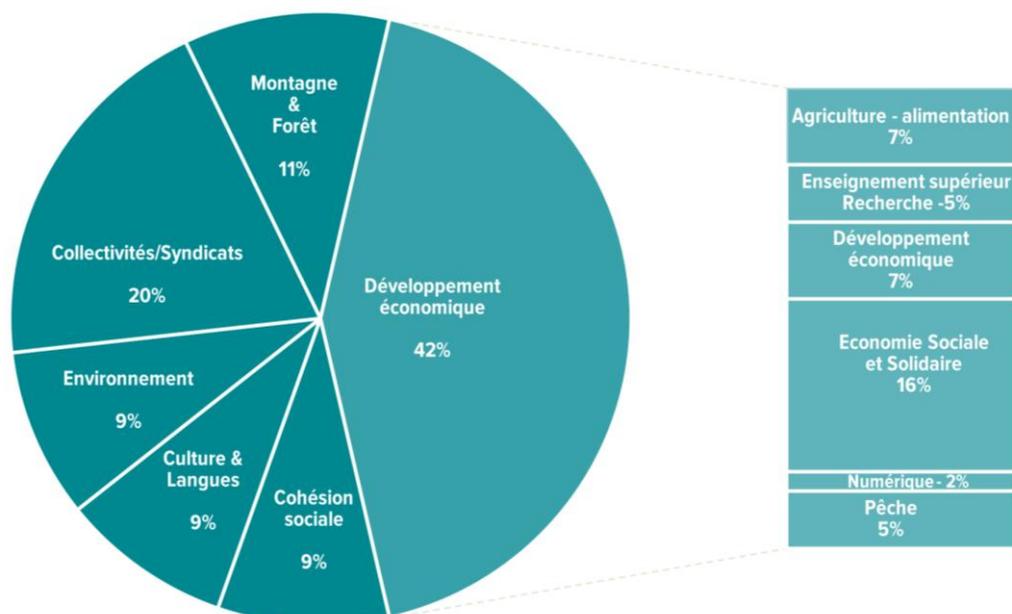
La synthèse de ces réflexions a permis de **faire ressortir des objectifs prioritaires et de construire un plan d'actions partagé.**

Ces ateliers ont mobilisé **132 participants représentant 56 structures**, issues de la sphère publique et privée. **Plus de 600 pistes d'actions proposées** sont ressorties de ces ateliers (cf. annexe 12).

#### Bilan quantitatif des ateliers :



## Analyse des secteurs d'activités représentés par les structures ayant participé aux 3 ateliers de concertation :



### Avec une représentation équilibrée de l'ensemble du territoire :

En parallèle, dans le cadre de l'évaluation du programme Leader Montagne Basque 2014-2022 trois ateliers ont été organisés en mars 2022 (Gotein-Libarrenx, Ixassou, St Jean le Vieux) mobilisant une cinquantaine d'acteurs (membres du Comité de programmation, porteurs de projet, partenaires techniques) ainsi qu'une réunion avec des élus (communaux et syndicaux) du territoire Montagne Basque afin de nourrir le plan d'actions du volet Massif Pyrénées du FEDER et le nouveau programme LEADER (cf. annexes 13 et 14).

De même, un temps d'échange entre techniciens et élus du Pays Adour Landes Océanes et de la Communauté Pays Basque a été organisé, afin d'élaborer le plan d'actions et fixer les grands principes de gouvernance du volet économie bleue durable. De plus, les acteurs des différentes filières de l'économie bleue présentes sur le territoire ont été invités aux différentes instances de gouvernance, ainsi qu'aux ateliers de concertation (cf. annexes 15 et 16).

## 4) Phase 3 : dernière étape de concertation autour du plan d'actions et de la maquette financière

A la suite des différents travaux menés avec les acteurs du territoire et comme à chaque étape d'élaboration de la candidature, le plan d'actions et la maquette financière ont été partagés avec le CoTech et le CoPil.

La candidature (la stratégie, le plan d'action et la maquette financière) a été présentée et validée par le Comité de pilotage, lors du Conseil exécutif du 31 mai 2022 (cf. annexe 17).

Elle sera également présentée lors d'un Comité Partenarial le jeudi 30 juin, afin de restituer à l'ensemble des acteurs le résultat des travaux menés grâce à leur participation et leur collaboration.

Certains membres du Comité Partenarial pourraient intégrer le futur Comité de programmation de la Stratégie Territoriale Intégrée.





Analyse des besoins et  
du potentiel de  
développement du  
territoire

## Eau, Biodiversité, littoral

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Stratégie unique de gestion des risques littoraux portée par la CAPB et outils innovants de gestion active des 35 zones de baignades ;	Ressource en eau de quantité suffisante mais vigilance au regard du changement climatique et des fragilités sur la qualité dans certains secteurs ;	Labellisations Pavillon Bleu obtenues en 2021 et en cours pour 2022 pour 21 plages.  Premier territoire au niveau national à avoir été labellisé pour le Projet Partenarial d'Aménagement de St Jean de Luz sur l'adaptation au recul du trait de côte ; en lien avec la loi Climat Résilience ;	Risques de submersion et d'érosion qui se traduisent par un net recul du trait de côte ;
Gestion intégrée du cycle de l'eau, littoral et océan assurée par la CAPB à travers d'importants investissements financiers et avec des outils de gestion type SAGE, PAPI etc. ;	Territoire soumis à de nombreux risques : inondations, mouvements de terrain, risques climatiques, dégradation ;	Démarche en cours pour obtenir la certification ISO 14 000 sur le petit cycle de l'eau pour l'exploitation d'ouvrages/systèmes ;	Nécessité de prendre en compte le changement climatique pour l'adaptation de la gestion des ouvrages d'assainissement, face à l'évolution du régime des pluies ;
Grande richesse d'espaces naturels du littoral à la montagne et de nombreuses espèces animales, végétales rares et spécifiques au Pays Basque, support de nombreux services écosystémiques ; sites Natura 2000 etc. ;	Artificialisation et imperméabilisation des sols et fragmentation des espaces naturels, notamment par les infrastructures concentrées sur le littoral menaçant la richesse des espaces naturels, la biodiversité (morcellement des milieux naturels, disparition de continuités naturelles) ;	Nombreux dispositifs de protection/ zonages règlementaires et d'inventaire du patrimoine naturel qui permettent de mieux connaître le patrimoine naturel ;  Territoire lauréat de l'AàP Ministériel Plan de Paysage et de l'AMI régional « territoire vert et bleu » ;	Patrimoine naturel, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique (disparition de certains espaces et espèces etc.) ;  Forte dépendance de nombreuses activités économiques locales à la santé des écosystèmes : tourisme, agriculture, économie résidentielle ;
Tissu associatif très riche et de nombreux partenariats scientifiques (présence d'un Groupement d'Intérêt Scientifique Littoral Basque) ;	Lacunes dans la connaissance sur certaines branches de la biodiversité notamment sur le volet des espèces invasives ;  Sensibilité assez limitée des habitants au sujet de la biodiversité, constat d'une perte de biodiversité et besoin de la faire reconnaître la biodiversité ;		Disparition de la donnée liée au patrimoine naturel faune/flore (observateurs, scientifiques formés) en raison du manque de moyens consacrés à son suivi et à sa capitalisation ;

### Enjeux principaux

- **Préservation de la ressource en eau face aux effets du changement climatique : limiter les consommations en eau potable afin de préserver la ressource, améliorer la qualité de l'eau**
- **Protection des populations, des territoires et adaptation des activités socio-économiques et des usages face aux risques naturels et climatiques (inondation, érosion, submersion)**
- **Limitation des pressions anthropiques sur les ressources naturelles (eau, sol etc.)**
- **Maintien et protection des milieux naturels et préservation de la biodiversité**
- **Amélioration, partage de la connaissance et développement de nouvelles technologies permettant l'aide à la décision et la gestion (en matière de gestion des risques, de qualité des eaux etc.)**



## Montagne et forêt

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Dynamisme agropastoral préservé qui joue un rôle primordial dans le maintien et l'entretien des paysages ouverts ;	Baisse de la transhumance et fragilité des patrimoines et manque d'appropriation par les acteurs locaux de cette richesse patrimoniale ;	Relance des Associations Foncières et Pastorales et transfert de savoir-faire de gestion collective des espaces ;	Enfrichement des zones en déprise agricole et sans pastoralisme ;
Attachement des habitants et des jeunes au territoire lié à une identité culturelle forte ;	Perte du lien des habitants au monde rural et agricole, risque de "villages dortoirs" dans l'ouest et de désertification des services et dilution du lien social accentuant la déprise démographique dans l'est du massif ;		
Traditions et savoir-faire de gestion collective du foncier indivis ;	Absence de gestion collective sur les massifs de l'ouest, les plus enclins à la déprise agricole et au multi-usage ;		
Riche biodiversité avec des espèces rares et endémiques, races/ espèces locales adaptées à la montagne ;	Coûts d'exploitation en montagne restant élevés ; produits d'estives peu ou mal différenciés ;	Diversification de la production / intérêt pour les races et variétés végétales locales, valeur positive conférée aux produits locaux de montagne ;  Valorisation économique de ressources forestières autres que le bois (exemple des initiatives autour du bois énergie) ;	Ressources financières en baisse avec l'augmentation des charges et un manque de visibilité sur les prix (= baisse de valeur ajoutée) ;
Offre touristique en développement basée sur les atouts patrimoniaux du territoire ;	Territoire de passage, des courts séjours - Des filières d'offre peu structurées ; une mauvaise connaissance des clientèles – Des hébergements touristiques à améliorer (quantité et qualité) ;	Engouement pour les activités de pleine nature et synergies entre agriculture et tourisme ;	Méconnaissance par le public non averti des règles élémentaires de l'environnement montagnard entraînant des conflits d'usage (activités agricoles/ de loisirs/ enjeux environnementaux) ;
Territoire de montagne frontalier avec la Navarre et le Guipuscoa partageant une identité culturelle commune et un programme LEADER dédié à la Montagne Basque depuis 2007 ;	Manque d'ingénierie pour développer des projets transfrontaliers structurants à une échelle inter valléenne ;	Dispositifs et financements dédiés sur la coopération transfrontalière ;	Restrictions budgétaires qui relèguent en second plan les projets de coopération interterritoriale et transnationale ;

### Enjeux principaux

- **Maintien et renforcement de l'agropastoralisme transhumant**
- **Renforcement des capacités de gestion collective des espaces de montagne favorisant la cohabitation équilibrée des usages, la valorisation et préservation des ressources et des patrimoines**
- **Développement des activités économiques diversifiées en montagne, à travers notamment la création de synergies entre agriculture, sylviculture, tourisme durable et patrimoines**
- **Maintien d'une montagne habitée en particulier dans les hauts de vallée qui pâtissent d'un isolement géographique et de handicaps naturels, développement d'une vie sociale et culturelle dynamique dans ces villages**
- **Développement d'une coopération territoriale transfrontalière pour la Montagne Basque (au profit des précédents enjeux)**

## Climat - Air - énergie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire labellisé « Territoire engagé pour la Transition écologique ; label climat - air – énergie »	Agriculture (38%), Transports (32%) Résidentiel (15%), Tertiaire (10%) = principaux contributeurs de GES sur le territoire ;  Poids prépondérant des produits pétroliers dans l’approvisionnement énergétique du territoire ;	Disponibilité locale de différentes sources d’énergies renouvelables : solaire, hydraulique, biomasse, énergie marine et forte capacité de stockage du carbone ;	Menaces sur certaines activités économiques sous influence des aléas climatiques notamment agriculture, transports, tourisme etc. ;
Plan Climat Air Energie Territorial réalisé de manière concerté avec les acteurs du territoire et adopté en juin 2021 ;	Vulnérabilité du territoire au changement climatique, évènements extrêmes, tempêtes, vague de chaleur, inondation etc.		Impacts sanitaires liés au changement climatique et aux pollutions.
Démarche territoriale mutualisée pour l’amélioration de l’efficacité énergétique des bâtiments publics (CAPB / Communes /Baillleurs Sociaux) : ELENA		Mise en place de ZFE (outils règlementaires etc.).	Développement de la précarité énergétique (augmentation des prix des flux énergétiques) ;

### Enjeux principaux

- Réduction des consommations énergétiques du territoire par la sobriété et l’efficacité énergétique, notamment des logements, de la mobilité et du secteur tertiaire
- Substitution des énergies fossiles par l’approvisionnement en énergies renouvelables notamment issues du territoire
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- Anticipation des impacts du changement climatique par une culture et une gestion des risques et des mesures d’adaptation

## Prévention, Collecte et Valorisation des déchets

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés et sensibilisation aux nouveaux comportements, lutte contre gaspillage alimentaire etc. ;	Augmentation de la quantité de déchets produite ces 40 dernières années ;	Evolution des comportements de consommation des usagers et obligations règlementaires ;	Nécessité de maîtriser les coûts du service (équipements /moyens humains, etc.) notamment en lien avec les évolutions règlementaires ;
Volonté d’harmonisation des modes de collecte des déchets sur l’ensemble du Pays Basque, en fonction de la typologie d’habitat et maillage de 25 déchetteries sur l’ensemble du territoire ;	Plusieurs modes de collecte sur l’ensemble du territoire pas toujours lisibles pour l’usager et saturation des déchetteries existantes avec difficultés à trouver des terrains pour les implantations futures en raison d’une situation tendue sur le foncier ;	Réforme nationale de la collecte incitative progressivement déployée sur le territoire et modernisation des équipements ;	
Territoire labellisé « Territoire engagé pour la Transition		Multiplication des filières de tri en déchetterie ;	

### Enjeux principaux

- Renforcement des actions de prévention, de sensibilisation et de communication à destination de tous les publics, pour la réduction de la production de déchets
- Harmonisation et optimisation des services de collecte sur l’ensemble du territoire, dans le respect des obligations règlementaires
- Modernisation du réseau de déchetteries existantes et anticipation pour le déploiement de nouveaux sites, favorisant

écologique ; Territoire d'économie circulaire » ;			
---	--	--	--

l'intégration des logiques de réemploi et d'économie circulaire

## Mobilités



Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Autorité organisatrice de mobilité durable unique pour le territoire du Pays Basque - Adour avec un Plan de Déplacements Urbains arrêté (hors stationnement et voirie) ;			Fort impact environnemental des GES émis par les transports routiers individuels et de marchandises ;
Mobilité qui s'organise autour des différents pôles de centralités du territoire (loisirs, emploi, services...) ;	Usage intensif de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements domicile-travail (82% des actifs), l'augmentation des prix de l'immobilier pousse les travailleurs à vivre à l'intérieur ;	Développement du télétravail et des tiers lieux pour limiter les déplacements domicile-travail ;	Développements urbains croissants qui se font à distance des services de mobilité et qui augmentent la dépendance à la voiture pour accéder aux emplois et aux services ;
Espace d'interface entre la France et l'Espagne (A63, A64) et présence de grandes infrastructures : aéroport, port, gares, lignes ferroviaires structurantes et CEF ;	Fragilité de l'étoile ferroviaire bayonnaise, faiblesse de l'offre de transport longue distance ;	Potentiel de développement des branches de l'étoile ferroviaire, notamment vers l'Espagne et développement du CEF ;	Recul du trait de côte qui engendre le besoin de déplacer des axes routiers et voiries et impacte le tissu urbain ;
Progrès sur la desserte du territoire en transports publics (90 % des emplois et des habitants se situent dans des communes desservies en bus, car ou train),	Besoins en mobilité différenciés selon les espaces (littoral VS ruralité, certains quartiers notamment Politique de la Ville) et une offre de déplacements en transport commun qui ne répond pas totalement aux besoins ;	Fort potentiel de développement des usages collectifs de la voiture (co-voiturage et autopartage) ; et des offres de transports multimodales ;	Accroissement de l'attractivité touristique du Pays Basque qui accentue les tensions dans les mobilités, en période estivale
Part importante de la flotte de transport décarbonée et schémas cyclables en cours de développement ;	Manque de continuité et d'efficacité dans les maillages des modes de transports doux (vélo, piéton, co-voiturage) ;	Territoire transfrontalier qui offre des opportunités d'innovation/ d'expérimentation en termes de mobilités durables ;	

- Renforcement de l'intermodalité et des offres de mobilité durable
- Accompagnement aux changements de mentalité et d'usage vers une évolution des pratiques en termes de mobilités
- Mise en cohérence de l'offre de mobilité et des chaînes de déplacements avec la planification du développement urbain du territoire
- Développement de solutions différenciées pour les populations les plus éloignées de la mobilité et les besoins de l'activité touristique

## Socio-démographie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire doté de nombreux documents stratégiques (PLH, PCAET, PDU etc.) articulant les politiques publiques communautaires et communales ;		Déploiement de dispositif nationaux : programme Petites Villes de Demain ;	
Territoire attractif, fortes interdépendances qui s'intensifient sur le littoral et le rétro-littoral ;	Attractivité subie, pas encore maîtrisée, foncier sous pression notamment pour la production de logements, tensions du parc de logement locatif social ;	Communes rurales qui connaissent un regain démographique, qui pourrait être conforté par les conséquences de la crise sanitaire ;	Croissance démographique et modification de la sociologie de la population qui engendrent de nouveaux besoins et services ; rupture de l'équilibre du territoire ;  Importantes disparités d'accès au logement qui creusent les inégalités ;
Croissance démographique très importante liée à un solde migratoire positif, notamment des familles avec enfants, créant un dynamisme économique ;	Solde naturel négatif lié à une population vieillissante VS solde migratoire négatif chez les jeunes (15/25 ans) qui quittent le territoire pour se former ; un taux de pauvreté plus fort chez les jeunes de moins de 30 ans ;		Vieillesse de la population posant la question de l'accessibilité aux services ; illectronisme ;
Des revenus dans la moyenne nationale et des conditions de vie globalement favorables ; 59% de ménages propriétaires occupants ;	Disparités de revenus entre les pôles territoriaux ; gentrification de la zone littorale et rétro-littorale qui pousse les plus faibles revenus vers l'intérieur du territoire ;		Concentration des emplois et des services sur le littoral et rétro-littoral qui induit de nombreux déplacements ;
Territoire vaste organisé par plusieurs centralités multi-maillées : bourgs et centres-bourgs ;	Enclavement de l'intérieur du territoire face à l'accès aux services et à la santé ; > Manque de places en accueil de jour pour l'accueil des personnes âgées et de fortes disparités d'accès aux soins ; > Offre d'équipements sportifs qui a besoin d'être complétée et consolidée ;	Développement de la solidarité et de la cohésion sociale, à travers l'existence d'un important tissu associatif ;  Maillage du territoire en Espaces labellisés « France Services » ; déploiement de médiateurs numériques ;	Réseau associatif fort, mais aux modèles économiques souvent fragiles, dépendants des subventions publiques, et qui se heurtent à la question du foncier et des locaux disponibles ;
2 Quartiers prioritaires politiques de la ville à Bayonne bénéficiant de soutiens spécifiques ;	Modification de la structure familiale : progression régulière du nombre de personnes vivant seules et de la monoparentalité en (40% et 30% des habitants des Quartiers Politique de la Ville) ;	Rapprochement des acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, missions locales, PLIE, CASS, et autres structures dédiées (Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance) ;	Risque d'accroissement de la grande précarité (logement et alimentaire) due aux changements de modèles familiaux et aux crises économiques récentes ;

### Enjeux principaux

- **Adaptation et innovation pour le développement d'une offre d'équipements, de logements et de services répondant aux besoins des résidents sur l'ensemble du territoire**
- **Renforcement des services à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap, pour favoriser le maintien à domicile et le développement des liens entre les individus et entre générations**
- **Accompagnement des changements sociétaux du territoire et intégration des nouveaux habitants dans un souci de cohésion sociale et territoriale**
- **Lutte contre le développement des inégalités sociales sur le territoire, notamment en apportant des réponses pour accompagner l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables (par ex : grande précarité, migrants, familles monoparentales, illectronisme, etc.)**
- **Accompagnement des jeunes dans des projets de mobilité hors du territoire, en développant des conditions favorables pour leur retour au Pays Basque**
- **Développement de l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et aux dispositifs d'insertion pour les populations les plus éloignées des marchés du travail**

## Culture et langues

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence d'opérateurs labellisés dans des champs artistiques variés : Scène Nationale, SMAC Atabal etc. ;	Peu de données disponibles et objectivées sur la filière des Industries Culturelles Créatives sur le territoire ;	Existence de nombreux sites / espaces / monuments labellisés ou reconnus d'intérêt patrimonial : chemins de St Jacques, Châteaux, pays d'arts et d'histoire, plus beaux villages de France ;	
Culture basque jouissant d'une image et d'un rayonnement international, patrimoine culturel très important qui s'appuie sur une identité basque très marquée avec un opérateur majeur l'Institut Culturel Basque ;	Manque de coproducteurs sur le territoire et de coordination des institutions partageant la compétence « culture » ;		
	Fortes disparités territoriales en matière d'équipements et d'accès à une offre culturelle de proximité (accessible financièrement et géographiquement) ;	Croissance démographique et gentrification de certains quartiers voire communes qui peuvent faire muter les demandes en matière d'offre culturelle ;	Nouvelle façon de consommer la culture s'est renforcée avec les habitudes prises lors des confinements successifs : moins de sorties culturelles, plus de consommation individuelle à travers les plateformes ;
Dynamisme du secteur associatif et de la créativité locale ;	Nombreux opérateurs culturels fragiles et isolés. Manque de moyens humains pour faire vivre les projets dans équipements ;	Culture pouvant devenir un moteur de développement économique durable ; au même titre que le tourisme qui favorise la promotion du patrimoine culturel ;	Effets de la crise sanitaire sur le secteur culturel ;
Adoption des projets de politiques linguistiques en faveur du basque et de l'occitan gascon avec une offre de services publics en langue basque (le nombre de locuteurs bascophones se stabilise) ;	Manque de salariés et d'agents bascophones pour poursuivre le développement de l'offre bilingue dans les services publics locaux ;		
Présence d'un outil dédié à la politique linguistique : Office Public de la Langue Basque ;			

### Points principaux

- Accès équitable de tous les publics aux équipements et à l'offre culturelle : mise en réseau des offres, renforcer la médiation culturelle pour les publics les plus éloignés, adaptation et modernisation d'équipements existants, etc.
- Soutien à la professionnalisation des opérateurs culturels du territoire dans un souci d'équité territoriale : accompagnement des acteurs de la filière culturelle de la création à la diffusion : amateurs et professionnels
- Développement de l'apprentissage et d'une offre en langue basque dans les médias, les réseaux sociaux et les productions audiovisuelles afin de susciter l'utilisation de l'euskara chez les jeunes (15-25 ans), et les adultes dans le cadre professionnel comme dans le cadre privé

## Développement économique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Structure économique largement dominée par le secteur des services (56% des emplois) et un territoire relativement épargné par la crise du Covid 19 ;	Concentration de l'économie dans les espaces littoraux / littoraux et peu de foncier économique disponible ;	Potentiel de développement s'appuyant sur les polarités de l'intérieur, comme bassin de vie ;	Risque avéré d'hyper-résidentialisation de l'économie, risque de repousser certaines activités économiques hors du territoire ;
Taux de chômage en deçà des moyennes régionale et nationale ; 2 principaux pôles d'emplois : Côte Basque Adour et Amikuze	Dynamique d'emploi inégale sur le territoire, des déséquilibres territoriaux : une activité économique concentrée sur les territoires les plus urbanisés	Des actifs qui viennent de l'extérieur du territoire mais qui consomment sur le territoire ;	Offre concurrentielle des territoires voisins sur le foncier économique, notamment du Sud Landes ;
Dispositifs existants pour l'accompagnement à la création d'entreprises et l'innovation ;	Offre de formation supérieure ne répondant pas suffisamment aux besoins et aux attentes du territoire qui se traduit par des difficultés de recrutement dans le marché du travail ;	Volonté de renforcer l'offre d'enseignement supérieur ;	
Retombées économiques touristiques très importantes pour le territoire ; une image de destination préservée et nature ;	Impacts du tourisme à mieux connaître et maîtriser ; déséquilibre territorial en matière de tourisme, avec des problèmes de sur-fréquentation de certains sites sensibles ;	Potentiel de développement de produits touristiques de pleine nature ;	Accroissement de l'attractivité touristique qui engendre des conflits d'usages et accroissement des pollutions environnementales qui menacent l'image de destination écoresponsable que souhaite développer le territoire ;
1834 établissements de l'ESS, 86,4% sont associatifs ; dynamisme de la vie citoyenne : création d'association et de tiers lieux ;	Manque de données territoriales ESS quantitatives et qualitatives ; faible représentation des tiers lieux ruraux et absence d'une stratégie territoriale en matière d'économie circulaire ;	Potentiel de développement économique durable et de mutation vers un modèle écoresponsable (économie circulaire, tourisme...) : une réelle dynamique de création d'entreprises dans le domaine de l'économie circulaire (recyclerie, réemploi...) ;	

### Enjeux principaux

- Atténuation des écarts de développement sur le territoire notamment par l'accompagnement à la création entrepreneuriale (ex: incubateurs, pépinières d'entreprises, Tiers-lieux etc..)
- Développement d'une offre de formation, d'enseignement supérieur et de recherche en adéquation avec les besoins du territoire, qui permettent d'offrir des conditions favorables et essentielles au développement économique du territoire
- Définition d'une stratégie de soutien à l'économie circulaire et aux activités économiques visant à économiser les ressources et limiter la production de déchets
- Transformation du modèle touristique, vers un tourisme « durable » et respectueux du cadre de vie des habitants, équilibré dans les saisons et sur le territoire, proposant une offre de qualité et privilégiant la clientèle locale et de proximité
- Diffusion de la culture de l'innovation sociale et soutien aux initiatives innovantes porteuses de solutions nouvelles face aux défis sociaux et environnementaux, en renforçant l'accompagnement à la création d'entreprise de l'ESS

# Agriculture et alimentation

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Tissu agroalimentaire dynamique et une majorité de productions fermières familiales (97%) ;	Taux de renouvellement insuffisant chez les agriculteurs et des capacités d'investissements faibles,	Gisements d'emplois agricoles (plus d'emplois dans les exploitations en circuits courts et bio d'après Agreste) ;  Déploiement des agro-technologies ;	Vieillesse des exploitants.  Mutation du secteur agricole ; évolutions des pratiques environnementales, aléas climatiques, diversification des productions, changement technologiques etc. ;
Démarches collectives initiées pour la sauvegarde de races et variétés locales avec des filières de qualité labellisées (50% de production sous labels qualité) ;	Un fort besoin de création de valeur ajoutée ;	Label « territoire bio » ; demande sociétale forte d'accéder à une offre en produits fermiers locaux et de qualité ;	Impact limité de la loi EGALIM sur les prix agricoles et cadre contraint de la commande publique ;
Prédominance de l'élevage dans l'activité agricole (52% d'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores), quasi-autosuffisance du territoire pour la viande bovine ;	Dépendance des filières ovines aux aides de la politique agricole commune (PAC) et forte empreinte carbone de l'élevage.  Degré d'autonomie alimentaire faible car les produits agricoles bruts et transformés sont orientés vers l'exportation nationale ou l'internationale ;		Déséquilibre des rapports économiques dans la chaîne de valeur, le modèle de la grande distribution constitue le principal circuit de distribution de produits alimentaires
Agglomération dotée d'une compétence alimentation et plan d'actions du PAT qui concerne l'ensemble de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette » ; Contrat Local de Santé avec une fiche-action Nutrition/ Santé/ Alimentation ;	Fortes disparités territoriales en matière de précarité alimentaire : prévalence de l'obésité ou du surpoids ;	Nombreux acteurs agissant déjà pour des comportements favorables à la santé (PNA, ARS, CPAM, Centre Spécialisé de l'Obésité Sud Aquitaine) ;  Définition en cours de services de type "Epiceries sociales" afin de couvrir les zones blanches du territoire ;	Evolution des modes de vie avec une augmentation de la demande pour les produits préparés et des risques de surpoids, de précarité alimentaire induit par les inégalités sociales etc ;
Initiatives citoyennes en faveur d'une alimentation locale et durable nombreuses (ex : Interamap, AMAP) ;	Difficulté d'organisation logistique qui entraîne un faible poids des circuits de proximité sur le territoire, faible poids des circuits de proximité (estimé à 1,7%)		Charges de travail induites par les circuits de proximité : produire-transformer-vendre et des filières de qualité / bio qui rendent les produits moins accessibles ;

## Enjeux principaux

- **Une transmission dynamique : conserver le maximum d'exploitations en assurant leur renouvellement**
- **La viabilité économique des exploitations : améliorer le revenu des agriculteurs, diminuer les charges dans les exploitations**
- **La préservation des biens communs : conserver la vocation agricole du foncier, préserver la qualité de l'eau et l'économiser**
- **Une agriculture en phase avec son territoire et ses enjeux : favoriser la mutation du secteur agricole vers un modèle plus durable**
- **Adaptation aux mutations des comportements alimentaires et développement des achats responsables : connaître les pratiques des consommateurs, développer les productions déficitaires, restauration collective**
- **Accessibilité sociale à l'alimentation de qualité**

Actions de sensibilisation et d'expérimentation à l'alimentation durable	Peu de cantines engagées eu égard à la capacité du territoire et absence d'outil de logistique ;		
--	--	--	--

## Economie bleue durable

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Une économie maritime importante portée par deux filières principales: glisse et pêche ;	Outil de production vieillissant (29 ans de moyenne) ;	Opportunités de diversification et d'innovation importantes ;	Augmentation des coûts de production (carburants, modernisation des navires...) ;
Présence d'une culture historique maritime forte et maintien d'une pêche artisanale sur le territoire ;	Disparition progressive de la filière pêche et des emplois indirects qui y sont liés par manque de modernisation et de renouvellement de la flotte ;	Evolution des attentes des consommateurs qui encourage le développement d'une pêche locale plus durable ;	
Une filière pêche structurée (160 entreprises de l'amont à l'aval) et porteuse d'emploi 1 000 ETP d'emplois directs > 650 ETP d'emplois indirects > jusqu'à 155 ETP d'emplois induits ;	Renouvellement des générations compliqué ;		Règlementation contraignante ;
1ere criée de Nouvelle-Aquitaine et de France pour le débarquement de merlus ;		Potentiel de développement de différents circuits de commercialisation et d'augmentation de la part de vente directe ;	Diminution des ressources halieutiques en lien avec la pollution des eaux et le changement climatique ;

### Enjeux principaux

- **Gestion de la ressource : être acteur de la gestion des milieux et espèces exploités**
- **Valorisation des produits de la pêche : pêcher moins mais pêcher mieux**
- **Responsabilité environnementale : veiller sur le milieu et réduire son empreinte**
- **Accompagnement à l'innovation et adaptation des outils de production aux contraintes environnementales**



Description de la  
stratégie et de ses  
objectifs



# POUR UN PAYS BASQUE SOLIDAIRE, RESILIENT ET ENGAGE

## A. Une stratégie Pays Basque unique, intégrée et partenariale tenant compte de la diversité de son territoire

C'est le choix de la cohérence et de l'efficacité qui a guidé l'élaboration de **cette stratégie unique, cadre de référence des volets territoriaux des trois fonds européens, mais également des futurs dispositifs contractuels supra-territoriaux et notamment le Contrat de Développement et de Transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Le territoire a ainsi saisi l'opportunité de cette candidature pour aller au-delà d'une stratégie multi-fonds européens. Il se dote désormais d'une stratégie qui se veut être l'ADN du territoire, recoupant ses ambitions pour les six années à venir pour **accélérer les transitions et aller vers un développement plus vertueux du Pays Basque.**

Construire une stratégie intégrée s'est traduit par une mobilisation, dès la réalisation du diagnostic, de tous les acteurs issus des thématiques et secteurs du développement territorial. L'intégration de la diversité qui compose le Pays Basque (rural, urbain, Quartiers prioritaires Politique de la Ville, Petites Villes de Demain, montagne, littoral, transfrontalier) s'est reflétée dans la composition des instances participatives et de pilotage de la Stratégie Territoriale Intégrée, mais également grâce à la prise en compte des données, schémas et stratégies territoriales préexistantes.

Il s'agissait de poser et partager, de façon concertée à un instant T, une vue d'ensemble du territoire. Interroger thématique par thématique, ses atouts et ses faiblesses, mais aussi identifier les opportunités et les leviers d'action pour un développement durable du Pays Basque.

Ce travail réalisé de manière rigoureuse et méthodique a permis de définir précisément **les enjeux transversaux de développement et d'identifier dans chaque secteur des opportunités de contribution aux principes de transitions et de cohésion.**

**Enfin, pour inscrire cette stratégie dans une démarche ascendante et partenariale, une méthodologie participative a été mise en place. Pilotée par la CAPB, la construction de cette stratégie a mobilisé les forces vives du territoire afin de garantir une réponse au plus près des attentes locales.** S'appuyant sur les têtes de réseaux, les représentants de la société civile ont été invités à participer aux temps de concertation.

L'élaboration de cette stratégie a été réalisée au sein même de la Communauté Pays Basque, grâce à la mobilisation d'une équipe projet. En premier lieu, l'équipe projet a centralisé de nombreux diagnostics et documents stratégiques permettant de dresser un état des lieux du territoire. Ensuite, la CAPB s'est appuyée sur l'expertise de l'équipe projet, sa connaissance du territoire et son expérience des programmes européens mais aussi sur des relais locaux (partenaires institutionnels, associations, syndicats, référents de pôles, etc.) pour coconstruire cette stratégie.

La phase de concertation a donc pu être menée en relation directe entre la Communauté Pays Basque et les acteurs mobilisés en positionnant et en légitimant la CAPB comme structure pilote dès le lancement de la démarche.



## B. Un diagnostic partagé qui pose les enjeux thématiques et territoriaux du Pays Basque

**La réalisation du diagnostic de territoire et la concertation mise en œuvre pour l'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque ont permis d'interroger le modèle de développement du territoire.**

Le Pays Basque est un territoire attractif, comme en attestent les données démographiques, depuis plus d'une dizaine d'années maintenant. Cette croissance démographique est essentiellement portée par le solde migratoire.

Le Pays Basque connaît également une croissance économique, (+ 16% d'entreprises entre 2012 et 2017) avec un tissu économique plutôt résistant à la crise sanitaire. Aux côtés d'un tissu économique historiquement productif, l'économie présentielle s'est fortement développée en lien avec l'attractivité du territoire. Le Pays Basque est d'ailleurs la deuxième destination touristique française ; succès lié à son cadre de vie privilégié, avec des paysages et un patrimoine naturel exceptionnels, de nombreux produits sous signes officiels de qualité, une culture et une identité singulières.

Néanmoins, ce dynamisme ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire et n'est pas sans conséquence sur son développement. Les parties les plus rurales sont exposées à un déclin démographique, auquel s'ajoute un vieillissement de la population, d'où un enjeu fort de revitalisation de ces espaces.

Le territoire est également confronté à une forte pression sur son foncier, avec des prix qui explosent et un équilibre difficile à trouver entre production de logements, maintien des terres agricoles et préservation des espaces naturels.

S'ajoute un développement des situations de vulnérabilités, lié notamment aux conditions d'accès difficiles au logement et à une précarisation d'une partie de la population, qui accentue et creuse les inégalités sociales.

Comme tout territoire, le Pays Basque doit aussi s'adapter aux enjeux du changement climatique, à la raréfaction des ressources et à l'effondrement de la biodiversité.

## C. Identification des axes de développement et des enjeux par une approche thématique.

### 1) Aménagement et cohésion territoriale

Il apparaît nécessaire de **favoriser la revitalisation des bourgs et centre bourgs des communes structurantes du territoire** pour retrouver des centralités durables par la requalification des espaces publics. Il est essentiel conserver et dynamiser les fonctions économiques, commerciales et sociales essentielles pour permettre un renouveau d'attractivité et recréer du lien social dans les centres villes/bourgs.

Ainsi, il faudra **accompagner le développement d'une offre d'équipements et de services durables permettant de mailler le territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble des résidents.**

Une attention particulière sera accordée aux Quartiers Politiques de la Ville (deux sur la commune de Bayonne) et aux Petites Villes de Demain (cinq communes sur le territoire Pays Basque). Ces territoires bénéficient aujourd'hui d'une ingénierie et animation dédiées permettant de faire émerger des projets d'aménagement structurants, mais ne disposent que de peu de moyens financiers pour les concrétiser.

De plus, dans un objectif de « ville plus durable », il s'agira de favoriser la réintroduction de la nature en ville et de construire des modèles de villes vertes et durables en favorisant un aménagement urbain moins consommateur d'espace, en veillant à limiter les pollutions et en facilitant le lien social.

### 2) Cohésion sociale

En termes de cohésion sociale, la Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque devra permettre de **renforcer les services à destination des personnes les plus vulnérables, notamment dans les Quartiers prioritaires Politiques de la Ville**, et favoriser le lien social et la cohésion.

Il est également nécessaire de renforcer les politiques de santé et les dispositifs d'insertion, de formation pour les publics les plus éloignés mais aussi d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favoriser leur retour sur le territoire.



### 3) Culture, Patrimoine & Langues

Afin de favoriser le lien social et le vivre ensemble, les acteurs ayant participé à la concertation ont souligné l'importance de s'appuyer sur le patrimoine et la culture.

Dans un premier temps, ils ont identifié le besoin de **consolider les connaissances du secteur culturel, du patrimoine et de l'économie culturelle puis d'accompagner les opérateurs professionnels et amateurs, de la création à la diffusion.**

Dans un second temps, il conviendra de développer des stratégies collectives autour du patrimoine culturel et de **promouvoir les langues basque et gasconne, en vue de développer leur transmission et leur usage pour favoriser leurs revitalisations.**

### 4) Mobilités

Les mobilités représentent un véritable enjeu de développement territorial en matière de solidarité, de transition écologique mais aussi en termes de développement économique.

Ainsi, il est nécessaire que le Pays Basque **renforce l'intermodalité sur l'ensemble du territoire et la diversité des offres de mobilités durables.** Il devra également veiller à la mise en cohérence du déploiement des offres de mobilités

avec la planification du développement urbain du territoire et en **proposant des solutions différenciées pour favoriser l'accessibilité** à l'emploi, aux loisirs, aux services et équipements, etc.

Au-delà du développement de l'offre, il est indispensable d'accompagner les changements de mentalité pour encourager le développement et les usages des mobilités douces.

### 5) Développement économique

Le diagnostic a mis en lumière des disparités de développement sur le territoire. Il s'avère donc **nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour atténuer les écarts de développement sur le territoire** telles que ; l'accompagnement à la création entrepreneuriale (ex : incubateurs, pépinières d'entreprises, Tiers-lieux), la relocalisation de projets économiques dans les centres villes, le **soutien au développement du tissu économique et commercial inséré au sein des villes structurantes.**

A travers la Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque, il s'agira de créer les conditions d'un **développement économique équilibré sur notre territoire, favorisant les logiques de l'économie circulaire et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** ainsi que les activités économiques préservant les ressources naturelles et relevant les défis sociaux liés à l'insertion, l'emploi et la formation, en diffusant la culture de l'innovation sociale.

## Zoom sur :

# L' Economie Bleue Durable

Une collaboration entre le Pays Basque et le Sud-Landes a été formalisée sur le programme 2008-2014 dans le cadre de l'Axe 4 du FEP (Fonds européen pour la pêche) porté par le Comité Inter Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CIDPMEM) 64-40 et poursuivie avec le DLAL du FEAMP en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques pour la période 2014-2020.

La prochaine programmation du FEAMPA constitue une opportunité de **poursuivre la dynamique engagée depuis 2008 sur le littoral basco-landais et de renforcer l'ancrage de la filière pêche et aquaculture au sein d'une économie bleue durable** (cf. annexe 18).

C'est également une opportunité de mieux connaître et de structurer les filières de l'économie bleue durable et de développer des synergies porteuses d'innovations. Il est proposé de poursuivre le fléchage sur des problématiques littorales et de conserver le périmètre des programmes précédents (de Hendaye à Capbreton).

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'ignorer les effets majeurs du changement climatique sur le milieu maritime : hausse de la température de l'eau, évolution de la faune et de la flore, retrait du trait de côte. Associée aux pressions issues des activités humaines, la combinaison de ces différents impacts aggrave la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que celle de l'ensemble des activités qui en dépendent. Les acteurs de l'économie bleue sont tous touchés par ces phénomènes.

**Ainsi, il convient d'agir ensemble pour la préservation de nos biens communs, en réduisant l'impact des activités de l'économie bleue sur l'environnement maritime et d'accompagner les acteurs de l'économie bleue à s'adapter aux conséquences du changement climatique.**

Parallèlement, la culture maritime, intrinsèquement liée à l'environnement marin et aux activités économiques qui y sont liées, n'est pas toujours valorisée dans sa diversité et la transmission du patrimoine immatériel est de moins en moins assurée. **Les métiers de la mer subissent un manque d'attractivité qui nécessite de mieux valoriser et transmettre cette culture maritime.**



## 6) Eau – Biodiversité - Littoral

Le littoral basque est particulièrement sensible aux risques de submersion et d'érosion qui se traduisent par un recul progressif du trait de côte, un abaissement de certaines plages et des mouvements de terrain (éboulements, glissements) au niveau des falaises de la côte rocheuse. Ces enjeux nécessitent la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des risques littoraux portée par la CAPB.

Un des risques majeurs lié à l'eau en Pays Basque est le risque inondation. En effet, que ce soit à cause des submersions marines ou des fortes pluies, le territoire est souvent soumis à des inondations. Les communes les plus concernées par l'aléa inondation sont celles de la façade littorale et celles situées aux abords des cours d'eau et rivières tels que l'Adour et la Nivelle.

**Pour maintenir et protéger le territoire, les populations et les écosystèmes face aux changements climatiques, il s'agit d'améliorer les connaissances et la gestion des risques.**

L'eau est une ressource prégnante au Pays Basque, qui est menacée par le changement climatique comme par une pression humaine de plus en plus en forte et des activités économiques et de loisirs, notamment aux abords des cours d'eau. L'utilisation de pesticides dans l'agriculture, le lessivage des superficies imperméabilisées sont des sources de pollutions

**Aujourd'hui, il apparaît primordial de préserver la ressource en eau en limitant la consommation et en améliorant sa qualité (eau potable et eaux de baignade).**

De nombreux secteurs d'activités sont dépendants du milieu marin et du littoral, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, la glisse et des secteurs émergents tels que les ressources marines, les énergies renouvelables marines, etc. Ils font face à la fois à leurs propres enjeux mais également à des enjeux communs, notamment environnementaux et sociétaux.

Il est donc indispensable de réunir ces acteurs de l'économie bleue afin de fixer des ambitions communes. Il est également important de pouvoir **créer des synergies, afin de partager des expériences et de développer ensemble des projets qui permettent de répondre aux enjeux communs qui se posent à ces territoires littoraux.**

## 7) Agriculture et Alimentation

En matière d'agriculture, il est nécessaire d'adapter les pratiques aux enjeux de la transmission et de la viabilité économique des exploitations, et d'encourager les mutations vers un modèle plus durable pour faire face changement climatique et aux évolutions de la consommation.

La Stratégie Territoriale Intégrée entend soutenir les modèles permettant de préserver les biens communs du territoire : foncier, eau, qualité des terres agricoles et des paysages, etc.

En matière d'alimentation, il convient de répondre aux enjeux des nouveaux modes de consommation et d'accompagner le changement des pratiques pour tendre vers des modes de consommation plus durables et sains. Ainsi, il est important **d'accompagner le développement d'outils collectifs favorisant la transformation, la distribution et la consommation de produits locaux pour rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial Pays Basque.**

## Zoom sur :

### La Montagne Basque

Sur la Montagne Basque, en cohérence avec la dynamique enclenchée sur le programme Leader 2007-2013 et 2014-2022 et le projet en cours de Parc Naturel Régional, **la stratégie vise à maintenir une montagne vivante et habitée** à travers le développement et la présence d'une offre de logements, de services et d'équipements. Riche de ses diversités, le territoire doit créer du lien et des opportunités d'échanges et d'interconnaissance entre les habitants de la Côte et de l'Intérieur.

Il est également important **d'accompagner le développement de ce territoire en renforçant l'agropastoralisme transhumant, en soutenant la création d'activités économiques diversifiées** en montagne et la valorisation de filières à forts potentiels répondant à l'impératif d'un développement durable de ces espaces, mais aussi en **encourageant une meilleure valorisation du bois local en lien avec le futur Plan Bois Pays Basque.**

Les nombreuses activités existantes sur la Montagne Basque, agricoles, forestières, touristiques et récréatives, en font un territoire soumis à des problématiques de conflits d'usages. Ainsi, **il conviendra de renforcer la gestion collective des espaces montagnards, forestiers et de favoriser une cohabitation équilibrée des usages tout en veillant à la préservation des ressources et des patrimoines.**

Sur ces territoires particulièrement fragiles que sont les espaces montagnards, il conviendra d'enclencher une véritable réflexion sur les conséquences du changement climatique, d'ores et déjà perceptibles, pour définir une stratégie d'adaptation à mettre en œuvre dans les prochaines années.



**Face aux enjeux spécifiques du territoire de la Montagne Basque et dans la continuité du travail mené depuis deux générations de programme LEADER, il a été décidé de cibler les actions soutenues par le fonds LEADER sur ce territoire rural et montagnard, à forte vocation agricole et forestière.**

Ainsi, le territoire de la Montagne Basque pourra capitaliser sur son expérience des précédents programmes « LEADER », s'appuyer sur des acteurs déjà sensibilisés aux fondamentaux du programme et ayant déjà acquis des habitudes de travail à travers une gouvernance ouverte et partagée. **Cibler le fonds LEADER sur la Montagne Basque c'est permettre de poursuivre une dynamique de développement local et d'innovation en faveur de la ruralité.**

## **8) Prévention, collecte et traitement des déchets**

Au-delà des obligations réglementaires et de la nécessité d'assurer un service public de qualité, en matière de prévention, collecte et traitement des déchets, il existe une véritable ambition territoriale en faveur de la **réduction de notre impact sur l'environnement, en encourageant le développement des énergies issues des déchets et en accompagnant la production de matériaux recyclés, afin de lutter contre la raréfaction des ressources naturelles.**

Cet engagement représente également une opportunité de créer de l'activité économique et de l'emploi non délocalisables par la mise en réseau des acteurs, l'accompagnement des initiatives et l'innovation.

**Le défi que souhaite relever le territoire est bien de passer d'un modèle classique d'économie linéaire qui consiste à prélever des ressources dans l'environnement, les transformer, les consommer, les jeter et recommencer, à une économie circulaire à travers laquelle le déchet devient une ressource locale.**

## **9) Climat - Air - Energie**

L'urgence climatique invite chaque territoire à prendre sa part de responsabilité et à adopter une stratégie climat-air-énergie volontariste et résolue. Aussi, les élus de la Communauté Pays Basque et la société civile du Pays Basque se sont impliqués et mobilisés pour élaborer un Plan Climat territorial en 2021.

Celui-ci dessine une trajectoire qui permet au Pays Basque de prendre une part active dans la réussite des objectifs nationaux de la Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015) et de s'inscrire dans la trajectoire climat-air-énergie validée au niveau régional dans le cadre du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la stratégie du Plan Climat Pays Basque vise à faire du Pays Basque un territoire sobre énergétiquement et résilient écologiquement et socialement à l'horizon 2050. Il encourage à **anticiper le changement climatique par une culture et gestion du risque, à réduire les polluants atmosphériques et gaz à effet serre, mais également à soutenir le développement des énergies renouvelables.**

Il incite également à **réduire les consommations énergétiques du territoire par la sobriété et l'efficacité énergétique**, notamment en lien avec les secteurs les plus énergivores que sont les logements, la mobilité et le secteur tertiaire.

**Cette approche thématique a mis en exergue le besoin, pour le Pays Basque et ses habitants, de construire les réponses aux défis d'avenir dans une logique de développement durable et territorialement différenciée en favorisant la cohésion et les transitions.**

### **Ce modèle de développement durable doit permettre de répondre aux enjeux suivants :**

- Comment déployer une approche territoriale différenciée capable d'offrir un niveau de services et d'équipements de qualité à tous les habitants et en tout point du territoire, face à des dynamiques de développement contrastées ?
- Comment lutter contre les inégalités sociales et favoriser le bien vivre ensemble aussi bien dans les quartiers urbains (politique de la ville) qu'en zone rurale ?
- Comment préserver l'environnement et les biens communs, en limitant l'impact des activités humaines et les conflits d'usages ?
- Comment devenir un territoire résilient pour faire face au changement climatique (et aux risques naturels induits) et à la raréfaction des ressources ?
- Comment adapter nos modes de vie (habiter, se déplacer, consommer) et notre économie pour faire face à la raréfaction des ressources et pour réduire notre impact sur l'environnement ?
- Comment poursuivre le développement d'une économie productive (industrie et agriculture) et diversifiée (artisanat, commerce), créatrice de valeur ajoutée et d'emplois ?
- Comment créer des synergies entre filières traditionnelles et innovantes du territoire, répondre aux besoins en formation et favoriser l'accompagnement à la création entrepreneuriale ?



## D. Une stratégie intégrée pour donner à chaque territoire les moyens de répondre aux défis environnementaux, sociétaux et économiques

Comme développé ci-dessus, le chemin vers un Pays Basque Solidaire, Résilient et Engagé devra se faire dans une approche transversale de tous ces sujets qui représentent chacun une pièce indispensable du puzzle permettant une évolution du modèle de développement du territoire pour accompagner les transitions.

Ainsi la Stratégie Territoriale Intégrée du Pays Basque porte l'ambition de mettre en œuvre un modèle de développement durable et plus vertueux qui se déclinera en 3 grands axes prioritaires :

### — Pour un Pays Basque solidaire

adapter les modalités du développement dans le respect des spécificités géographiques et sociales.

### — Pour un Pays Basque résilient

préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique.

### — Pour un Pays Basque engagé

accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables.

**L'atteinte des objectifs fixés à travers ces trois grands axes recoupe des thématiques transversales qu'il est nécessaire de repenser, pour adapter et faire évoluer le modèle de développement de notre territoire.**

## E. Agir pour un Pays Basque solidaire, résilient et engagé

Les acteurs associés au processus de concertation tout au long de l'élaboration de la candidature ont permis de définir les grands objectifs et les pistes d'action qui devront permettre la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie.

Les orientations prioritaires identifiées sont les suivantes :

- **Objectif prioritaire 1** : Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.
- **Objectif prioritaire 2** : Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.
- **Objectif prioritaire 3** : Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.
- **Objectif prioritaire 4** : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.
- **Objectif prioritaire 5** : Engager une collaboration en faveur d'une économie bleue durable
- **Objectif prioritaire 6** : Accompagner les changements de modes de vie vers des pratiques plus durables pour un territoire résilient face aux changements climatiques
- **Objectif prioritaire 7** : Limiter la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles induites en protégeant ses populations et son environnement naturel remarquable.
- **Objectif prioritaire 8** : Se mobiliser pour une gestion participative et vertueuse de la Stratégie Territoriale intégrée Pays Basque

Comme évoqué en début de propos, le territoire Pays Basque a fait le choix de développer une Stratégie Territoriale Intégrée unique pour identifier l'ensemble des besoins et des actions à mener pour atteindre ses objectifs et répondre aux enjeux qui se posent au territoire. Pour autant, tous les objectifs prioritaires identifiés ne pourront pas être développés au sein

des volets territoriaux des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI). Ainsi, les objectifs 1 à 5 sont développés dans le plan d'action pour la mobilisation de ces crédits. Quant aux objectifs 6 et 7, ils pourront être mis en œuvre notamment au travers des axes 1, 2 et 3 du programme opérationnel du FEDER-FSE. (Voir logigramme ci-après).



Pour répondre à ces objectifs prioritaires, des fiches-action ont été détaillées par fonds.

- **Le fonds FEDER OS 5 sera mobilisé pour répondre aux objectifs prioritaires 1, 2 et 3.**

L'OS 5 du FEDER soutiendra le développement de l'offre de services et d'équipement sur les communes (hors zone massif pyrénéen) et permettra un soutien plus important en faveur des communes labellisées « Petite Ville de Demain », répondant ainsi à l'objectif prioritaire 1. Il accompagnera également le développement des Quartiers prioritaires Politique de la Ville mais aussi la valorisation et la promotion de la culture, du patrimoine et des langues basque et gasconne favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble développés à travers l'objectif prioritaire 2.

Enfin, l'OS 5 FEDER permettra de soutenir les logiques de développement économique favorisant les transitions (objectif prioritaire 3). Il s'agira de développer le tourisme durable et l'Economie Sociale et Solidaire et d'accompagner le développement de modèles collaboratifs. Des actions de coopération sont également envisagées sur ces thématiques pour permettre au territoire de développer la mise en réseau, et de capitaliser sur d'autres expériences pour mettre en œuvre des projets innovants.

- **Les fonds LEADER et l'OS 5 « Massif Pyrénées » seront mobilisés pour répondre à l'objectif prioritaire 4.**

A travers le programme LEADER seront soutenus les actions permettant d'assurer une gestion collective et une valorisation des zones intermédiaires mais également de valoriser les

produits agricoles et forestiers de la Montagne Basque dans une logique d'alimentation saine et durable. LEADER pourra aussi soutenir des projets de coopération interterritoriale et/ou transnationale avec d'autres territoires LEADER, de montagne en particulier ou avec des PNR pouvant partager les mêmes problématiques.

A travers l'OS 5 « Massif Pyrénées », il s'agira de soutenir les actions permettant une meilleure gestion du multi-usage en montagne, et d'autres concourant à un tourisme durable et à la valorisation des patrimoines de la Montagne Basque. Il soutiendra aussi le développement d'équipements et services socio-économiques permettant de renforcer l'attractivité des villages de montagne. Enfin, il permettra d'accompagner une ingénierie de développement et la mise en réseau des acteurs à l'échelle du Massif Pyrénées.

- **Le fonds FEAMPA sera mobilisé pour répondre à l'objectif prioritaire 5.**

Le volet territorial du FEAMPA soutiendra les actions de préservation du milieu maritime et limitant les impacts des activités de l'économie bleue. Il devra également permettre d'accompagner les actions permettant aux acteurs de ces filières de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Dans une approche multisectorielle de l'économie bleue, le FEAMPA permettra également de valoriser la culture maritime.

Les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de l'économie bleue durable, dépassent largement le périmètre du littoral basco-landais, ainsi des actions de coopération pourront être menées afin de proposer des solutions et expérimentations en lien avec d'autres territoires.

**Les disparités territoriales identifiées dans le diagnostic et la concertation ont mis en exergue la nécessité de développer une approche différenciée s'adaptant ainsi au plus près des besoins et des spécificités de chaque composante du territoire. Ainsi, il est apparu pertinent de construire le plan d'action dans une logique territorialisée (cf. annexe 19).**

L'évaluation de la stratégie et du plan d'action se fera notamment aux regards des indicateurs détaillés ci-après. Pour les fonds OS 5, OS5 « Massif Pyrénées » et LEADER les indicateurs fixés ci-dessous varient selon les fiches actions.

#### Indicateurs de réalisation :

- nombre de projets soutenus
- répartition territoriale des équipements soutenus
- taux de réalisation de la maquette financière

#### Indicateurs de résultats :

- nombre d'emplois créés
- évolution du taux de chômage dans les 2 Quartiers prioritaires Politique de la ville
- nombre d'usagers potentiels des projets/équipements soutenus
- évolution démographique
- nombre de locuteurs basque et gascon
- évolution du nombre d'acteurs labellisés dans la filière touristique
- maintien de l'activité agropastorale sur le périmètre de la Montagne Basque
- mesure de la baisse des conflits d'usages en montagne
- nombre d'acteurs du territoire ayant bénéficié de formation-action de développement



Pour le FEAMPA les indicateurs imposés par le programme national sont les suivants :

#### Indicateurs de réalisation :

- nombre de projets soutenus
- nombre et diversité des acteurs impliqués dans les projets
- taux de réalisation de la maquette financière

#### Indicateurs de résultat :

- diffusion des résultats d'études et partage de bonnes pratiques
- nombre d'emplois créés
- entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information
- actions visant à la restauration de la nature, à la conservation, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité, à la santé et au bien-être

## F. Un engagement fort dans les logiques de transitions

### Le Plan Climat Pays Basque adopté en juin 2021, constitue le fil rouge du projet de territoire.

Il est le document cadre de la politique de lutte contre le changement climatique, qui décline localement les objectifs internationaux et nationaux et qui s'inscrit dans la politique régionale de transition écologique et énergétique. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) définit 5 orientations, chacune déclinée autour de plusieurs ambitions :

- Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel.
- Devenir un territoire à énergie positive en 2050.
- Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous.
- Innover et changer de modèle économique.
- Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble.

### Le programme d'actions présenté dans cette candidature décline la Stratégie Territoriale Intégrée et concourt aux ambitions du Plan Climat Pays Basque, parmi lesquelles :

- Préserver le patrimoine naturel et préparer la résilience avec des solutions basées sur la nature
- Concrétiser un (a)ménagement soutenable et cohérent au service d'un territoire bas carbone
- Renforcer le lien entre l'agriculture, la pêche et l'alimentation locale

Sur cette base, une grille d'analyse des projets sera élaborée afin d'y intégrer, d'une part, les orientations de la stratégie territoriale et, d'autre part, des critères éco-responsables afin de sélectionner des projets vertueux en matière de transition écologique et énergétique.

A titre d'exemple, pour les opérations d'investissement, des critères pourront être définis à chaque étape de construction, d'agrandissement ou de rénovation : conception bioclimatique, réemploi de matériaux, matériaux biosourcés, limitation de la consommation d'eau et d'électricité, etc.

Seuls les projets obtenant un score minimum pourront être retenus et bénéficier des fonds européens concernés. Par ailleurs, dans un souci de maîtrise de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation, des opérations de rénovation/réhabilitation du bâti, en lieu et place de constructions nouvelles, pourront aussi être privilégiées sur certaines fiches-action.

Ces critères de sélection s'inscrivent aussi en parfaite adéquation avec les orientations du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Le programme d'actions Pays Basque concourt également à au moins huit des onze ambitions de la feuille de route Néo Terra :



### Cohésion et transitions :

pour répondre aux défis d'avenir du territoire, dans une logique de développement durable et différencié, adaptée aux spécificités territoriales du Pays Basque.



### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE - PAYS BASQUE

Etre un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel

Devenir un territoire à énergie positive à 2050

Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble

Innover et changer de modèle économique

Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tous

#### Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

- Défi 2 : Coconstruire avec les acteurs de demain
- Défi 3 : Promouvoir les modes de consommation responsables
- Défi 4 : La santé des citoyens
- Défi 5 : Concilier développement, environnement et solidarité

#### Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique

- Défi 2 : S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation

#### Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises

- Défi 1 : Accompagner la transformation vers des modèles de production plus sobres
- Défi 3 : Engager les filières dans la transition

#### Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

- Défi 1 : Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature
- Défi 2 : Améliorer les performances thermiques des bâtiments

#### Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030

- Défi 1 : Prévenir et réduire la production de nos déchets

#### Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

- Défi 1 : Stopper la disparition alarmante de la biodiversité
- Défi 2 : Réconcilier biodiversité et activités humaines

#### Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles

- Défi 1 : Lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain

#### Ambition 11 : La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition

- Défi 3 : Impulser le changement chez les partenaires

## G. Une stratégie en cohérence avec les différentes démarches territoriales existantes

La Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque favorise les synergies et la mise en cohérence avec les différentes démarches territoriales existantes à l'échelle locale (comme le SCoT, le PCAET, la stratégie économie bleue « Défi Bleu » ou encore la démarche PNR), à l'échelle départementale, à l'échelle régionale (notamment avec Néo Terra, le SRADDET, la Stratégie Croissance Bleue), à l'échelle du Massif Pyrénées et à l'échelle nationale (avec le CPER ou le CRTE).

Toutes les phases d'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée ont pris en compte les grands documents stratégiques du territoire, en se basant sur ceux-ci pour rédiger le diagnostic (SDE, PCAET, PLH, PDU, etc.), en consultant et intégrant les structures porteuses de ces schémas stratégiques dans les instances de gouvernance, enfin en s'appuyant les contributions produites par ces acteurs majeurs du territoire (SCoT, Conseil de Développement du Pays Basque, Agence des Pyrénées).

## H. La plus-value de la démarche DLAL et l'animation de la stratégie

**La plus-value de la mise en place d'une démarche de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) est de permettre une approche transversale et locale** s'appuyant sur des logiques de réseaux, de synergies, de transférabilité tout en favorisant les démarches collectives.

Il s'agit de **conforter un écosystème territorial innovant et d'impulser de la coopération pour enrichir les projets locaux**. Cette démarche facilite l'adhésion des acteurs à la stratégie et donc l'émergence de projets en adéquation avec les besoins de proximité. Le DLAL permet également de mettre l'accent sur la notion de conduite de projet (dimension méthodologique).

**Pour mettre en adéquation la stratégie portée par les acteurs locaux et la démarche DLAL, une animation participative sera conduite pour continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux à la dynamique collective et à l'émergence de projets** structurants s'inscrivant dans ce nouveau modèle de développement.

**Cela nécessite également de s'appuyer sur une ingénierie de financement permettant d'optimiser les financements publics, européens et nationaux**, pour concrétiser l'ensemble des projets répondant aux objectifs prioritaires de la Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque (Objectif 8). Celle-ci sera animée et mise en œuvre dans une logique de gouvernance ouverte et locale.

Les ateliers de concertation ont été conçus comme des temps de co-construction. Les participants étaient invités, selon les thématiques retenues, à proposer des actions qui permettraient de répondre aux défis d'avenir qui se posent au Pays Basque.

**Ainsi, ils étaient acteurs du processus d'élaboration de la stratégie mais d'une façon plus générale acteurs d'un processus de transformation du modèle de développement du territoire.** Cette implication va s'inscrire dans la durée à travers la gouvernance du Groupe d'Action Local, qui sera mise en place pour le déploiement de la stratégie.

La candidature fixe un cadre de travail, mais le **Groupe d'Action Local aura par la suite un rôle déterminant pour être une force de proposition, de construction afin de soutenir des projets structurés, structurants et innovants.**

Le Comité de Programmation sera l'instance décisionnelle unique de gouvernance couvrant l'ensemble des fonds territorialisés.

**Cette gouvernance ouverte et partagée entre acteurs publics et privés du territoire**, assurera les missions principales suivantes :

- renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des projets ;
- sélectionner les opérations, déterminer le montant du soutien financier et soumettre les propositions à l'autorité de gestion ;
- assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie et évaluer sa mise en œuvre.

Afin d'assurer le portage technique, administratif et financier de l'activité du Groupe d'Action Local et la mise en œuvre de la stratégie territoriale, **la Communauté d'Agglomération Pays Basque mobilisera 5 Equivalent Temps Plein en vue d'assurer l'animation, la gestion, la communication, mais aussi le suivi-évaluation des volets territoriaux des fonds FEDER (OS 5 et OS5 Massif Pyrénées), LEADER et FEAMPA.**



## Objectifs Prioritaires

## Fiches-action





# Présentation du plan d'actions

## 1.1

### Accompagner le développement des communes « Petites Villes de Demain » en soutenant les projets participant à la redynamisation, l'accès aux services et les équipements structurants

<b>Objectif prioritaire 1</b>	<b>Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>800 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Le Pays Basque dispose d'un maillage de villes et de bourgs bénéficiant d'un niveau d'équipements et de services qui apporte des réponses aux besoins quotidiens. Cependant, on observe des dynamiques contrastées avec des zones qui souffrent de déprise démographique et d'autres de pression foncière trop importante, qui sont en proie à une attractivité qui n'est pas encore maîtrisée.</i></p> <p><i>Sur le territoire, cinq communes ont été labellisées en 2021 Petites Villes de Demain ; programme national ayant vocation à accompagner les centralités structurantes de moins de 20 000 habitants montrant des signes de fragilité.</i></p> <p><i>Ces centralités nécessitent aujourd'hui une approche globale afin de faire converger des politiques d'habitat, de commerce, de mobilité, de services, d'espaces publics. Une attention particulière sera portée au commerce de proximité, afin de renforcer et renouveler le tissu urbain commercial des centralités, en proposant notamment une offre diversifiée. Conforter ces villes est une nécessité car elles contribuent au dynamisme des bassins de vie qu'elles polarisent et à la qualité de vie de leurs habitants et ceux des communes alentours.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>                  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagner / conforter le développement de ces villes en renforçant l'offre de services ;</li> <li>• organiser leurs maillages, afin de permettre à chacune de disposer d'une offre de services diversifiée et performante, en proximité ;</li> <li>• maintenir et développer les commerces de proximité.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences et les échanges multi-sectoriels</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>actions et investissements de redynamisation du tissu commercial</b> (animation : mise en réseau, développement d'outils collectifs etc.) ;</li> <li>— <b>équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire</b> (épicerie sociale, conciergerie, etc.) ;</li> <li>— <b>aménagements favorables à la santé pour tous</b> (parcours santé, nature en ville, cheminements piétons etc.) ;</li> <li>— <b>équipements à vocation de service</b> (équipements aquatiques, équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, etc.)</li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Sont concernées par cette fiche, les 5 communes labellisées PVD, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Mauléon, St Palais, St Jean Pied de Port, Hasparren et Hendaye</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'emplois créés</li> <li>• évolution démographique</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 4 / La santé des citoyens Défi 5 / Concilier développement, environnement et solidarité</li> <li>— <b>Ambition 5 : Urbanisme durable</b> Défi 1 / Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature Défi 2 / Améliorer les performances thermiques des bâtiments</li> </ul>

## 1.2

### Conforter l'offre de services et d'équipements à la population, afin de maintenir un Pays Basque vivant et solidaire

<b>Objectif prioritaire 1</b>	<b>Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>1 300 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Dans un contexte général présentant des conditions de vie globalement favorables, on constate des disparités d'accès aux offres de services et d'équipements entre les pôles territoriaux ; avec une gentrification de la zone littorale et rétro-littorale qui pousse les plus faibles revenus vers l'intérieur du territoire. La croissance démographique très importante liée au solde migratoire positif (notamment des familles avec enfants sur la zone rétro-littorale) et le vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire génèrent de nouveaux besoins. Face à ce constat, il s'agit de soutenir les projets d'investissement liés à l'amélioration ou le développement de services locaux pour la population.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir et/ou redéployer des services de base dans les territoires ;</li> <li>• adapter l'offre de services aux évolutions démographiques ;</li> <li>• renforcer le lien social.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences et les échanges multi-sectoriels</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire</b> (épicerie sociale, conciergerie, etc.) ;</li> <li>— <b>aménagements favorables à la santé pour tous</b> (parcours santé, nature en ville, cheminements piétons etc.) ;</li> <li>— <b>équipements à vocation de service</b> (équipements aquatiques, équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, etc.).</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>	
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>	

<p><b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b></p>	<p>Sont <b>exclus de cette fiche-action</b>, les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— classées en zone massif (92 communes) ;</li> <li>— disposant du label « Petites Villes de Demain » (5 communes) ; à noter que les communes de Mauléon, Hasparren et St Jean Pied de Port sont aussi classées en zone massif ;</li> <li>— les deux Quartiers prioritaires Politique de la Ville de Bayonne.</li> </ul> <p><b>64 communes du Pays Basque</b> sont donc concernées par cette fiche-action</p>
<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition territoriale des équipements soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d’usagers potentiels des équipements soutenus</li> <li>• évolution démographique</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l’Autorité de Gestion</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L’engagement citoyen</b>  <b>Défi 4</b> / La santé des citoyens  <b>Défi 5</b> / Concilier développement, environnement et solidarité</li> <li>— <b>Ambition 5 : Urbanisme durable</b>  <b>Défi 1</b> / Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature  <b>Défi 2</b> / Améliorer les performances thermiques des bâtiments</li> </ul>

## 2.1

### Accompagner le développement des Quartiers prioritaires Politique de la Ville

<b>Objectif prioritaire 2</b>	<b>Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>1 400 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Les caractéristiques socio-économiques de la population des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville à Bayonne révèlent d'importantes fragilités, en comparaison avec la situation constatée à l'échelle du Pays Basque. L'actuel Contrat de Ville dresse les constats suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des quartiers jeunes dans une agglomération qui vieillit,</li> <li>- une surreprésentation des familles monoparentales,</li> <li>- des quartiers populaires, avec des écarts nets en matière de formation par rapport au reste de la ville et de l'agglomération,</li> <li>- un taux de chômage élevé et plus d'un tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté,</li> <li>- des quartiers dont la population est dépendante des prestations sociales.</li> </ul> <p>Un effort particulier est attendu sur ces deux quartiers urbains.</p> <p><b>Résultats attendus :</b>                  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lutter contre les inégalités et la pauvreté ;</li> <li>• garantir l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;</li> <li>• faciliter l'accès à l'emploi ;</li> <li>• développer la prévention en matière de santé ;</li> <li>• favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; lutter contre les discriminations.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés ;</li> <li>• favoriser le partage d'expériences.</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire</b> (épicerie sociale, conciergerie, etc.) ;</li> <li>— <b>aménagements favorables à la santé pour tous</b> (parcours santé, la nature en ville, cheminements piétons etc.) ;</li> <li>— <b>équipements à vocation de service</b> (équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, etc.) ;</li> <li>— <b>outils mutualisés d'insertion économique et de développement de l'ESS ;</b></li> <li>— <b>espaces agricoles participant de l'inclusion sociale et économique</b> (ferme urbaine, jardins partagés etc.) ;</li> <li>— <b>outils de mobilisation citoyenne ;</b></li> <li>— <b>actions d'inclusion sociale.</b></li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Sont éligibles à cette fiche-action les deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Bayonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Hauts-de-Sainte-Croix</li> <li>— Maubec – Citadelle</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évolution du taux de chômage dans les 2 quartiers prioritaires de la ville</li> <li>• nombre d'usagers potentiels des projets soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b>  <b>Défi 2</b> / co-construire avec les acteurs de demain  <b>Défi 3</b> / promouvoir les modes de consommation responsables  <b>Défi 5</b> / Concilier développement, environnement et solidarité</li> <li>— <b>Ambition 5 : Urbanisme durable</b>  <b>Défi 1</b> / Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature  <b>Défi 2</b> / Améliorer les performances thermiques des bâtiments</li> </ul>

## 2.2

### S'appuyer sur des dispositifs innovants pour conserver, valoriser, promouvoir le patrimoine et la culture

<b>Objectif prioritaire 2</b>	<b>Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>500 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Il existe au Pays Basque une grande diversité d'acteurs culturels et d'initiatives : entre des structures professionnelles et un vivier amateur très important. Constitutif de l'identité du territoire, de l'image et de la notoriété du Pays Basque, le secteur culturel doit faire l'objet d'une grande attention. La connaissance du patrimoine est la clé de réussite pour transmettre et régénérer en permanence les pratiques collectives et amateurs, la diversité de l'offre, la création artistique. Le Pays Basque dispose d'un potentiel de développement et de structuration de ces filières culturelles et patrimoniales génératrices de lien social.</i>  <i>La pandémie de COVID-19 a révélé et amplifié la fragilité de la filière culturelle. Aujourd'hui, Il est donc d'autant plus important de soutenir ses acteurs.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• valoriser le patrimoine du Pays Basque ;</li> <li>• renforcer les liens entre les acteurs culturels ;</li> <li>• améliorer l'accès à une offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;</li> <li>• structurer les filières artistiques et culturelles ;</li> <li>• encourager les projets fédérateurs et innovants.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• associer l'ensemble du monde culturel pour renforcer les liens entre les différents acteurs ;</li> <li>• favoriser le partage d'expériences ;</li> <li>• garantir et coordonner une dynamique culturelle forte et accompagner son rayonnement</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— études et inventaires patrimoniaux</li> <li>— soutien au développement des fabriques artistiques</li> <li>— ingénierie d'animation / études prospectives</li> <li>— aide à la structuration des filières</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>	

<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Cette fiche-action concerne <b>uniquement les 66 communes classées hors Massif Pyrénées.</b></p>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'études et d'expérimentations soutenues</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'acteurs culturels concernés par les projets soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b></li> </ul> <p><b>Défi 5 /</b> Concilier développement, environnement et solidarité</p>

# FICHE-ACTION

## 2.3

### Garantir l'accès aux droits culturels, à travers la promotion et la valorisation des langues basque et gasconne

<b>Objectif prioritaire 2</b>	<b>Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>300 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Les langues basque et gasconne constituent l'ADN du territoire et contribuent à sa richesse, sa singularité et son attractivité. L'euskara connaît aujourd'hui un renouveau grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la société civile dont l'objectif commun et de former des locuteurs complets. Le nombre de bascophones (51 000 personnes) ne diminue plus et la réappropriation de la langue par les jeunes générations est en marche : 41% d'élèves du primaire sont scolarisés en euskara. Et l'adhésion sociale est forte puisque beaucoup envisagent pour l'avenir un territoire plurilingue. Cette reprise reste néanmoins fragile et doit être renforcée au quotidien, notamment vers un autre public tel que les adultes. Concernant l'occitan-gascon, les locuteurs sont plus restreints (6 000 personnes) mais on retrouve une forte adhésion de la population dans les communes concernées.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• proposer une offre de loisirs et d'apprentissage plurilingue sur l'ensemble du territoire</li> <li>• informer et sensibiliser les habitants à l'usage des langues basque et gasconne</li> <li>• accompagner les acteurs de la politique linguistique</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— outils d'apprentissage innovants des langues pour les adultes</li> <li>— développement de l'offre de médias en langue basque et gasconne</li> <li>— acquisition de connaissances sociolinguistiques</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>	

<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— GECT et Communauté Autonome du Pays Basque</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Cette fiche-action <b>concerne l'ensemble du territoire Pays Basque.</b></p>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évolution du nombre de locuteurs basque et gascon</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1: L'engagement citoyen</b></li> </ul> <p><b>Défi 5 /</b> Concilier développement, environnement et solidarité</p>

## 3.1

### Accompagner le développement d'un tourisme durable, respectueux des ressources et des modes de vie

<b>Objectif prioritaire 3</b>	<b>Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>100 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Le tourisme est un pilier de l'économie du territoire. Cependant, il génère de nombreuses externalités négatives aussi bien au niveau social qu'environnemental (fragilisation de zones naturelles sensibles, conflits d'usages, émissions de CO2 etc.).</i></p> <p><i>Le Pays Basque doit désormais répondre à l'enjeu majeur de gestion des flux touristiques dans l'espace et dans le temps. Ce modèle touristique devra permettre de limiter l'empreinte carbone, être pensé de manière durable et ainsi favoriser la préservation des ressources naturelles, des biens communs et veiller à l'atténuation des déséquilibres engendrés ces dernières années.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• limiter les impacts négatifs de l'activité touristique sur l'environnement et particulièrement dans les zones naturelles sensibles ;</li> <li>• réduire les conflits d'usages en développant les actions de sensibilisation, de formation et d'information à destination des locaux et des touristes ;</li> <li>• favoriser les synergies entre acteurs et valoriser les pratiques durables.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration des acteurs de la filière tourisme avec les acteurs socioprofessionnels d'autres secteurs économiques, pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions.</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— actions participant à la gestion des conflits d'usages,</li> <li>— actions de communication et de sensibilisation des locaux et des touristes au développement d'un tourisme plus responsable,</li> <li>— accompagnement des acteurs professionnels vers des démarches de qualité de tourisme durable,</li> <li>— développement d'activités de pleine nature.</li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics (dont Offices de tourisme), les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public (GIP).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Cette fiche-action concerne les <b>66 communes qui ne sont pas classées en zone Massif Pyrénées.</b></p>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'actions de formation/communication et d'activités soutenues</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évolution du nombre d'acteurs labellisés dans la filière touristique</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> <b>Défi 3</b> / Promouvoir les modes de consommation responsables</li> <li>— <b>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</b> <b>Défi 1</b> / Accompagner la transformation vers des modèles de production plus sobres <b>Défi 3</b> / Engager les filières dans la transition</li> </ul>

## 3.2

### Soutenir les activités de l'ESS et accompagner le développement des modèles collaboratifs

<b>Objectif prioritaire 3</b>	<b>Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>530 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>D'une part, le diagnostic a mis en avant un manque de données territoriales sur les activités économiques portées par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). D'autre part, il a permis d'identifier un besoin d'accompagnement des acteurs économiques de la transition, porteurs de solutions nouvelles permettant de répondre aux défis sociétaux et environnementaux qui s'imposent à notre territoire. Il apparaît donc nécessaire d'apporter un soutien au développement des acteurs qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire.</i></p> <p><i>L'objectif est de diffuser aussi bien en milieu urbain que rural une culture de l'innovation et d'apporter un soutien aux initiatives environnementalement et socialement responsables. A travers notamment, le développement des tiers-lieux, la mutualisation d'équipements etc., car ces lieux hybrides et mutualisés renforcent les liens sociaux, favorisent la mise en réseau et la coopération des acteurs locaux, réduisent les consommations énergétiques et créent ainsi les conditions de la pérennisation de leur modèle économique.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir le développement des activités économiques des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire,</li> <li>• accompagner la création de lieux hybrides et innovants permettant la mutualisation des espaces et des équipements,</li> <li>• développer des solutions nouvelles pour réduire les situations de précarité sociale et renforcer la pérennité des modèles économiques porteurs de sens.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire avec les acteurs socioprofessionnels d'autres secteurs économiques, pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions.</li> <li>• favoriser la connaissance et reconnaissance de la contribution des acteurs de l'ESS au développement du territoire</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>investissements pour la création de tiers-lieux, lieux hybrides et espaces mutualisés</b> favorisant l'inclusion sociale de tous les publics et la mise en réseau de services</li> <li>— <b>expérimentations d'habitat partagé participant à l'inclusion sociale</b> (rénovation - restauration de bâtiments - modulaires)</li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Cette fiche-action <b>concerne les 66 communes qui ne sont pas classées en zone Massif Pyrénées.</b></p> <p><b>FSE + :</b> interviendra en complément de cette fiche-action sur le soutien aux actions de formation, d'ingénierie, de structuration, de professionnalisation etc. Le FEDER OS 5 soutiendra les actions d'investissements..</p>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'utilisateurs potentiels des projets soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> <b>Défi 3 /</b> Promouvoir les modes de consommation responsables</li> <li>— <b>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</b> <b>Défi 1 /</b> Accompagner la transformation vers des modèles de production plus sobres <b>Défi 3 /</b> Engager les filières dans la transition</li> </ul>

# FICHE-action

## 3.3

### Développer des actions de Coopération

<b>Objectif prioritaire 3</b>	<b>Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS 5</b>	Montant prévisionnel : <b>49 437 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Au regard de son contexte géographique et de son importante expérience en matière de coopération, le Pays Basque souhaite poursuivre ses ambitions de coopération, convaincu que celles-ci peuvent créer de nouvelles opportunités de développement, enrichir les expériences et apporter de l'innovation.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer et concrétiser des projets de coopération interterritoriale et/ou transnationale avec d'autres territoires pouvant partager les mêmes problématiques : pratiques durables des entreprises, démarches de qualité, création de lieux hybrides, soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, innovations sociales et environnementales en faveur des transitions...</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>collaboration de l'ensemble des filières économiques pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions</li> <li>renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>favoriser le partage d'expériences à une échelle interterritoriale et/ou transnationale</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<p>— <b>actions de préparation à la coopération ou actions de coopération</b> (par exemple : rencontres, déplacements, échanges, productions conjointes etc.) répondant aux objectifs listés dans les fiches-action 3.1, 3.2.</p>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, les entreprises et fondations (y compris de l'ESS), les bailleurs sociaux, les Groupements d'Intérêt Public (GIP).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</li> <li>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</li> </ul>	
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</p>	
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	Cette fiche-action <b>concerne les 66 communes qui ne sont pas classées en zone Massif Pyrénées.</b>	

<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• nombre d'outils créés</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de partenaires mobilisés sur les projets soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 3 / Promouvoir les modes de consommation responsables</li> <li>— <b>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</b> Défi 1 / Accompagner la transformation vers des modèles de production plus sobres Défi 3 / Engager les filières dans la transition</li> <li>— <b>Ambition 11 : La Région, une administration exemplaire</b> Défi 3 / Impulser le changement chez les partenaires</li> </ul>

## 4.1

### Assurer une gestion collective et une valorisation des zones intermédiaires

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>LEADER</b>	Montant prévisionnel : <b>250 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Si la Montagne Basque est un territoire rural encore fortement marqué par une dynamique agropastorale, la baisse du nombre d'exploitations agricoles et des pratiques transhumantes ont amorcé une déprise sur certains massifs, et en particulier sur les zones intermédiaires. Avec pour conséquence directe l'embroussaillage et l'enfrichement de certaines zones, rendant de plus en plus difficile l'entretien de pans entiers de ces massifs. Le risque de fermeture des milieux, déjà avéré à certains endroits, est préoccupant aussi bien en termes d'appauvrissement paysager et de biodiversité et de risque incendie que par ses répercussions négatives sur l'économie touristique. L'objectif poursuivi est d'agir, dans une logique de gestion collective, pour (re)valoriser ses zones intermédiaires et garantir le maintien de milieux ouverts.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir et renforcer l'activité pastorale qui doit rester la vocation prioritaire de ces massifs ;</li> <li>• encourager et accompagner la diversification des activités agricoles/forestières sur ces zones en cas où l'activité pastorale fait défaut ;</li> <li>• favoriser l'entretien de ces massifs ;</li> <li>• développer une dynamique de gestion collective à l'échelle d'un ou plusieurs massifs</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<b>— actions collectives concourant à l'entretien et à la valorisation des zones intermédiaires</b>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	Communes, Commissions syndicales, Associations Foncières Pastorales (AFP), Groupements Pastoraux, établissements publics, chambres consulaires, associations. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> </ul>	
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i>	

<p><b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b></p>	<p>Sont concernées par cette fiche-action les <b>111 communes du périmètre Montagne Basque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Le LEADER n'interviendra pas sur toutes les actions éligibles au FEADER, et en particulier sur les mesures Mécanisation en Montagne, Pastoralisme et Forêt. Une attention particulière sera apportée pour veiller à ce que les projets émergeant à cette fiche-action soient en cohérence avec la stratégie régionale sur le pastoralisme.</li> <li>— Le LEADER n'interviendra pas sur les actions de gestion du multi-usage ou sur des projets patrimoniaux ou touristiques qui pourraient voir le jour dans une perspective de valorisation de ces zones intermédiaires (fléchées alors sur la FA 4.4 et 4.5)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition géographique des projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintien de l'activité agropastorale sur le périmètre</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</b> <b>Défi 1 /</b> Réconcilier biodiversité et activités humaines</li> <li>— <b>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles.</b> <b>Défi 1 /</b> Lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain</li> </ul>

## 4.2

### Valoriser les produits agricoles et forestiers de la montagne basque dans une logique d'alimentation saine et durable

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>LEADER</b>	Montant prévisionnel : <b>568 929 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>L'agriculture et la forêt représentent des activités importantes sur le territoire rural de Montagne Basque. A la fois en termes d'emplois et d'économie locale non délocalisables mais aussi parce qu'il s'agit d'activités qui façonnent l'aménagement et les paysages de la montagne. Les massifs forestiers sont aussi des puits de carbone et des réserves de biodiversité précieux.</i>  <i>La préservation de foncier agricole et les productions agricoles locales diversifiées sont d'autre part déterminants pour contribuer à une alimentation locale de qualité, saine et durable.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'installation agricole en particulier pour des productions répondant à la demande locale en circuits courts ;</li> <li>• appuyer le développement des filières agricoles et forestières locales par des outils collectifs structurants favorisant l'innovation et l'adaptation au changement climatique et permettant de mieux valoriser leurs produits ;</li> <li>• encourager les circuits courts et l'introduction des produits locaux dans la restauration collective.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>1. outils collectifs de logistique</b> (stockage, entreposage, transport), <b>de transformation, de commercialisation de produits agricoles locaux</b> pour la valorisation des produits locaux et co-produits (ex: laine, petit lait,...)</li> <li>— <b>2. outils collectifs de valorisation du bois local</b> (bois énergie, bois d'œuvre,...)</li> <li>— <b>3. ingénierie pour le développement de projets de gestion et de valorisation de la forêt</b></li> <li>— <b>4. outils collectifs d'appui technique aux filières agricoles locales</b> (centre de ressources et de formation, appui technique, expérimentations, R&amp;D...)</li> <li>— <b>5. couveuses agricoles sur foncier public pour favoriser l'installation agricole</b> et répondre à la demande locale en circuits courts</li> <li>— <b>6. création ou rénovation de cuisine</b> pour la restauration collective, notamment scolaire, s'inscrivant dans les objectifs du Plan Alimentaire Territorial Pays Basque</li> </ul>	

<p><b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Typologies d'action 1 et 2 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), AFP, établissements publics, chambres consulaires, associations, entreprises, coopératives</li> <li>• <b>Typologies d'action 3 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), chambres consulaires, AFP, établissements publics, EPIC, associations</li> <li>• <b>Typologies d'action 4 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), établissements publics, associations, coopératives</li> <li>• <b>Typologies d'action 5 :</b> EPCI, Communes</li> <li>• <b>Typologies d'action 6 :</b> Communes ou regroupement de communes</li> </ul> <p>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></p>
<p><b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<p><b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b></p>	<p>Sont concernées par cette fiche-action les <b>111 communes du périmètre Montagne Basque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologies d'action 1 à 6 : Hors investissements financés par les mesures du FEADER</li> <li>• Typologies d'action 2 : Hors réseaux de chaleur financés sur Axe 2 du FEDER</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition géographique des projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de filières locales bénéficiaires</li> <li>• nombre de bénéficiaires dans le cadre de projets sur la restauration collective</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 3 / Promouvoir les modes de consommation responsables</li> <li>— <b>Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologiques</b> Défi 2 / S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation</li> <li>— <b>Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</b> Défi 2 / Réconcilier biodiversité et activités humaines</li> </ul>

## 4.3

### Développer des actions de coopération

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>LEADER</b>	Montant prévisionnel : <b>30 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Dans la poursuite du précédent programme Leader, le territoire Pays Basque souhaite poursuivre ses efforts sur la coopération, convaincu que celle-ci peut créer de nouvelles opportunités de développement, enrichir les expériences et apporter de l'innovation.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de développer et concrétiser des projets de coopération interterritoriale et/ou transnationale avec d'autres territoires LEADER de montagne en particulier (Pyrénées, Alpes, Corse, Massif central, etc.) ou avec des PNR pouvant partager les mêmes problématiques : gestion du multi-usage, valorisation du patrimoine et tourisme durable, attractivité des villages de montagne, agropastoralisme et entretien des zones intermédiaires, valorisation des produits agricoles et forestiers et alimentation saine et locale, prévention des risques et adaptation au changement climatique en montagne etc.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développement des partenariats et mise en réseau des acteurs à une échelle interterritoriale et/ou transnationale</li> <li>partage et échange d'expériences favorisant l'innovation et le développement de nouvelles pratiques</li> <li>donne une autre ambition et résonnance et visibilité aux projets du territoire</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>— aide préparatoire à la coopération :</b> échanges préalables permettant d'explorer l'opportunité et la faisabilité de la coopération (interterritoriale ou transnationale), de passer de l'idée au projet : visite d'étude, échanges d'infos et de bonnes pratiques permettant d'identifier un intérêt commun et de réelles opportunités de projet à mener ensemble grâce à la coopération.</li> <li><b>— réalisations de projets de coopération</b> reposant sur une ou des action(s) commune(s) concrète(s) : publication commune, séminaire ou autre évènement, méthodologie construite en commun, outil partagé, élaboration d'un projet en commun (site web, travaux de recherche, etc.)</li> </ul> <p><i>Les projets de coopération soutenus devront avoir une portée collective affirmée.</i></p>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	EPCI, communes, commissions syndicales, PNR, AFP, établissements publics, chambres consulaires, associations, entreprises (y compris de l'ESS), coopératives. <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</li> </ul>	

<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Sont concernées par cette fiche-action les <b>111 communes du périmètre Montagne Basque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Les projets de coopération menés en dehors de ce périmètre pourront éventuellement émarger aux fiches-action 3.3 (faire du développement économique un accélérateur des transitions)</li> <li>— Les projets de coopération transfrontalière seront prioritairement orientés vers les dispositifs européens dédiés (POCTEFA et Aire fonctionnelle Ouest Pyrénées).</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition géographique des projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de partenaires/territoires mobilisés sur les projets de coopération soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen</b> Défi 3 / Promouvoir les modes de consommation responsables</li> <li>— <b>Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologiques</b> Défi 2 / S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation</li> <li>— <b>Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</b> Défi 2 / Réconcilier biodiversité et activités humaines</li> <li>— <b>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles.</b> Défi 1 / Lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain</li> <li>— <b>Ambition 11 : La Région, une administration exemplaire</b> Défi 3 / Impulser le changement chez les partenaires</li> </ul>

## 4.4

### Poursuivre la gestion du multi-usage en Montagne

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS5 Pyrénées</b>	Montant prévisionnel : <b>300 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Depuis une quinzaine d'années, la Montagne Basque est confrontée à de profondes mutations liées à la fragilisation de l'économie agro-pastorale et au développement croissant des activités touristiques. En raison d'un enjeu de diversification économique et également de potentiels indéniables, le tourisme s'impose peu à peu aux acteurs locaux comme un levier de développement.</i></p> <p><i>Des conflits d'usages apparaissent, résultant de la concurrence entre plusieurs activités sur un même espace. La pratique du bivouac, le camping sauvage, les chiens non tenus en laisse, la cueillette de champignons, les conflits entre chasseurs/randonneurs ou randonneurs/éleveurs témoignent de ces nouvelles tensions sur la cohabitation des activités en Montagne Basque. La construction d'une « culture de la montagne » commune apparaît être une solution pour apaiser les tensions. Pour cela, des actions de communication et de sensibilisation doivent être organisées à l'échelle de la montagne.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la cohabitation des usages et des activités en montagne (pastoralisme, activités forestières, loisirs et tourisme, enjeux patrimoniaux),</li> <li>• faciliter la gestion multifonctionnelle de ces espaces montagnards qui peuvent être très fréquentés,</li> <li>• améliorer la connaissance et l'appropriation des enjeux des espaces montagnards, en favorisant les « bonnes pratiques » et en limitant et régulant les conflits entre usagers.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration de l'ensemble des filières présentes sur la Montagne Basque pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions.</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— animation et appui à la gestion de démarche multi-usages</li> <li>— actions d'information et sensibilisation</li> <li>— expérimentations de régulation de certains conflits</li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), Associations Foncières Pastorales, établissements publics, associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Cette fiche-action concerne les <b>92 communes du Pays Basque classées en zone Massif Pyrénées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Hors zone Massif, les actions participant à la gestion du multi-usage pourront être accompagnées sur la FA 3.1.</li> <li>— Des actions et animations concourant au multi-usage en lien direct avec le pastoralisme peuvent être intégrées dans le cadre de l'animation pastorale relevant du FEADER mesure Pastoralisme.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse de la satisfaction par rapport aux projets soutenus / mesure de la baisse des conflits d'usages</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 5 / Concilier développement, environnement et solidarité</li> <li>— <b>Ambition 7 : Objectif zéro-déchets</b> Défi 1 / Prévenir et réduire la production de nos déchets</li> <li>— <b>Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</b> Défi 2 / Réconcilier biodiversité et activités humaines</li> </ul>

## 4.5

### Développer un tourisme durable et valoriser les patrimoines de la Montagne basque

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS5 Pyrénées</b>	Montant prévisionnel : <b>834 337 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>La Montagne Basque, bénéficie d'une attractivité certaine et d'une fréquentation aussi bien des touristes que des locaux concentrés en particulier sur des sites emblématiques (La Rhune, le Baigura, Holzarte...). Cette fréquentation touristique est une opportunité pour diversifier l'économie locale à condition d'en maîtriser le développement et de trouver le juste équilibre pour garantir la préservation du territoire, de la qualité de vie et de l'accueil. Le nouveau Schéma Touristique Pays Basque prévoit ainsi de développer un tourisme durable et responsable (en particulier résilient par rapport aux évolutions liées aux changements climatiques, économe en ressources énergétiques, en eau et en production de déchets, et respectueux de l'environnement montagnard et des activités agropastorales), étalé sur les quatre saisons, qui privilégie la découverte et la mise en valeur des richesses du territoire (produits locaux, culture et patrimoines, etc.)</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• structurer l'offre touristique (hébergements favorisant l'itinérance et activités) et améliorer sa qualification dans une perspective éco-responsable</li> <li>• repenser les flux touristiques sur les sites fragiles et construire une offre alternative</li> <li>• développer une offre/des expériences valorisant les patrimoines locaux et permettant une meilleure appropriation de ces patrimoines par les habitants comme par les visiteurs.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration des acteurs de la filière tourisme avec les acteurs socioprofessionnels d'autres secteurs économiques</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>1. Ingénierie touristique</b> permettant la structuration et l'enrichissement de l'offre touristique sur la Montagne Basque</li> <li>— <b>2. Aménagements limitant l'impact négatif de l'activité touristique</b> sur l'environnement montagnard et favorisant une meilleure gestion des flux et sécurisation des personnes sur les sites fréquentés (accès, accueil)</li> <li>— <b>3. Hébergements touristiques de groupe</b> facilitant l'itinérance en montagne (réhabilitation d'auberge de jeunesse, refuge, gîte d'étape),</li> <li>— <b>4. Logements de saisonniers</b> (projets innovants/expérimentaux)</li> <li>— <b>5. Projets contribuant au développement d'une offre écotouristique valorisant le patrimoine local</b></li> <li>— <b>6. Projets de mise en valeur des patrimoines locaux</b></li> </ul>	

<p><b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Typologies d'action 1 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR) et Office de Tourisme</li> <li>• <b>Typologies d'action 2 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), AFP, établissements publics, associations.</li> <li>• <b>Typologies d'action 3, 4, 5, 6 :</b> Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), AFP, établissements publics, associations, entreprises.</li> </ul> <p>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></p> <p>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></p>
<p><b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn Pays Basque</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<p><b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b></p>	<p>Sont éligibles à cette fiche-action les <b>92 communes classées en zone Massif Pyrénées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les actions touristiques hors zone Massif seront fléchées sur la fiche-action 3.1.de la STI Pays Basque.</li> <li>— les aménagements sur les sites touristiques pourront être complétés par des actions améliorant la gestion du multiusage qui seront pris sur la fiche-action 4.4. de la STI Pays Basque.</li> <li>— actions de sensibilisation/éducation à l'environnement sur le FEDER OS 2.7</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition géographique des projets soutenus (nombre de massifs concernés)</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évolution du nombre d'acteurs labellisés dans la filière touristique</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 3 / Promouvoir les modes de consommation responsables Défi 5 / Concilier développement, environnement et solidarité</li> <li>— <b>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</b> Défi 1 / Accompagner la transformation vers des modèles de production plus sobres Défi 3 / Engager les filières dans la transition</li> </ul>

## 4.6

### Développer les équipements et services socio-économiques permettant de renforcer l'attractivité des villages de montagne

<b>Objectif prioritaire 4</b>	<b>Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEDER OS5 Pyrénées</b>	Montant prévisionnel : <b>2 000 000 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Face à des dynamiques démographiques contrastées observées sur le territoire de montagne, il s'agit de déployer une offre de services et d'équipements différenciée et capable de répondre aux besoins spécifiques de chaque espace de vie du territoire, grâce un maillage de proximité organisé autour de centralités.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir des villages vivants dans les fonds et hauts de vallée en redéployant des services de base ;</li> <li>• adapter l'offre de services et d'équipements aux évolutions démographiques, pour lutter contre la déprise démographique ;</li> <li>• renforcer le lien social entre les habitants (jeunes, âgés, anciens et nouveaux).</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration de l'ensemble des filières présentes sur la Montagne Basque pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions.</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>équipements permettant de garder/développer de nouvelles activités économiques et de l'emploi</b> (multiple rural, ...)</li> <li>— <b>équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire</b> (épicerie sociale, conciergerie, habitats partagés,...)</li> <li>— <b>lieux hybrides multifonctionnels dont tiers-lieu</b> (social, culturel, environnemental) fédérant une communauté d'usagers</li> <li>— <b>équipements à vocation de service</b> (équipements aquatiques, équipements culturels, structures d'accueil petite enfance, ...)</li> <li>— <b>aide à la structuration de filière culturelle / fabriques culturelles / ingénierie d'animation / études prospectives</b></li> <li>— <b>infrastructures de déploiement des médias locaux</b></li> </ul>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Collectivités publiques (EPCI, communes, commissions syndicales, PNR), Associations Foncières Pastorales, établissements publics, associations, syndicats professionnels, entreprises, coopératives et autres structures de l'ESS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></li> <li>• <i>Liste sous réserve des conditions qui seront arrêtées dans le PO FEDER définitif.</i></li> </ul>	

<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<p>Sont concernées par cette fiche-action les <b>92 commune classées en zone Massif Pyrénées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— hors St Jean-Pied de Port, Hasparren et Mauléon (labellisées « Petites Villes de Demain »).</li> <li>— Si le/les projet(s) concerne(nt) plusieurs communes « dans » et « hors massif », le fonds FEDER OS 5 sera mobilisé.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• répartition géographique des projets soutenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'emplois créés</li> <li>• évolution démographique</li> <li>• nombre d'usagers potentiels des équipements soutenus</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 5 : Urbanisme durable</b>  <b>Défi 1</b> / Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature  <b>Défi 2</b> / Améliorer les performances thermiques des bâtiments</li> </ul>

## 5.1

### Accompagner les adaptations de l'économie bleue face au changement climatique

<b>Objectif prioritaire 5</b>	<b>Engager une collaboration en faveur d'une économie bleue durable</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEAMPA</b>	Montant prévisionnel : <b>712 500 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Le changement climatique d'origine anthropique expose l'océan et ses écosystèmes à des conditions sans précédent. Réchauffement de l'océan, élévation du niveau de la mer, acidification, désoxygénation ou encore multiplication des événements extrêmes sont autant de phénomènes liés au changement climatique ayant des conséquences croissantes sur l'environnement maritime. Associée aux pressions issues des activités humaines, la combinaison de ces différents impacts aggrave la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que celle de l'ensemble des activités qui en dépendent. Les acteurs de l'économie bleue sont tous touchés par ces phénomènes dont les scientifiques prévoient une accélération dans les prochaines années et en particulier les pêcheurs et aquaculteurs qui dépendent de l'évolution de la ressource halieutique.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>                  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• limiter les pressions anthropiques sur les ressources naturelles et le milieu marin et littoral liées aux activités de l'économie bleue en mettant en œuvre et en valorisant des pratiques durables en vue de préserver les milieux</li> <li>• mieux mesurer les effets du changement climatique sur les activités de l'économie bleue, améliorer la connaissance du milieu marin et de ses évolutions pour renforcer leur durabilité, leur agilité et leur résilience face aux changements,</li> <li>• rendre les filières de l'économie bleue actrices de la préservation des biens communs en réduisant leur impact sur l'environnement et en favorisant les synergies pour agir ensemble sur la préservation du milieu</li> <li>• anticiper l'évolution des métiers et de l'économie bleue en général pour mettre en place des mesures d'adaptation, d'appropriation, de correction,</li> <li>• pérenniser les emplois de l'économie bleue sur le long terme et en particulier les emplois de la pêche et de l'aquaculture plus sensibles aux évolutions du milieu.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration de l'ensemble des filières de l'économie bleue pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> <li>• renforcer la solidarité entre acteurs intervenant sur /dépendant d'un même milieu</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>actions de valorisation de ressources marines</b></li> <li>— <b>réduction et valorisation des déchets organiques et non organiques</b></li> <li>— <b>préserver la biodiversité marine et littorale</b></li> <li>— <b>étudier et préserver la qualité des eaux en vue de protéger le milieu marin</b></li> <li>— <b>reconnaître et valoriser les pratiques durables</b> (dont travail collectif sur la saisonnalité des ressources)</li> <li>— <b>études prospectives sur les évolutions du milieu marin et littoral</b> à court, moyen et long terme, notamment liées au changement climatique, et leurs</li> </ul>	

	<p>conséquences sur les métiers et l'économie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>actions et outils de sensibilisation, d'information, de vulgarisation</b> pour les différents acteurs ;</li> <li>— <b>recherche et expérimentation de solutions d'adaptation ;</b></li> <li>— <b>actions et outils d'accompagnement des acteurs à l'anticipation des changements</b> (tableaux de bord, outils d'aide à la décision, plans de formations, services support, etc.).</li> <li>— <b>actions de préparation à la coopération ou de coopération</b> (par exemple rencontres, déplacements, échanges, productions conjointes etc.) répondant aux objectifs listés dans les fiches-action 5.1, 5.2 et 5.3.</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b></p>	<p>Les collectivités territoriales et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics (dont les offices de tourisme), les universités et autres établissements d'enseignement, laboratoires et centres de recherche, les opérateurs d'intérêt public agissant pour le compte d'une collectivité, les associations, ONG, organismes à but non lucratif, les organismes consulaires, les acteurs privés : TPME, artisans, marins-pêcheurs et aquaculteurs, coopératives (à l'exclusion des particuliers / personnes privées), les clusters, les structures d'Economie Mixte, les Groupements d'Intérêt Public (GIP), les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les organisations et syndicats professionnels et interprofessionnels.</p> <p>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></p>
<p><b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<p><b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— DLAL FEAMPA uniquement pour les actions mobilisant plusieurs filières de l'économie bleue. Si les projets sont mono-filière (par exemple, uniquement pêche ou aquaculture), ils seront financés par les axes 1 et 2 FEAMPA.</li> <li>— Le FEDER OS 1 soutient des actions de recherche et de développement dans les domaines de la S3 régionale qui ne concernent pas les filières de l'économie bleue. Le DLAL pourra alors soutenir des études et recherches répondant aux objectifs de cette fiche-action.</li> <li>— Natura 2000, le DLAL n'interviendra pas sur les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration et révision des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000</li> <li>- contrats pour actions de préservation ou de restauration de milieux, conclus pour des parcelles incluses dans des sites Natura 2000 (investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux non-agricoles et de milieux forestiers).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi envisagés :</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• nombre et variété des acteurs impliqués dans les projets</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffusion des résultats d'études et partage de bonnes pratiques</li> <li>• nombre d'emplois créés</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</li> <li>actions visant à la restauration de la nature, à la conservation, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité, à la santé et au bien-être.</li> </ul> <p><i>Les indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec la validation du Programme National</i></p>
<p><b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>— Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 1 / Contribuer à la construction et à la diffusion d'une information fiable</li> <li><b>— Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</b> Défi 3 / Engager les filières dans la transition</li> <li><b>— Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</b> Défi 2 / Réconcilier biodiversité et activités humaines</li> </ul>

### Valoriser et transmettre la culture maritime du sud-ouest aquitain

<b>Objectif prioritaire 5</b>	<b>Engager une collaboration en faveur d'une économie bleue durable</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>FEAMPA</b>	Montant prévisionnel : <b>287 500 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Le littoral basco-landais présente une richesse écologique et patrimoniale remarquable. Sa situation géographique privilégiée lui confère naturellement des atouts économiques, touristiques et environnementaux en lien avec l'économie bleue.</i></p> <p><i>En effet, un grand nombre d'activités sont pratiquées et cohabitent sur la frange littorale et en mer. On peut noter des activités professionnelles telles que la pêche marine, l'aquaculture marine, les industries nautiques et navales, la glisse, le tourisme littoral, les ports et infrastructures portuaires, la protection et surveillance du littoral, les énergies marines renouvelables (EMR), les ressources biologiques marines, les biotechnologies marines etc. Toutefois, cette diversité d'acteurs, de filières, reste méconnue du grand public ou souffre parfois de préjugés.</i></p> <p><i>La culture locale, intrinsèquement liée à l'environnement marin et aux activités économiques qui y sont liées, n'est pas toujours valorisée dans sa diversité et la transmission du patrimoine immatériel est de moins en moins assurée. Les métiers de la mer subissent un manque d'attractivité qui met en péril la transmission des entreprises.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>  Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire connaître les filières de l'économie bleue en valorisant les métiers et les produits,</li> <li>• mettre en valeur le patrimoine maritime et littoral dans toute sa diversité.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration de l'ensemble des filières de l'économie bleue pour une vision d'ensemble, un impact renforcé des actions</li> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• favoriser le partage d'expériences</li> <li>• renforcer la solidarité entre acteurs intervenant sur /dépendant d'un même milieu</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— accompagnement à la mise en place d'une offre de pécaturisme</li> <li>— développement de partenariats permettant une valorisation des produits de la mer selon leur saisonnalité</li> <li>— valorisation des métiers de la mer dans leur diversité</li> <li>— valorisation du patrimoine maritime (matériel et immatériel)</li> <li>— actions de préparation à la coopération ou de coopération (par exemple rencontres, déplacements, échanges, productions conjointes etc.) répondant aux objectifs listés dans les fiches-action 5.1, 5.2 et 5.3</li> </ul>	

<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	<p>Les collectivités territoriales et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics (dont les offices de tourisme), les universités et autres établissements d'enseignement, laboratoires et centres de recherche, les opérateurs d'intérêt public agissant pour le compte d'une collectivité, les associations, ONG, organismes à but non lucratif, les organismes consulaires, les acteurs privés : TPME, artisans, marins-pêcheurs et aquaculteurs, coopératives (à l'exclusion des particuliers / personnes privées), les clusters, les structures d'Economie Mixte, les Groupements d'Intérêt Public (GIP), les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les organisations et syndicats professionnels et interprofessionnels.</p> <p>• <i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive, à préciser durant la phase de conventionnement, tout autre opérateur public ou privé susceptible de porter des opérations répondant aux objectifs de la fiche-action pourront être ajoutés.</i></p>
<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>— Communes et EPCI</li> <li>— Fondations</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— DLAL FEAMPA uniquement pour les actions mobilisant plusieurs filières de l'économie bleue. Si les projets sont mono-filière (par exemple, uniquement pêche ou aquaculture), ils seront financés par les axes 1 et 2 FEAMPA.</li> <li>— Concernant le patrimoine local : un projet transversal concernant à la fois le patrimoine maritime et terrestre sera soutenu par la fiche 2 .2 FEDER</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets soutenus</li> <li>• nombre et variété des acteurs impliqués dans les projets</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'emplois créés</li> <li>• entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</li> <li>• actions visant à la restauration de la nature, à la conservation, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité, à la santé et au bien-être.</li> </ul> <p><i>Les indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec la validation du Programme National</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b> Défi 1 / Contribuer à la construction et à la diffusion d'une information fiable</li> </ul>

## 8.1

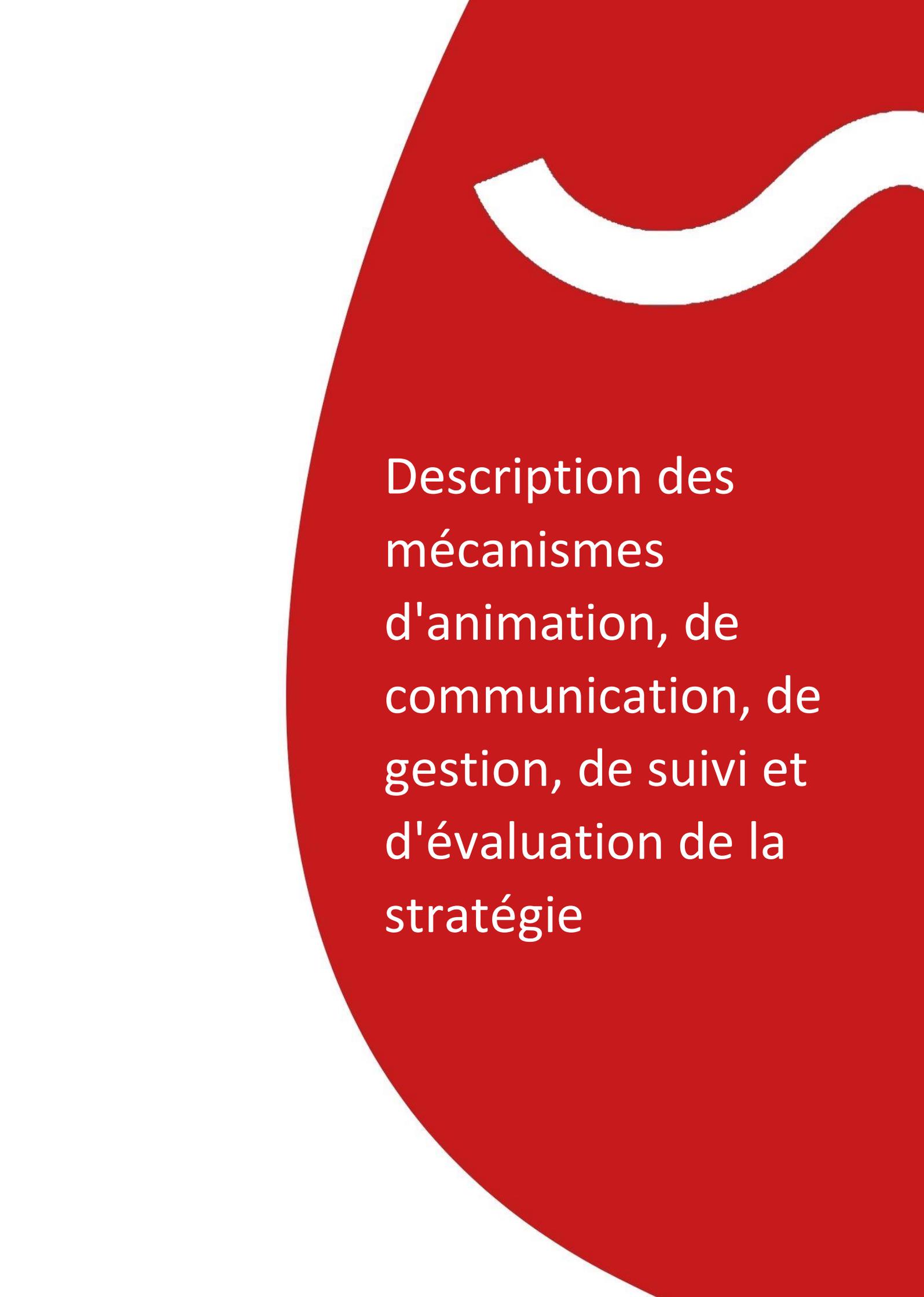
### Animer et mettre en œuvre la STI dans une logique de gouvernance ouverte et de gestion responsable

<b>Objectif prioritaire 8</b>	<b>Se mobiliser pour une gestion participative et vertueuse de la Stratégie Territoriale intégrée Pays Basque.</b>	
<b>Fonds mobilisé et montant :</b>	Fonds mobilisé : <b>LEADER</b>	Montant prévisionnel : <b>895 973 €</b>
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie :</b>	<p><b>Contexte et enjeux :</b>  <i>Afin de garantir la bonne réalisation de la Stratégie Territoriale Intégrée multi-fonds, la CAPB, structure porteuse du Groupe d'Action Locale, s'engage à mobiliser une animation dédiée pour assurer une mise en œuvre efficace et responsable des fonds européens.</i></p> <p><b>Résultats attendus :</b>          Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer une ingénierie dédiée à la mise en œuvre de la stratégie en accompagnant les porteurs de projets</li> <li>• animer les instances territoriales de gouvernance dans une logique participative</li> <li>• gérer et suivre les dossiers de subvention retenus et faciliter leur instruction, réalisation et contrôle</li> <li>• communiquer autour de cette stratégie pour faire émerger des projets en adéquation avec les priorités d'intervention définies et rendre visible l'intervention publique européenne</li> <li>• piloter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie tout au long du programme pour une gestion responsable et efficace.</li> </ul> <p><b>Plus-value du DLAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre acteurs publics et privés</li> <li>• gérer en proximité une stratégie issue des acteurs du territoire</li> <li>• faciliter la transversalité et les synergies grâce à une animation multi-fonds</li> </ul>	
<b>Types d'actions soutenues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>animation et gestion administrative et financière de la stratégie et des instances de gouvernance</b> pour la mise en œuvre de la stratégie multi-fonds, en tenant compte des territoires d'éligibilité de chaque fonds</li> <li>— <b>ingénierie / expertise technique pour accompagner les porteurs de projet</b> dans la préparation de leurs projets et dossiers de candidature</li> <li>— <b>actions de communication et de formation</b> pour diffuser la stratégie et faciliter l'accès à l'information aux publics cibles, capitaliser les projets emblématiques et les bonnes pratiques, garantir la bonne exécution du programme, faire prendre conscience du soutien de l'Europe.</li> <li>— <b>suivi et évaluation du programme</b> pour mesurer l'avancée de l'exécution du plan d'action sur la base du suivi des indicateurs de réalisation, mais également pour identifier les résultats et impacts de la stratégie sur les objectifs inscrits.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires potentiellement visés :</b>	Structure porteuse du DLAL	

<b>Cofinancements potentiellement mobilisables :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Etat</li> <li>— Région</li> <li>— Département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>— Communes et EPCI</li> </ul> <p><i>Liste prévisionnelle et non-exhaustive.</i></p>
<b>Lignes de partage avec les autres dispositifs :</b>	
<b>Indicateurs de suivi envisagés :</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation des demandes de subvention du GAL</li> <li>• nombre de réunions des instances de gouvernance</li> <li>• nombre de porteurs de projets accompagnés</li> <li>• nombre d'actions de communication réalisées</li> <li>• production d'un bilan à mi-parcours et un bilan final</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de projets retenus</li> <li>• taux de réalisation de la maquette financière</li> </ul> <p><i>En attente de la liste indicateurs proposée par l'Autorité de Gestion</i></p>
<b>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Ambition 1 : L'engagement citoyen</b></li> </ul> <p><b>Défi 2 /</b> Co-construire avec les acteurs de demain</p>

<b>B. MAQUETTE FINANCIERE</b>	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action :			% du fonds concerné par objectif prioritaire et par fiche-action
	FEDER OS5	FEDER OS5 Pyrénées	LEADER	
<b>Stratégie du territoire – Pays Basque</b>				
<b>Objectif prioritaire 1 : Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable</b>	<b>2 100 000 €</b>			<b>42,2%</b>
Fiche-action 1.1 : Accompagner le développement des communes « Petites Villes de Demain » en soutenant les projets participant à la redynamisation, l'accès aux services et les équipements structurants	800 000 €			38%
Fiche-action 1.2 : Conforter l'offre de services et d'équipements à la population, afin de maintenir un Pays Basque vivant et solidaire	1 300 000 €			62 %
<b>Objectif prioritaire 2 : Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble</b>	<b>2 200 000 €</b>			<b>44,2 %</b>
Fiche-action 2.1 : Accompagner le développement des Quartiers prioritaires Politique de la Ville	1 400 000 €			63,6%
Fiche-action 2.2 : S'appuyer sur des dispositifs innovants pour conserver, valoriser, promouvoir le patrimoine et la culture	500 000 €			22,7 %
Fiche-action 2.3 : Garantir l'accès aux droits culturels, à travers la promotion et la valorisation des langues basque et gasconne	300 000 €			13,7 %
<b>Objectif prioritaire 3 : Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif</b>	<b>679 437 €</b>			<b>13,6 %</b>
Fiche-action 3.1 : Accompagner le développement d'un tourisme durable, respectueux des ressources et des modes de vie	100 000 €			14,7 %
Fiche-action 3.2 : Soutenir les activités de l'ESS et accompagner le développement des modèles collaboratifs	530 000 €			78 %
Fiche-action 3.3 : Développer des actions de coopération	49 437 €			7,3 %

<b>Objectif prioritaire 4 : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique</b>		<b>3 134 337 €</b>	<b>848 929 €</b>		<b>OS 5 Pyrénées 100 %</b>	<b>LEADER 48,7 %</b>
Fiche-action 4.1 : Assurer une gestion collective et une valorisation des zones intermédiaires			250 000 €			29,4 %
Fiche-action 4.2 : Valoriser les produits agricoles et forestiers de la Montagne Basque dans une logique d'alimentation saine et durable			568 929 €			67 %
Fiche-action 4.3 : Développer des actions de coopération			30 000 €			3,6 %
Fiche-action 4.4 : Poursuivre la gestion du multi-usage en Montagne		300 000 €			11,2 %	
Fiche-action 4.5 : Développer un tourisme durable et valoriser les patrimoines de la Montagne Basque		834 337 €			25,2 %	
Fiche-action 4.6 : Développer les équipements et services socio-économiques permettant de renforcer l'attractivité des villages de montagne		2 000 000 €			56 %	
<b>Objectif prioritaire 5 : Engager une collaboration en faveur d'une économie bleue durable</b>				<b>1 000 000 €</b>		<b>100%</b>
Fiche-action 5.1 : : Accompagner les adaptations de l'économie bleue face au changement climatique				712 500 €		71,3 %
Fiche-action 5.2 : Valoriser et transmettre la culture maritime du Sud-Ouest aquitain				287 500 €		28,7 %
<b>Fiche-action 8.1 : Animer et mettre en œuvre la STI dans une logique de gouvernance ouverte et de gestion responsable</b>			<b>895 973 €</b>			<b>51,3 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>FEDER OS5 4 979 437 €</b>	<b>OS5 Pyrénées 3 134 337 €</b>	<b>LEADER 1 744 902 €</b>	<b>FEAMPA 1 000 000 €</b>	<b>Tous fonds confondus : 10 858 676 €</b>	



Description des  
mécanismes  
d'animation, de  
communication, de  
gestion, de suivi et  
d'évaluation de la  
stratégie

## A. Modalités pour garantir la bonne mise en œuvre de la Stratégie

La Communauté d'Agglomération Pays Basque aura la gestion déléguée des quatre enveloppes de fonds européens territorialisés. Elle assurera à ce titre les moyens d'ingénierie pour l'animation, la communication, la gestion et l'évaluation de la stratégie, tout en s'appuyant sur les autres moyens d'ingénierie thématique et territoriale présents sur le territoire.

### 1) Des moyens d'ingénierie mobilisés en interne en adéquation avec la stratégie multi-fonds

Afin de garantir la bonne réalisation de la Stratégie Territoriale Intégrée multi-fonds, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, structure porteuse du GAL, s'engage à mobiliser une animation dédiée pour assurer une mise en œuvre efficace et responsable des fonds européens.

Placés au sein de la Direction Partenariats et Financements de la CAPB, le pilotage technique et la coordination de la Stratégie Territoriale Intégrée bénéficieront de l'ingénierie financière assurée par cette Direction en articulation avec les différents dispositifs contractuels mobilisables (Contrat de Développement et de Transitions notamment).

Au regard du montant global de crédits européens réservés au Pays Basque et de la particularité d'avoir à gérer quatre enveloppes distinctes avec des enjeux territoriaux spécifiques (littoral/montagne, urbain/rural, transfrontalier), **la CAPB a prévu de consacrer cinq postes équivalents temps plein à l'animation et à la gestion des volets territoriaux**, pour la durée du programme, détaillés comme suit :

- 2 ETP coordination Stratégie Territoriale Intégrée + animation et gestion FEDER OS 5 au sein du service Europe
- 2 ETP animation et gestion enveloppes FEDER Massif Pyrénées et LEADER (Objectif 4- Montagne de la STI) au sein du service Montagne
- 1 ETP animation et gestion FEAMPA (Objectif 5 - Economie bleue de la STI). Cette ingénierie dédiée à l'animation, gestion du volet territorial du FEAMPA sera portée par la Communauté Pays Basque mais bénéficiera à l'ensemble du périmètre d'intervention du FEAMPA (littoral basco-landais). Une convention de partenariat sera établie entre le Pays ALO et la CAPB, et permettra de fixer les modalités de mise en œuvre conjointe du volet Economie Bleue Durable.

#### Les missions liées à l'animation consisteront à :

- assurer une ingénierie dédiée à la mise en œuvre de la stratégie ;
- suivre et coordonner les différents fonds et animer les instances de gouvernance (notamment avec des instances spécifiques sur le Volet Economie Bleue et le Volet Montagne, tout en veillant à la bonne cohérence d'ensemble de la STI au sein d'un unique Comité de programmation) ;
- assurer les relations avec l'Autorité de Gestion concernant le suivi de mise en œuvre, l'instruction des dossiers et assurer une veille réglementaire ;
- participer aux différents réseaux régionaux, nationaux et européens ;
- informer et accompagner les porteurs de projets (aide à la définition du projet, appui au montage des projets et à la recherche de financements, participation au comité de suivi, etc.) ;
- organiser et animer les réunions de comité technique, comité de pilotage, comité des cofinanceurs, comité de programmation, etc. ;
- animer les groupes de travail et l'appui à l'émergence de projets collectifs et structurants ;
- communiquer autour de cette stratégie pour faire émerger des projets en adéquation avec les priorités d'intervention définies et rendre visible l'intervention publique européenne.

### Les missions liées à la gestion consisteront à :

- suivre les tableaux de bords et la maquette financière ;
- assurer la gestion administrative des dossiers de demande de subvention jusqu'au paiement :
  - ✓ aider les porteurs de projet dans la constitution du dossier,
  - ✓ favoriser la remontée des pièces et informations nécessaires à l'instruction,
  - ✓ assurer la pré-instruction, saisir les demandes sur la plateforme MDNA,
  - ✓ assurer le suivi des subventions,
  - ✓ assurer la veille réglementaire ;
- contribuer à la formulation des réponses aux opérations de contrôles des corps d'audit externes, de l'organisme payeur ou de l'autorité de gestion.

### Les missions liées au suivi-évaluation consisteront à :

- assurer l'évaluation de la stratégie ;
- assurer le suivi des indicateurs ;

### Les missions liées à la communication consisteront à :

- développer et mettre en place des actions de communication sur les programmes et les actions soutenues ;
- veiller aux respects des règles de publicité européennes ;
- mener des actions de formation et d'information auprès des porteurs de projets ;

## 2) Des collaborations multiples avec les autres moyens d'ingénierie présents sur le territoire

Pour plus d'efficacité et d'efficience, l'animation de la Stratégie Territoriale Intégrée se fera en partenariat et en cohérence avec les autres ingénieries présentes sur le territoire (au sein de la CAPB, du Département, de la Région, du Conseil de Développement, des associations ou syndicats, etc.). Les ingénieries mutualisées seront recherchées à chaque fois que cela sera possible pour mieux fédérer et optimiser des efforts autour d'une mise en œuvre efficace des actions.

L'enjeu est de travailler à une meilleure mise en réseau permettant une coordination des différentes procédures, en vue d'optimiser l'ingénierie sur le territoire.

Ainsi, concernant le volet Economie bleue (FEAMPA), l'animation sur un territoire interdépartemental s'appuiera bien évidemment sur l'ingénierie du Pays Adour Landes Océanes comme sur celui du Comité Inter Départemental des Pêches et des Elevages Marins, du service Pêche et Ports du Département des Pyrénées-Atlantiques comme du service Economie du Département des Landes.

Concernant le volet Montagne (FEDER Pyrénées, LEADER), l'animation s'appuiera en particulier sur l'ingénierie de terrain des gestionnaires (Commissions syndicales, AFP) comme des structures socio-professionnelles (agricoles, forestières, touristiques etc.) concernées par le plan d'actions.

L'Agence des Pyrénées sera un partenaire important dans l'accompagnement des porteurs de projet et la mise en réseau des acteurs à l'échelle du Massif. L'ingénierie financière de ce volet s'articulera avec les co-financeurs mobilisés dans le Plan Montagne 64 (Département, Région, Commissariat de Massif).

L'ingénierie aujourd'hui déployée pour l'accompagnement des communes « Petite Ville de Demain » sera mobilisée pour faire émerger des projets répondant à la stratégie.

Sur les « Quartiers prioritaires Politique de la Ville » de Bayonne, le GIP DSU sera un partenaire privilégié pour être relais avec les institutions et associations de ces quartiers pour monter des projets au plus près des besoins des habitants.

L'animation de la Stratégie Territoriale Intégrée pourra s'appuyer aussi, par exemple, sur l'ingénierie de l'Office Public de la Langue Basque pour faire remonter des projets structurants sur la fiche-action 2.3 (droits culturels et langue basque) et sur l'Office de Tourisme Pays Basque pour accompagner les acteurs touristiques vers des démarches de qualité et durables (fiche-action 3.1).

Sans être exhaustive, cette liste illustre les possibilités de travail en réseau avec les différentes ingénieries territoriales ou thématiques présentes sur le territoire pour veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie, en cohérence avec les actions menées par les partenaires.

### 3) Un accompagnement des acteurs locaux au service de l'émergence et suivi des projets de territoire

L'ingénierie d'animation mobilisée par la CAPB devra permettre de développer un travail partenarial, avec les forces vives du territoire, pour identifier et accompagner des porteurs de projets portant des opérations pouvant s'inscrire dans le plan d'action de la Stratégie Territoriale Intégrée.

Ainsi, les animateurs de la stratégie pourront accompagner les porteurs de projets dans la définition de leur projet, dans l'identification des partenaires potentiels, dans la recherche de financement et dans le suivi et la mise en œuvre du projet. Les animateurs seront des facilitateurs pour les porteurs de projet, en termes de méthodologie, de mise en réseau, de montage de dossiers.

Pour conduire cet accompagnement, des séances d'(in)formations à destination des porteurs de projets seront proposées en proximité sur l'ensemble du territoire. Des synergies pourront être recherchées avec des réseaux et acteurs experts de l'animation tels que Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine ou Europe Directe.

La CAPB déploiera également en interne un dispositif adapté afin de répondre aux attentes des porteurs de projets en proximité en s'appuyant sur son organisation administrative territoriale.

### 4) Une communication et diffusion efficace sur les projets et la Stratégie

La communication, qui est indissociable de l'animation et de l'évaluation, participe à la bonne mise en œuvre de la Stratégie comme à sa valorisation. La stratégie de communication du Groupe d'Action Locale se déclinera en plusieurs objectifs et actions dédiés, visant différents publics cibles (membres du comité de programmation, bénéficiaires potentiels, grand public, etc.).

#### Informer sur la Stratégie

Il est nécessaire d'informer les acteurs du territoire de l'existence de nouveau programme territorial des fonds européens et des possibilités d'accompagnement de projets en lien avec la stratégie de développement :

- **Dès la phase de candidature** : le Groupe d'Action Locale a déjà largement communiqué sur la stratégie à travers les différentes étapes de concertation de l'élaboration de la candidature, permettant d'informer les acteurs du territoire de ces nouvelles aides européennes, de partager les enjeux propres au territoire et d'identifier des pistes d'action. (cf [Vidéo](#)).
- **Au démarrage du programme** : le Groupe d'Action Locale réalisera en 2023 une large campagne de communication pour le lancement des programmes européens 2021-2027, via un évènementiel relayé par le site web, réseaux sociaux, un mailing à destination des acteurs locaux (publics et privés). Les relations presse seront mobilisées pour donner un large écho à ce lancement.
- **Tout au long du programme** :

Le Groupe d'Action Locale s'appuiera sur plusieurs outils de communication à destination:

- du grand public
- des membres du Groupe d'Action Locale et du Comité de programmation
- des porteurs de projet

**Afin de garder de la cohérence avec les objectifs de la stratégie et de limiter l'impact sur l'environnement, une communication la plus vertueuse possible sera constamment visée :**

- en limitant au maximum les livrables sous format papier et en privilégiant les outils numériques responsables (documents à télécharger, limites d'envoi de pièces jointes, etc.)
- en proposant des réunions en format visio et présentiel
- en incitant à l'utilisation du covoiturage pour les réunions, rencontres de porteurs de projets, etc.
- en favorisant les produits locaux, recyclés et/ou recyclables lors des manifestations organisées (cf. annexe 20).

Le Groupe d'Action Locale organisera aussi des réunions d'information auprès des acteurs locaux (communes, commissions syndicales, associations etc.), afin de présenter la stratégie, les possibilités d'intervention, les projets en cours. Au-delà des outils de communication, le GAL s'appuiera tout particulièrement sur les relais d'information que peuvent constituer les membres du comité de programmation, les

### Valoriser les actions réalisées et capitaliser les bonnes pratiques :

Les outils de communication créés permettront également de valoriser les projets financés par les fonds territoriaux :

- à la fois pour créer un effet d'entraînement sur le territoire (diffusion des expériences et bonnes pratiques sur d'autres parties du territoire, mobilisation d'autres porteurs de projets, etc.).
- mais aussi pour améliorer auprès du grand public la lisibilité des programmes 21-27 et la visibilité du soutien de l'Europe sur le territoire. Pour ce faire, le relais à travers les médias sera privilégié (presse écrite locale, radios et télévisions locales) et les réseaux sociaux. Par ailleurs, le Groupe d'Action Locale veillera à ce que les porteurs de projet respectent bien les obligations de publicité sur le soutien de l'Europe (présence à minima des logos).

### Moyens mobilisés par le Groupe d'Action Locale sur la communication

- des ressources internes : temps passé par l'équipe d'animation-gestion (et renfort ponctuel d'un stagiaire au besoin), avec l'appui des chargés de communication de la CAPB (sur la traduction en basque et gascon, sur les réseaux sociaux, sur l'amélioration de la newsletter, sur les conférences de presse etc.)
- des prestations externes pour des supports de communication (vidéo, supports, site web, envois de mailing, organisation d'événementiels) sont estimées à 6 500 euros par an de dépenses totales.

## 5) Suivre et évaluer la Stratégie tout au long du programme

L'évaluation doit permettre au Groupe d'Action Locale de/d' :

- améliorer la conduite du projet.
- favoriser l'appropriation des résultats par les acteurs concernés.

L'évaluation mesure l'avancement de la consommation des enveloppes des fonds territoriaux mais aussi les impacts du programme au regard des résultats attendus. Elle permettra aussi d'identifier les dysfonctionnements apparus pour mieux les résoudre comme de mettre à jour les effets positifs pour mieux les valoriser. L'évaluation pourra ainsi conduire à réinterroger la stratégie, et éventuellement à la réorienter, ou à effectuer des réajustements sur la maquette financière, la grille de sélection ou la définition des plafonds.

référents thématiques et territoriaux internes à la CAPB ainsi que les partenaires institutionnels. D'où l'importance d'une bonne communication auprès de ces acteurs pour qu'ils s'approprient la stratégie et les « règles du jeu » des fonds territoriaux et être en capacité de devenir des relais d'information de la démarche.

L'organisation de temps forts rythmant le temps du programme autour d'un « événementiel » rassemblant les membres du comité de programmation, les porteurs de projet et, plus largement, tous les acteurs qui ont participé au processus de concertation dans la phase de candidature, servira à la fois les objectifs d'évaluation et de communication.

L'organisation de ce temps permettra de donner du sens à la démarche et d'entretenir la dynamique collective. La capitalisation et la diffusion des projets emblématiques du programme passeront aussi par la participation du GAL (que ce soit l'animateur, des membres du comité de programmation ou des porteurs de projet appelés à témoigner) à différents réseaux en particulier le réseau régional, national, européen et pyrénéen.

La réalisation de vidéos ou d'infographies valorisant certains projets emblématiques pourront servir d'illustrations pour remplir cet objectif de communication.

**Le Groupe d'Action Locale pourra conduire aussi une évaluation ciblée sur certaines opérations expérimentales ou pilotes afin d'en mesurer spécifiquement l'impact et d'étudier l'opportunité et les conditions d'une reconduction ou extension ou diffusion**

## Le suivi en continu

Le suivi en continu sera réalisé en interne et s'appuiera sur un cadre de référence évaluatif construit au démarrage du programme. Ce cadre de référence évaluatif précisera les objectifs sur lesquels porte l'évaluation en continu et définira une méthode et des outils de suivi (indicateurs, modalités de collecte et de présentation de l'information, etc.).

## L'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours permettra à tous les acteurs de faire un bilan intermédiaire, à la fois quantitatif et qualitatif et de réorienter, au besoin, le plan de développement, le mode de fonctionnement ou encore les modalités de suivi.

## L'évaluation finale

L'évaluation finale permettra de capitaliser les leçons tirées de la mise en œuvre de la stratégie de développement et de les diffuser largement auprès des acteurs du territoire mais également des partenaires (institutionnels et de coopération). A la fois quantitative et qualitative, elle comportera une dimension de réflexion et d'amélioration des pratiques des programmes.

Seront élaborés des tableaux de bord et de suivi financier qui serviront pour la durée du programme comme à définir la trame de rédaction des bilans annuels. La présentation du bilan annuel au comité de programmation sera l'occasion d'un temps de réflexion collective sur l'avancée du programme et sur la mise en œuvre de la stratégie.

L'évaluation portera sur les résultats du programme au regard des objectifs stratégiques de départ, sur les apports de la méthode ; sur la diffusion effective des innovations et des approches partenariales à l'intérieur du territoire et à l'extérieur (via la coopération notamment). Elle comportera aussi des préconisations et des pistes pour la construction de nouveaux programmes. Cette évaluation pourra être réalisée en interne ou externe.

Une communication sera faite autour des résultats des évaluations à mi-parcours et finale.

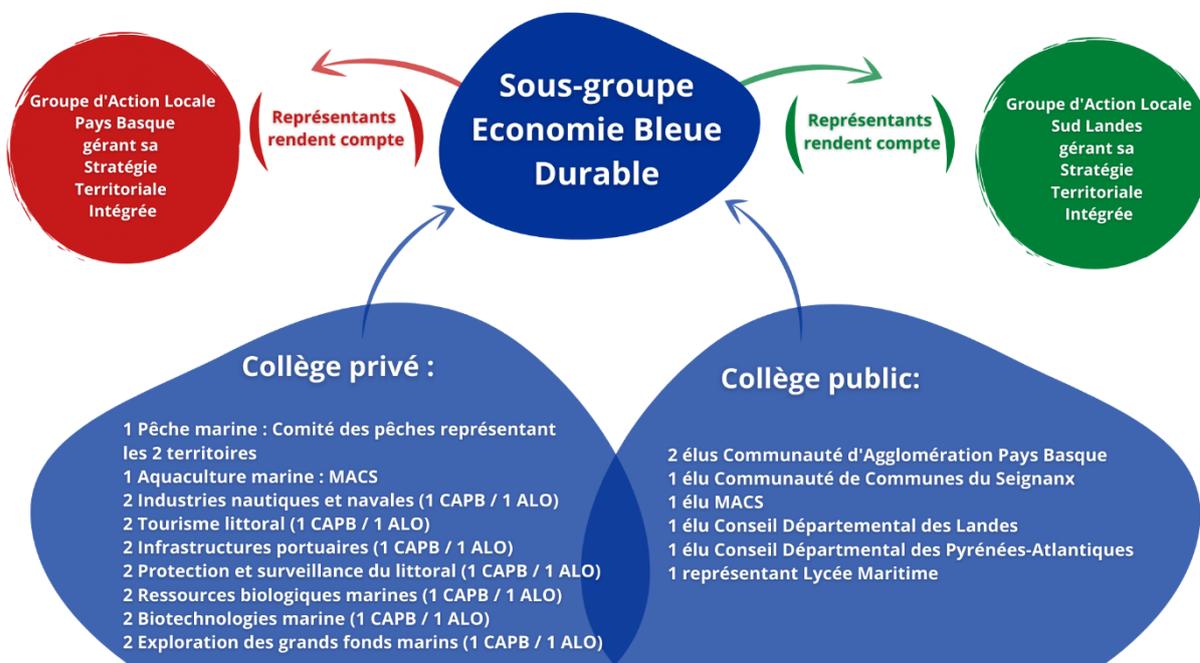
## B. Une gouvernance locale et partagée de la Stratégie territoriale intégrée Pays Basque

### 1) Une gouvernance efficiente et adaptée

- **Un sous-groupe dédié au FEAMPA** sera mis en place dans la gouvernance locale pour assurer la pré-sélection des projets sur le volet Economie bleue (Objectif 5 de la STI Pays Basque). Celui-ci sera composé d'acteurs publics et privés des deux territoires concernés par la stratégie Economie Bleue Durable, du Pays Adour Landes Océanes et de la Communauté Pays Basque.

Pour tous les projets déposés dans le cadre de l'objectif prioritaire 5 de la Stratégie Territoriale Intégrée, ce sous-groupe auditionnera les porteurs de projets et procédera à l'analyse des projets au regard d'une grille de sélection qui aura été préalablement établie et communiquée en toute transparence.

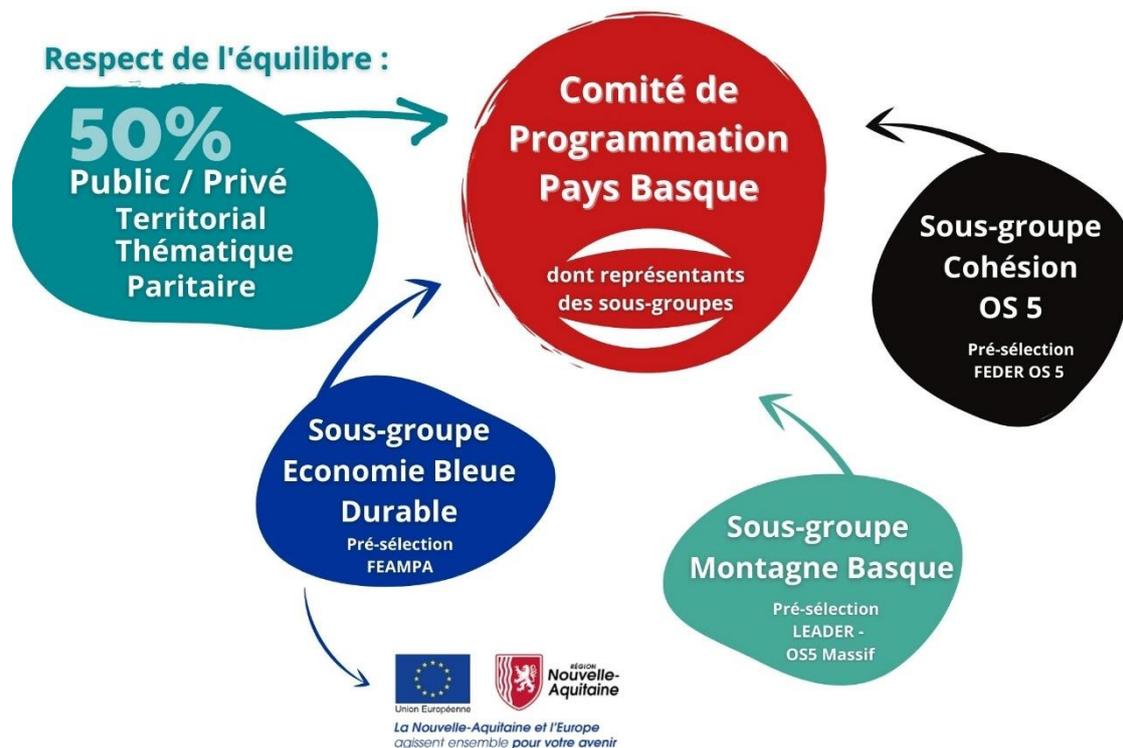
Plusieurs membres de ce « sous-groupe » seront membres du Comité de Programmation pour rendre compte des opérations accompagnées dans le cadre du FEAMPA mais également pour participer à la coordination de l'approche multi-fonds et au suivi global de la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale Intégrée.



- un sous-groupe «**Montagne Basque**», sera également créé en cohérence avec le montant des enveloppes fléchées Leader + OS 5 FEDER Massif Pyrénées. Il permettra de poursuivre la dynamique engagée sur ce territoire depuis deux générations de programme LEADER. Ainsi, à l’instar du sous-groupe FEAMPA, le sous-groupe Montagne Basque procédera à l’analyse des projets des projets déposés dans le cadre de l’objectif prioritaire 4 de la Stratégie Territoriale Intégrée, au regard d’une grille de sélection qui aura été préalablement

établie et communiquée en toute transparence. Plusieurs membres de ce «sous-groupe» seront membres du Comité de Programmation.

- un sous-groupe «**Cohésion OS 5**». Enfin, pour garder une logique dans l’analyse des projets déposés auprès du GAL, les projets qui s’inscriront dans le cadre des objectifs prioritaires 1, 2 et 3 seront analysés par



**Un Comité de Programmation unique composé d'un collège public et d'un collège privé sera mis en place.** Il assurera la sélection des projets pour les fonds FEDER et LEADER.

- **Le Comité de Programmation est l'instance de pilotage de la Stratégie Territoriale Intégrée** et de portage des volets territoriaux des fonds européens. A ce titre, il examinera les projets et affectera les financements multi-fonds au regard de leur opportunité pour la stratégie.

**Il pourra réajuster les objectifs stratégiques en fonction de l'avancée des programmes et au regard des évaluations menées.** Il sera un lieu de débat et de réflexion, de mobilisation comme de relais d'information.

Il conviendra donc de mobiliser et outiller le Comité de Programmation pour assumer son rôle, en s'appuyant notamment sur l'expérience déjà acquise en matière de gestion de programmes européens (LEADER, Axe 5 FEDER 14-20, DLAL FEAMP, etc.) :

**En mettant en place au démarrage du programme :**

- l'élaboration d'une charte d'engagement pour les membres du Comité de Programmation, précisant leurs engagements, droits et devoirs.

- des temps d'information/formation à destination des membres du Comité de

- **Programmation** pour une bonne appropriation de la stratégie locale de développement comme du fonctionnement et mode d'emploi de la procédure le pilotage du projet. Des séquences de rappel pourront être faites tous les ans.

- **L'élaboration d'une grille de critères de sélection** formalisée et partagée qui servira à évaluer l'opportunité des projets au regard de la stratégie. Après validation par le comité de programmation, cette grille de sélection sera largement communiquée (aux porteurs de projet, aux partenaires financiers etc.).

#### En impliquant le comité de programmation, tout au long de la vie du programme :

- En moyenne, 2 à 4 réunions par an seront organisées, avec la volonté de diversifier les lieux de réunion sur le territoire (c'est une façon aussi de faire connaître et tisser des liens à l'échelle de tout le territoire). Les fiches-projets concernant les opérations examinées seront envoyées avec la convocation 15 jours auparavant.
- Les membres (titulaires et suppléants) seront destinataires des documents relatifs aux réunions du Coprog (convocation et Procès Verbal), dans la mesure du possible par mail ou en téléchargement. Si le titulaire et le suppléant viennent tous les deux, seule la voix du délégué titulaire sera comptabilisée dans le vote.
- Une bonne pratique observée dans d'autres GAL sera testée : la nomination d'un membre référent par thématique, chargé de suivre son déroulement et d'en faire état au comité de programmation.

- Au-delà de leur participation active aux réunions du comité de programmation, les membres seront aussi sollicités pour participer à des groupes de travail qui pourront être élargis parfois au-delà.
- Ils seront également sollicités pour participer aux travaux d'évaluation comme pour participer aux temps forts de communication.

#### En organisant l'examen des projets en deux temps :

- **Une phase de pré-sélection** : qui sera réalisée dans les sous-groupes. Il s'agira de procéder à l'analyse du projet au regard de la grille de sélection et éventuellement d'émettre des remarques et des préconisations pour le faire évoluer, le bonifier ou le réorienter.
- **Une phase de sélection** : après l'audition du porteur de projet par les membres du Comité de Programmation, les référents des sous-groupes rapporteront le résultat de la notation. Selon la grille de sélection qui sera établie, une partie de celle-ci pourra être complétée par le Comité de Programmation. Enfin, celui-ci procédera à un vote pour statuer sur l'attribution d'une aide pour chaque projet présenté.

En parallèle, un comité technique pourra être mobilisé pour émettre un premier avis avec les partenaires (CAPB, Région, Département, etc.), pour échanger sur les projets et aider à finaliser le plan de financement.

Un règlement intérieur consignait ces différentes modalités sera adopté lors de la première réunion du Comité de Programmation.

## 2) Composition du Groupe d'Action Locale et du Comité de Programmation

La Communauté d'Agglomération Pays Basque sera la **structure porteuse du Groupe d'Action Locale**. Le Comité de Programmation sera composé d'élus et de socio-professionnels ; c'est un Comité de Programmation constitué en lien avec le périmètre et la stratégie, avec avant tout, des acteurs locaux directement impliqués et concernés par les enjeux du territoire Pays Basque.

L'organisation de cette gouvernance est au cœur de la stratégie. Elle est une condition majeure pour mettre en place les bases d'une **gestion concertée entre les différents usagers du territoire** et pour poursuivre et renforcer le processus d'implication des acteurs locaux engagé lors des ateliers de concertation.

Ce Comité de Programmation permettra de prolonger les efforts de concertation et de renforcer la connaissance mutuelle des différents acteurs du territoire, d'instaurer un dialogue entre acteurs publics et privés, entre les différents secteurs d'activités, **entre le littoral, l'intérieur, la montagne, entre l'urbain et le rural, et les différents bassins de vie**.

Sa composition favorisera l'élargissement des champs d'expériences des acteurs, la connaissance partagée des initiatives pilotes et innovantes pour mieux les diffuser ainsi que la création de nouvelles synergies et des partenariats favorables à l'émergence de projets structurants.

La composition du comité de programmation veillera à respecter :

- un **équilibre dans la représentation géographique** (urbain, rural, montagne, littoral etc., pôle territorial) ;
- un **équilibre dans la représentation thématique** (aménagement et service à la population, culture, langues, tourisme, économie sociale et solidaire, montagne, environnement etc.) ;

- un **nombre de représentants des sous-groupes** membres du comité de programmation en cohérence avec le montant des enveloppes suivies ;
- une représentation de membres garants du respect des **principes de la transition écologique** aussi bien dans le collège public que privé ;
- la **parité femme-homme** comme principe de composition.

#### Le collège public sera composé de :

Représentants de la CAPB, de syndicats, d'établissements publics, de Groupement public, du Département et tout autre représentant de collectivités et salariés des chambres consulaires.

#### Renouvellement des membres

Par démission ou à la suite d'un nombre d'absences répétées (seuil qui sera établi dans la charte d'engagement du Comité de Programmation), un membre du Comité pourra être remplacé, par un nouveau membre remplissant les mêmes critères (public ou privé, territorial et thématique).

#### Le collège privé sera composé de :

Représentants des socioprofessionnels, associations ou tout autre structure représentant les thématiques développées dans le plan d'action (aménagement et service à la population, culture, langues, tourisme, économie sociale et solidaire, montagne, environnement etc.).

#### Gestion de la notion de groupes d'intérêts

Au moment de l'établissement de la composition du Comité de Programmation : les deux groupes public et privé devront chacun représenter 50% des membres votants. A chaque début de séance du Comité de programmation, la vérification du double quorum sera effectuée comme suit :

- 1<sup>er</sup> quorum : au moins 40% des membres votants doivent être présents ;
- 2<sup>ème</sup> quorum : stricte égalité entre public et privé (50% / 50% des votants).

Dans le cas où il n'y a pas de stricte égalité entre le nombre de membres du collège public et le nombre de membres du collège privé, il sera procédé à un tirage au sort pour choisir les membres qui ne participeront pas au vote afin de respecter la règle du 2ème quorum imposée par cette notion de gestion des conflits d'intérêt. Les membres qui ne participeront pas au vote pourront toutefois rester présents et participer aux échanges et débats.

Il va sans dire que cette « solution » n'est pas totalement satisfaisante pour maintenir la mobilisation des membres du Comité de programmation tout au long du programme. Une réflexion engagée avec ces membres lors de la première séance pourra éventuellement revoir ces modalités de fonctionnement si un autre système est jugé plus satisfaisant pour gérer cette notion de groupes d'intérêts.

#### Gestion des conflits d'intérêts

A chaque début de séance de l'instance de décision, et conformément au règlement intérieur du Comité de Programmation, l'équipe technique effectuera une vérification des risques de conflits d'intérêts.

Ainsi, les maîtres d'ouvrage auditionnés et/ou les membres du Comité de Programmation qui seraient maîtres d'ouvrage devront sortir au moment du vote (président de structure porteuse du projet ou son représentant).

- Les membres du Comité de Programmation devront **signer une charte** précisant qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts ;
- Il sera demandé **aux membres** de l'instance de décision **d'indiquer s'ils ont un conflit d'intérêts** au moment de l'envoi de l'ordre du jour et/ou au moment de l'émargement ;
- La définition du conflit d'intérêts **sera projetée** à chaque début de séances ;
- Les conflits d'intérêts seront également **précisés et tracés pour chaque décision dans le compte-rendu** de la réunion ou de la consultation écrite de l'instance de décision

## Préambule

A l'issue d'une concertation avec ses partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le développement territorial Intégré dans le cadre d'une mobilisation multifonds des programmes européens 2021-2027 (FEDER OS5 – LEADER – FEAMPA). Ce soutien est mis en œuvre à l'échelle des périmètres des Contrats de territoires régionaux.

Cette approche, s'inscrit dans une démarche de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) », qui repose sur une implication forte des territoires pour le portage d'une stratégie locale et la sélection de projets s'y inscrivant. Ce portage sera effectué par un Groupe d'Action Locale, associant les acteurs locaux, publics et privés. Cette responsabilité des territoires implique leur engagement sur la mise en place d'une gouvernance équilibrée du dispositif, une équité d'accès aux fonds européens concernés et des modalités de mise en œuvre conformes aux exigences réglementaires et de calendrier dans lesquelles ils s'inscrivent. Elle porte également sur l'intégration dans les démarches locales des grandes orientations fixées par la Région, notamment, dans le cadre de la feuille de route « Néo terra ».

La Charte d'engagement des territoires est une pièce constitutive du dossier de candidature, selon les modalités définies par la Région. En la signant, le territoire candidat s'engage à :

### Assurer une représentation équilibrée et équitable des acteurs du territoire dans la gouvernance de la stratégie du territoire

A ce titre, le territoire mettra en œuvre une gouvernance **multi-partenariale**, en veillant au respect des équilibres entre représentants du public et du privé, de l'urbain et du rural, des différentes entités intégrées dans le périmètre de la stratégie.

Cette gouvernance s'effectuera dans le respect des principes horizontaux fixés par les Etats Membres et la Commission européenne, et qui sont à considérer tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes, ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet :

- Respect des droits fondamentaux et conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- Prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre ;
- Prise de mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en particulier, l'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- Promotion du développement durable (article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne), compte tenu des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'accord de Paris et du principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important.

Comme précisé dans l'article 31 du règlement UE 2021/1060 du 24 juin 2021, cette gouvernance sera assurée par les représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Il veillera à associer les acteurs locaux, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels les Départements et la Région (services et élus de territoire), aux différentes étapes de la conception puis de la mise en œuvre de la stratégie de développement local. Ceci permettra notamment de garantir une cohérence de la stratégie de développement local avec les autres cadres stratégiques mis en place à d'autres échelles territoriales (départementale, ou régionale dont Néo Terra, la charte de PNR, les CRTE, etc.) et d'améliorer l'interconnaissance des différents acteurs.

### **Veiller à une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local**

Le GAL s'engage à assurer une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local, à la fois sur le périmètre du territoire concerné et sur les thématiques soutenues.

Cette approche sera prévue dès l'élaboration de la stratégie de développement et du plan d'actions correspondant. Afin de mettre en œuvre cet objectif, le territoire adaptera en particulier les actions d'animation et de communication afin que tous les axes stratégiques retenus et les porteurs de projets susceptibles d'y contribuer soient en mesure de bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier.

Il mobilisera une ingénierie en capacité de faciliter la réalisation de projets (de l'amorçage à la réalisation), de faciliter l'accès aux différents financements (dont les aides européennes) et d'assurer un appui technique aux acteurs du territoire.

### **Assurer une mise en œuvre dynamique de la stratégie locale et des crédits mobilisés et contribuer à la performance des programmes**

Le territoire mettra tout en œuvre pour assurer une programmation dynamique des crédits attribués. Des objectifs seront fixés et des clauses de revoyure intégrées dans les conventions de mise en œuvre de chaque fonds.

Il adoptera à cette fin des modalités d'accompagnement et de communication adaptées et déploiera une ingénierie en capacité de coordonner et d'animer le partenariat mobilisé autour de sa stratégie locale et d'orienter les porteurs vers les dispositifs les plus adaptés, européens ou nationaux.

Ces dispositions devront conduire à mobiliser le maximum de fonds européens pour chaque projet cofinancé, à éviter les multiples financements, source de complexité et de lisibilité réduite des partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie locale.

En cas de non atteinte des objectifs fixés, le territoire est informé que les répercussions pourront être de deux niveaux :

- Une répercussion sur les enveloppes de chaque territoire : réduction des enveloppes des territoires n'atteignant pas ces objectifs et abondement des enveloppes des territoires les plus performants.
- Une répercussion sur l'enveloppe globale du fonds concerné : redistribution d'une partie des crédits vers d'autres objectifs des programmes dans la limite des obligations réglementaires.

### Communiquer sur les fonds européens

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle et le territoire sera en responsabilité pour assurer la visibilité de l'action de l'Union européenne, dans le cadre du Développement Territorial Intégré. Ainsi, le GAL communiquera sur les fonds européens à toutes les étapes de la stratégie, de son élaboration à la communication pour favoriser les remontées de projets, mais aussi en aval pour valoriser les projets aidés. Il contribuera à la sensibilisation des porteurs de projets aux obligations de communication en tant que bénéficiaires des Fonds, sur la base des dispositions prises par l'Autorité de Gestion.

Les membres de l'instance de décision du GAL seront sensibilisés à l'importance de cette communication pour la mise en œuvre du programme, et en seront des ambassadeurs.

### Participer aux différents temps d'animation et de coordination régionaux sur le développement territorial intégré

Le territoire répondra à cet effet aux différentes sollicitations de la Région en tant qu'autorité de gestion pour la mise en œuvre du développement territorial intégré (transmission de données, évaluation, participation aux réunions organisées par la Région, etc.).

Il s'impliquera également dans les demandes de retours d'expérience et de capitalisation, tant au niveau régional, national et Européen

Enfin, le GAL s'engage à respecter les dispositions présentées dans le cadre de sa candidature en matière d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation.

Date : 15/06/22

Signature du Président de la structure portant la candidature :



Ou si pas encore désignée : signature des EPCI du périmètre